Introduction

Comme a son accoutumé et depuis 1993, l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement, à travers l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable, s'est engagée cette année dans un projet d'élaboration d'un Rapport National sur l'Etat de l'Environnement.

Cet engagement et malgré la conjoncture relativement difficile que vit la Tunisie, traduit la volonté du département de l'environnement de garder continuellement le contact avec les différents acteurs de l'environnement en mettant à leur disposition les informations et les analyses les plus pertinentes dans le domaine.

Cependant cette pertinence ne peut cette année prendre toute la dimension qu'elle mérite que si le Rapport National sur l'Etat de l'Environnement s'imprègne de l'élan révolutionnaire qui caractérise la période de transition par laquelle passe la Tunisie. Au niveau de l'élaboration du Rapport National sur l'Etat de l'Environnement, cet élan se caractériserait premièrement par une volonté de rupture avec d'anciennes pratiques dans le domaine et qui ont fini par faire dévier le rapport de ses objectifs essentiels en en faisant un document de propagande politique et institutionnelle beaucoup plus qu'un document d'information et deuxièmement par une volonté de matérialiser et de concrétiser de la manière la plus évidente les principales problématiques environnementales que connait la Tunisie et qui entraveraient si elles ne sont pas dépassées, la mise en place d'un vrai développement durable.

Pour cela et afin d'atteindre ces deux objectifs majeurs que nous venons d'énumérer, et en vue de se positionner dans une logique d'intégration qui consiste à placer l'environnement dans le cœur des processus de développement, nous avons retenu un ensemble de thématiques horizontales dans lesquelles l'environnement occupe une place de

Edition Spéciale 2010-2011______5

plus en plus importante en conditionnant la viabilité et la durabilité des engagements et des programmes mis en place.

Il s'agit successivement de thématiques qui conditionnent premièrement les modes de planification de l'espace et de gestion des villes ; deuxièmement des thématiques qui font apparaître à travers l'interconnexion entre activités sectorielles et environnement les défis qu'il y a à surmonter dans l'avenir, les cas de l'industrie, l'agriculture, le tourisme, le transport et l'énergie ; troisièmement de thématiques de plus en plus émergeantes et auxquelles jusqu'à présent ont n'a pas accordé l'attention particulière méritée, comme le cas des changements climatiques et des modalités à mettre en œuvre dans l'avenir pour pouvoir s'y adapter à travers essentiellement leur intégration dès à présent dans les processus de planifications du développement et enfin et quatrièmement de thématiques en relation avec la place que le citoyen et la société civile toute entière doit occuper dans l'avenir dans les processus de décision et plus particulièrement celles en relation avec les questions environnementales.

Toutes ces thématiques et après une première contribution d'experts nationaux chevronnés, ont fait l'objet d'une large concertation et d'un débat entre les principaux partenaires concernés, l'ANPE a organisé dans ce sens une série de réunions restreintes et un séminaire national auquel a été convié pratiquement l'ensemble des acteurs publics, privés, politique et de la société civile et ce, en mois de juin 2011. Le document, objet de ce rapport constitue le fruit de ce processus.

L'ESPACE RURAL, LES RESSOURCES NATURELLES ET L'AGRICULTURE



L'ESPACE RURAL, LES RESSOURCES NATURELLES ET L'AGRICULTURE

L'espace rural constitue la matrice des ressources naturelles du pays ainsi que l'enchâssement social et économique de l'essentiel de l'activité agricole. En effet, hormis l'agriculture périurbaine pratiquée dans les régions d'agriculture ancienne (grand Tunis, littoral de Bizerte, les oasis), les productions agricoles sont fournies par le monde rural. Inversement, l'activité agricole représente l'essentiel des activités économiques pratiquées par les ruraux et utilise la quasi-totalité des ressources naturelles que ce monde recèle. L'analyse de l'espace rural, des ressources naturelles et du secteur agricole, compte tenu de l'intensité et de la complexité de leurs interdépendances, ne peut être conduite que d'une manière conjointe.

La présente note est un essai d'appréciation de l'état de développement agricole et rural et d'analyse des politiques publiques mises en œuvre à cet effet.

Le monde rural : état actuel et politiques mises en œuvre pour son developpement

Caractérisation de l'espace rural

Cette caractérisation est effectuée sur la base de critères spécifiques pour lesquels l'information est disponible. En dépit du caractère réducteur de certains critères, on peut par un essai d'agrégation et de relativisation aboutir à une caractérisation acceptable de cet espace.

En Tunisie, l'extrême diversité des critères de définition du milieu rural et les décisions politico-administratives qui président à la délimitation de son contour vont marquer l'espace rural dans sa configuration, sa hiérarchie et sa distribution spatiale. L'institut National de Statistique (INS) classe les différentes données selon les milieux communaux et non communaux. Le milieu communal est défini comme « l'ensemble des communes érigées en tant que telles par décret

du Ministère de l'Intérieur et par conséquent soumis à la loi municipale » (246 communes en 1990 et 264 en 2009). Le milieu non communal constitue quant à lui «l'ensemble des secteurs hors des périmètres communaux », il concerne « la population vivant dans des agglomérations non érigées en communes et la population éparse vivant à l'état isolé ». Actuellement, rares les agglomérations de plus de 2 000 habitants qui ne sont pas érigées en communes ; le seuil de 5 000 habitants constitue une limite au delà de laquelle l'activité agricole n'est plus dominante.

L'espace rural occupe, selon le critère précédent, une place encore primordiale, soit 96% du territoire national ou 62 % si l'on omet les zones désertiques. L'essentiel des ressources naturelles du pays s'y concentrent : eau, sols, forêts, pâturages... Sur le plan démographique, la population rurale atteint 34% de la population totale (10.550 M en 2009) contre 39% en 2004 et 47% en 1984. Bien que cette population soit en légère décroissance

Edition Spéciale 2010-2011_______9

relative, elle augmente en termes absolus et il est attendu qu'elle se stabiliserait à l'horizon 2025 autour d'environ 3.5 millions d'habitants. Cette évolution est la résultante de croîts naturels, particulièrement élevés, et de soldes migratoires négatifs. A titre d'illustration, ce solde a été de moins 7 600 personnes pour les régions de l'Ouest entre 1999 et 2004. L'espace rural reste aussi marqué par une faible densité d'habitants; la dispersion de l'habitat est particulièrement élevée dans les gouvernorats du Nord et spécialement celle du Nord-ouest.

Le niveau d'équipement en infrastructure de base est en train de se développer d'une manière assez particulière en milieu rural. Les indicateurs suivants sont assez significatifs. Le linéaire des pistes rurales atteintes actuellement environ 65 000 kms et des efforts ont été déployés pour la desserte des zones montagneuses traditionnellement enclavées. Le taux d'électrification dans le monde rural est estimé à 98.9% contre 99.5% au niveau national. L'approvisionnement en eau potable dans les zones rurales couvre 92% de la population rurale (40% en 1990) dont 46.7% sont assurés par la SONEDE dans les zones agglomérées (2423 localités) et 44% par les associations d'usagers (2400 GDA). La consommation moyenne d'eau potable varie de 20-80 l/j/hab. en milieu rural contre 110l/j/hab. en milieu urbain. Ces données sont à relativiser par les modes d'accès à cette eau. Elle est courante en milieu urbain et certaines zones rurales agglomérées, et doit être cherchée à des distances variables par les ruraux dispersés. Seul l'assainissement de type traditionnel (puits perdus, etc.) est actuellement présent en milieu rural.

Le niveau de vie des populations a connu aussi une certaine amélioration. En effet, en Tunisie la pauvreté n'a cessé de reculer aussi bien dans le monde rural qu'urbain. Outre les améliorations significatives en termes de revenu monétaire, l'accès aux services sociaux a également connu une évolution assez remarquable. Toutefois, la répartition de ces améliorations est loin d'être uniforme entre les milieux et les régions du pays.

En effet, 70% des ménages pauvres seraient situés en milieu rural. En outre, tous les indicateurs utilisés pour caractériser l'état de pauvreté conduisent à considérer les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest parmi les régions les plus pauvres du pays. Selon une approche non monétaire basée sur des indices captant le bien être des individus induits par leur accès aux services et facilités sociales, ces deux régions paraissent les plus démunies. L'accès aux moyens de communication et la possession de biens durables seraient à l'origine de ces différences inter-régionales de bien être. De plus, l'enquête sur la consommation (INS- 2000) montre que les dépenses par personne et par an enregistrées dans ces régions sont des plus faibles.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'au cours des dernières années les classes moyennes connaissent un processus d'érosion de leur pouvoir d'achat consécutif. En effet, une hausse plus rapide de l'indice des prix à la consommation que l'augmentation enregistrée des salaires serait à l'origine de cette récente évolution des pouvoirs d'achat. Cette même évolution est observable en milieu rural. Sous les effets de la stagnation des prix des produits agricoles et la hausse continue des intrants, les revenus des exploitations agricoles sont en baisse. Ce phénomène de fragilisation de la situation financière de certaines classes d'exploitations agricoles, petites et moyennes, se trouve majoré par les difficultés d'embauche des jeunes diplômés, notamment de l'enseignement supérieur.

Dispositif national de réduction de la pauvreté et des disparités régionales

L'intervention directe de l'Etat au profit des zones rurales les plus démunies a eu des modalités souvent continues mais de formes parfois diverses. Pour lutter contre la pauvreté et le chômage et améliorer les conditions de vie des ruraux, , il a été conçu et mis en œuvre en Tunisie une panoplie de programmes ciblés qui passent, d'actions diffuses qui cherchent à impulser le développement de la production agricole à, d'autres qui peuvent être concentrées dans des zones bien délimitées et ayant pour objectif de constituer des plans de développement des micro- régions considérées

comme « des poches de pauvreté » ou des « zones d'ombre ». Il est difficile d'établir ici une liste exhaustive de ces programmes et on se limitera à en présenter uniquement les plus pertinents et les plus importants.

Dès les années soixante, un programme dit de lutte contre le chômage a été mis en place en vue d'embaucher les actifs ruraux sans emploi mais aussi de réaliser des travaux d'intérêt collectif, tels que les travaux de CES, de pistes agricoles, etc.

Le Programme de Développement Rural (PDR) a été institué en 1973 afin d'aider et de soutenir les familles nécessiteuses. Ses actions étaient simples et peu coûteuses. Critiqué pour ses impacts très peu profonds, ce programme a été restructuré en 1987 pour donner naissance au Programme Régional de Développement (PRD). Ce dernier comporte quatre composantes : la formation professionnelle, la création et la consolidation de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et l'offre, d'une manière conjoncturelle, de l'emploi pour réduire les effets négatifs d'un chômage prolongé.

En 1984 et pour intégrer des zones rurales au tissu économique national, le Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) a été pensé et mis en œuvre. S'intéressant à des zones bien circonscrites, le PDRI a deux composantes principales. L'une sociale visant le désenclavement des populations concernées et l'amélioration de leurs conditions de vie. La deuxième est de nature économique et consiste à créer ou renforcer le potentiel productif de la zone concernée, notamment agricole. Ce PDRI a été étendu aux zones urbaines en 1992 pour donner naissance au Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI).

Plus récemment, les Projets de Développement Agricole Intégrés (PDAI) ont ét initiés par l'ex Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de l'Environnement. Ces projets ont un objectif d'intégration des populations cibles dans leur environnement économique et social. Ils ont une approche plus technique que « sociale », avec une prépondérance des activités d'aménagement relevant des stratégies sectorielles (CES, irrigation, eau potable....). Ils concernent des zones plus étendues que les projets habituels,

atteignant souvent 40 à 60% du territoire d'un gouvernorat.

L'examen de l'ensemble des programmes de lutte contre la pauvreté et de développement rural se caractérise dans l'ensemble par une portée limitée, une enveloppe financière mise à profit qui demeure modeste et des espaces ciblés qui restent circonscrits. Du point de vue approche, ces interventions découlent d'une vision partielle du problème de développement avec une participation réduite des populations dans l'identification des contraintes et le choix des objectifs. Ils n'ont pas permis de mettre en place un processus de développement cumulatif.

Programme de développement rural : des solutions non agricoles à l'agriculture

Il est important de signaler que ces programmes de lutte contre la pauvreté en milieu rural n'ont pas permis une diversification suffisante de l'activité économique et sont restés axés sur l'agriculture. Ils n'ont pas permis donc de soulager les ressources naturelles, eau sol et couvert végétal.

Le fait migratoire que connaît le milieu rural est une preuve de l'incapacité de l'agriculture à développer une demande d'emploi suffisante pour absorber l'essentiel de la main d'œuvre active. Des solutions non agricoles d'emploi de cet excédent et d'appoint de revenus sont donc nécessaires et devraient être conçues dans le cadre d'une vision globale de développement.

La politique de développement agricole

Etat de développement agricole

L'agriculture a enregistré, au cours des trente dernières années, des progrès notables (croissance annuelle d'environ 3,5% pour les 3 dernières décennies) et a eu des impacts particulièrement profonds sur la nature des productions, les rendements et la productivité du secteur, sur la sécurité alimentaire et la balance des échanges agricoles, sur la gestion et la protection des ressources naturelles, ainsi que sur le plan social.

Les productions agricoles ont été réorientées en fonction des signaux des marchés intérieurs et à l'exportation. Il importe de signaler que les décisions privées de produire sont prises sur la base de calcul sous estimant les valeurs économiques des ressources naturelles, notamment hydriques. Dans la négative, comment peut-on justifier la rentabilité de cultures utilisant des ressources en eau « non renouvelable», comme les dattes ?

Les améliorations des rendements sont rendues possibles grâce parfois à l'adoption d'itinéraires techniques peu respectueux de l'environnement et en utilisant des intrants le plus souvent importés, notamment les semences. Ces importations augmentent la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger et vont à l'encontre des efforts de conservation de la biodiversité.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, la progression de la production agricole a permis d'améliorer la satisfaction de la demande intérieure en plusieurs produits et d'accroître les exportations agricoles, améliorant ainsi le taux de couverture de la balance commerciale agricole. Toutefois, un déficit structurel en matière de céréales est devenu une réalité. Avec le renchérissement de ces produits sur les marchés internationaux, conjugué à une certaine difficulté de s'y approvisionner même à ces prix, la sécurité alimentaire risque de se poser dans l'avenir avec plus d'acuité. Outre ces difficultés d'importation, il convient de signaler qu'une bonne partie de l'offre nationale de céréales a un coût environnemental des plus élevés : érosion sur les terres en hauteur, perte de fertilité des sols, etc. De plus, la variabilité des rendements et des productions des céréales, et partant des revenus qu'elles dégagent, n'ont pas favorisé leur intensification ni la modernisation des techniques de leur production.

Parallèlement, on constate ces derniers temps une baisse continue de la contribution de l'agriculture à la production des richesses dans le pays (21 % du PIB en 1960 à moins de 13% en moyenne du PIB actuellement) et une baisse du taux des actifs agricoles par rapport aux actifs totaux (16% actuellement).

Sur le plan social, l'agriculture vit actuellement une crise profonde avec une paupérisation relative des ruraux (taux de pauvreté 5,5% dans les zones rurales, contre 3% au niveau national) et des agriculteurs et des ouvriers agricoles (taux de pauvreté respectifs de 5,5 % et 10,6 %). Cette crise touche particulièrement les régions à dominante agricole dont le taux de pauvreté et de chômage a connu une dégradation assez importante (taux de pauvreté dans le Centre-Ouest 13% et taux de chômage de 17%). Ces zones connaissent des taux de croissance des plus faibles.

Présentation et analyse du contenu de la politique mise en œuvre

La mutation profonde qu'a connue le secteur agricole depuis l'indépendance du pays est, en réalité, le résultat d'une politique agricole menée sur plusieurs fronts et mettant à profit une large palette d'instruments dont les principaux concernent : (i) la politique de mobilisation et de gestion des ressources naturelles, à qui près de 30-35% des investissements publics à caractère agricole ont été réservés ; (ii) la politique foncière qui a favorisé la privatisation et l'apurement foncier; (ii) la politique d'investissement et d'encouragement au profit des activités agricoles ; (iii) la politique des prix qui reste marquée par la libéralisation de la quasi-totalité du commerce intérieur et à l'exportation ; (iv) la politique de la formation, de la recherche et de la vulgarisation, laquelle a connu une succession de réformes; et (v) des innovations institutionnelles visant à impliquer les organisations professionnelles agricoles dans la gestion du secteur agricole, notamment dans les ressources communes.

Au vu de ce bref rappel du contenu des politiques agricoles, il est aisé de constater que la sécurité alimentaire et la contribution à la balance commerciale constituent les principales fonctions assignées au secteur agricole. On relève avec la même aisance l'absence d'une politique de structures visant à favoriser des structures particulières de production (les exploitations agricoles). Or, ce sont ces structures qui conditionnent à la fois la formation des revenus agricoles et le choix de techniques de production et, partant, la stabilité des agriculteurs et les relations entre activités agricoles et environnement.

La recherche de la compétitivité des exportations et ses effets sur l'emploi agricole et l'environnement

La recherche de la compétitivité des exportations sur des marchés de plus en plus exigeants est de nature à réduire l'emploi agricole. En outre, l'intensification des techniques de production qu'elle implique n'est pas sans effet sur l'environnement.

Les principales exportations (dattes, agrûmes) emploient des ressources naturelles particulièrement coûteuses (eau fossile pour les dattes, et transférée ou en état de surexploitation pour les agrûmes). L'intensification de leurs processus de production entraîne des effets sur l'environnement qui sont en augmentation. La prise en compte des coûts sociaux de production de ces exportations pourrait rendre douteuse leur rentabilité économique.

ANALYSE DES ENTREFACES

Les dualismes agricoles

Pour des raisons historiques mais aussi de choix de politiques agricoles, l'une des caractéristiques fondamentales de l'agriculture tunisienne est son dualisme. Celui-ci a plusieurs facettes. On relève un dualisme structurel concernant l'assiette foncière de l'exploitation agricole. En effet, en absence d'une politique foncière performante et suite aux partages successoraux, les structures foncières sont marquées par une double polarisation. Alors que les grandes exploitations occupent 34% de la superficie totale et ne représentent que 3% de l'effectif, les petites exploitations couvrent 36% et représentent près de 54% de l'effectif total. Un tel dualisme se trouve majoré par un deuxième de nature purement technico-économique. En effet, des exploitations utilisant les intrants modernes et totalement intégrées au marché évoluent avec d'autres ayant rarement recours à la fertilisation et produisant essentiellement pour les besoins de la famille.

Cependant un nouveau dualisme fait son apparition et oppose agriculture irriguée à celle menée en pluvial. Même si des terres riches sont conduites en pluvial, cette agriculture est en majeure partie l'apanage de zones pauvres. En revanche, l'irrigué est fondamentalement pratiqué sur de riches plaines.

Ainsi trouve-t-on, d'une part une agriculture pluviale dominante par sa superficie (environ 5.2 millions d'hectares soit un tiers du territoire, dont 1/5 en jachère), où les conditions agro climatiques sont souvent difficiles. Etendue à tous les écosystèmes et les étages bios-climatiques, elle est particulièrement vulnérable aux changements climatiques qui affectent plus ou moins l'ensemble des pratiquée dans toutes régions du pays. Malgré les contraintes en relation avec la menace d'érosion des terres, le morcellement qui affecte les exploitations, le vieillissement des agriculteurs, le bas niveau d'instruction des exploitants agricoles, cette agriculture extensive a accompli, dans les dernières décennies, des progrès indéniables de productivité mais reste somme toute assez fragile.

Il convient de relever, cependant, que les d'amélioration programmes des céréales (cultures pluviales par excellence), ont cherché à mettre au point des variétés performantes en années favorables mais donnant des rendements particulièrement faibles en cas de mauvaises années. En ce qui concerne la deuxième importante spéculation menée en pluvial, l'olivier, les techniques d'emmagasinement de l'eau dans le sol par des labours successifs ont montré leurs limites. Elles ont conduit à une déstructuration relative des sols et à l'apparition de micro-dunes sur les parcelles travaillées.

Cette agriculture extensive coexiste, en réalité, avec une autre agriculture irriguée où l'intensification des systèmes de culture est de mise. Elle s'étend sur une superficie de 450 000 ha, soit près de 8 % de la SAU. Elle s'accapare plus de 80 % des ressources en eau disponibles du pays. Les performances globales de ce secteur sont assez significatives : contribution à hauteur de 35 % par rapport au PIB agricole total, 25% des exportations alimentaires totales et 20% de l'emploi total agricole.

Il est à remarquer que environ 20% des exploitations agricoles en Tunisie pratiquent de fait

une agriculture mixte, pluviale / irriguée, sur 1.5 millions d'hectares. Sur un autre plan, l'analyse plus approfondie de l'évolution de la production agricole et de la valeur ajoutée au cours des deux dernières décennies met en relief le rôle de plus en en plus déterminant du secteur irrigué en tant que « modérateur» permettant de stabiliser les performances de l'agriculture dans son ensemble pendant les périodes sèches, tout en assurant la diversification des cultures.

Cependant, ce secteur souffre de plusieurs problèmes en relation avec l'utilisation peu rationnelle de l'eau. Cette dernière n'est pas sans impact sur le sol (salinisation) et les cultures (faible valorisation de l'eau). On peut aussi relever une certaine sous intensification agricole dans certains périmètres chèrement aménagés. Cette sous exploitation du potentiel productif aménagé peu s'expliquer, ne serait-ce que partiellement, par le non engagement des agriculteurs, et une réforme agraire dont l'objectif social et économique a été contourné (superficie minimale non respectée, lots foyers, non application de la réforme aux sociétés de mise en valeur agricole.

Ressources naturelles et menaces de non durabilité

Malgré les performances relatives de l'agriculture dans son ensemble, il apparait que celles-ci n'ont pas été acquises sans risque sur les ressources naturelles et partant sur la durabilité du secteur. Des préoccupations sont apparues à partir des années 1980 quant à l'impact de l'agriculture sur l'environnement en général et les ressources naturelles en particulier (eau, sols, pâturages, forêts, écosystèmes marins).

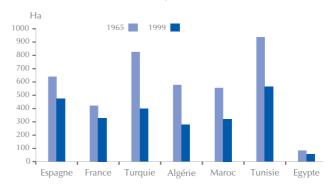
L'agriculture se maintient, en réalité, au centre de la problématique des ressources naturelles, en dépit de la mise place de stratégies nationales souvent très coûteuses destinées à mobiliser et à exploiter les ressources hydriques, à parfaire la conservation des eaux et des sols, à développer les forêts et les pâturages, outre de nombreuses mesures visant à assurer l'exploitation durable de ces ressources. Les éléments majeurs de cette problématique se situent particulièrement aux niveaux suivants :

- Un potentiel en sols à aptitude arable limité connaissant des processus érosifs très actifs

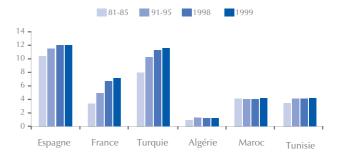
Pour des raisons historiques mais aussi de choix technologique l'érosion des sols reste particulièrement active, et ce malgré des efforts publics consentis pour en limiter la dégradation. Ces efforts ont été déployés essentiellement dans le cadre des deux stratégies nationales de conservation des eaux et du sol. L'élaboration de celles-ci ne s'est pas réalisée avec une réelle implication des populations concernées, notamment les céréaliers. Les bases de détermination des enveloppes financières consenties ne sont pas explicites. On peut toujours se demander si l'Etat n'en fait pas trop, ou au contraire peu, en la matière. Ces enveloppes auraient pu avoir une justification économique(1) ou écologique(2).

Les dotations édaphiques de la Tunisie sont relativement limitées, comparées à celles d'autres pays





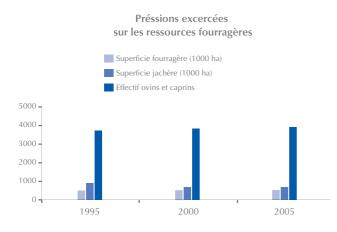
Evolution des terres irriguées en % des superficies agricoles



- (1) Permettant l'égalisation du coût marginal de l'aménagement à l'amélioration de la productivité du sol.
- (2) Détermination par une approche participative (collective) du niveau de dégradation collectivement tolérée.

Dans les périmètres irrigués, des risques de salinisation des sols sont observables et ce malgré les efforts d'équipement en drainage rendus plus ou moins efficaces par insuffisance d'entretien.

- Les zones de parcours se réduisent progressivement depuis les années 50, avec une perte totale sur cette période de plus d'un million d'hectares. La dégradation apparente des zones de parcours s'est accélérée durant les dernières décennies sous les effets conjugués de la diminution régulière des aires de parcours et de l'extension de la céréaliculture sur les terres marginales. Cette tendance se poursuit, particulièrement dans le Centre, où les parcours de qualité sont reconvertis en terres agricoles destinées à la pratique de la céréaliculture et de l'arboriculture. La pression du bétail dans d'autres zones de parcours (telles que le Sud-est) est génératrice de risques importants de dégradation du couvert végétal et des sols.



- Les forêts sous la pression humaine se dégradent.

La population forestière compte près de un million de personnes, soit près du dixième de la population totale. Les rapports entre la forêt et ses usages se sont soldés le plus souvent par la dégradation de la première. Des plans d'aménagement de forêts ont été conçus pour protéger cette ressource. Une majorité de massifs en production est dotée de plans d'Aménagement. Peu de ces plans ont pu être mis en œuvre du fait qu'ils avaient été préparés sur des bases trop techniques, sans suffisamment prendre en considération les usages des populations riveraines.

Les principales actions entreprises au cours de la dernière décennie concernent le reboisement sur une superficie totale de 320 000 ha, la régénération des forêts naturelles, l'amélioration pastorale sur une surface de 97000 ha.

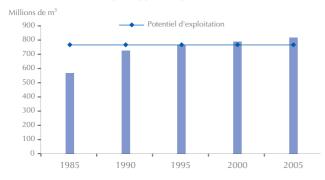
D'une manière générale, les taux de réalisation ont été particulièrement faibles. La non prise en compte d'une manière suffisante par la stratégie des problèmes des populations vivant dans la forêt serait à l'origine de ces faibles taux.

Au début de la décennie précédente, est apparue la nécessité de tester les possibilités de collaboration entre les usagers des forêts et l'Administration (Direction Générale de la Forêt). Il fut décidé d'inclure dix Opérations Pilotes de Développement Intégré (OPDI) dans le cadre du deuxième programme de développement forestier (PDF2). La mise en œuvre de ces opérations a été lente et les résultats obtenus sont en deçà des attentes. Elles ont, en revanche, permis de constater que la collaboration entre les services forestiers et les populations concernées est envisageable.

En prolongement à ces OPDI, des efforts ont été entrepris récemment pour responsabiliser les usagers. Ces efforts montrent que ces derniers seraient prêts à protéger le milieu naturel à condition que les règles de gestion à adopter tiennent compte de leurs intérêts.

- Des ressources en eau en phase de pleine mobilisation avec des impacts plus ou moins importants sur les écosystèmes hydriques (Bassin versant de l'Ichkeul,...), en effet, les ressources mobilisées actuellement représenteraient près de 95% du potentiel hydrique inventorié dans le cadre des Plans Directeurs de l'Utilisation des Eaux du Nord, du Centre et du Sud. Ces derniers ont permis d'assurer l'équilibre global entre ressources et emplois projetés. Il est remarqué, cependant, des tendances de plus en plus sérieuses à la surexploitation des nappes phréatiques (Cap-Bon, Tunisie Centrale, etc.), un usage intensif des eaux non renouvelables dans le Sud, une concurrence pour l'eau avec des secteurs d'usage économiquement plus compétitifs (eau potable, tourisme, industrie).

Evolution du niveau d'exploitation des nappes phréatiques par rapport au potentiel

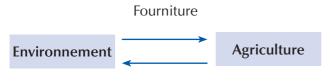


L'usage agricole de ces ressources a été, en revanche, conduit dans le cadre de projets individuels donnant lieu à des périmètres irrigués assurant des valorisations économiques bien différentes à cette ressource.

- Sur un autre plan, d'autres ressources naturelles en rapport parfois avec les activités dans le monde rural ont été affectées, ainsi constate-t-on une surexploitation parfois minière des zones côtières et des écosystèmes marins, notamment depuis la généralisation du chalutage. Cette exploitation des ressources compromet tout développement durable du secteur de la pêche, etc.

En tout état de cause, l'on assiste progressivement à la fin d'une ère marquée longtemps par «des ressources naturelles faciles ». La gestion de ces ressources va requérir certainement de plus en plus d'attention collective. Cette dernière devra se traduire dans les faits par un changement radical des relations actuelles prévalant entre l'agriculture et l'environnement. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour les décennies à venir dont le solutionnent passe par l'adaptation du cadre institutionnel.

Relations environnement-agriculture



Dégradation - externalité

La nécessité de réussir des innovations

Malgré les importantes innovations institutionnelles introduites pour organiser les rapports des agriculteurs à propos de l'usage des ressources naturelles, des efforts restent à faire en vue de parfaire les réformes entreprises et mettre fin aux processus de dégradation des ressources communes, nappes, forêt, parcours. Le même constat est valable en ce qui concerne la gestion des filières agroalimentaires, c>est-à-dire les rapports entre les divers maillons de la chaîne. Les efforts à déployer à ce niveau sont de nature à améliorer la compétitivité de filières et partant à renforcer leur durabilité économique.

Espace rural – espace urbain

Les relations entre le monde rural et le monde urbain sont très diverses (économiques, socioculturelles, administratives, etc.) mais sont restées souvent de type traditionnel, marquées par la suprématie du monde urbain. Au niveau politique, le monde rural ne jouit officiellement d'aucune instance politique représentative sur le plan local telle que la commune réservée au monde urbain, il est fondamentalement soumis à la tutelle directe de l'Administration (omda- délégué- gouverneur). C'est là un handicap à la manifestation d'une volonté à caractère politique capable d'exprimer les inquiétudes et les aspirations des ruraux.

D'autre part, l'absence d'une planification cohérente et la crise profonde de l'aménagement du territoire ont été des facteurs qui peuvent expliquer l'intégration encore lâche du monde rural dans le tissu économique général ainsi que les difficultés nées des déséquilibres entre les régions du pays.

Les espaces agricoles, forestiers et naturels sont essentiels à l'équilibre des centres urbains. Ils subissent néanmoins des pressions qui nuisent à leur bon fonctionnement. Les terres agricoles en particulier connaissent des menaces consécutives à une urbanisation peu ou pas du tout planifiée (pertes entre 2 000 et 3 000 ha agricoles par an). Compte tenu de la pression grandissante sur le

foncier, les quelques documents de planification de l'espace disponibles (schémas d'aménagement ou d'orientation) ne sont que peu respectés. En conséquence de cette situation, le marché foncier, en pleine mutation, marque souvent une tendance à la hausse des prix liée à la présence de plus en plus croissante des acteurs non agricoles. La hausse des prix de la terre pose d'abord le problème de l'appropriation croissante des surfaces agricoles parfois de bonne qualité par les acteurs précités et surtout de l'inflation sur tout le secteur pouvant provoquer un retrait progressif de l'agriculture.

Conlusions et recommandations

Les transformations qu'a connues l'espace rural, en tant qu'espace agricole en particulier, ont provoqué non seulement un affaiblissement soutenu de l'agriculture, mais elles ont attisé dans certains cas sa crise. Le modèle de développement en vigueur reste confronté à des vulnérabilités importantes de type économique et social ou en relation avec les ressources naturelles, surtout pour les régions intérieures du pays où les alternatives n'ont pas été réellement pensées.

L'absence d'une volonté claire pour le développement réel du monde rural, à même de doter cet espace d'infrastructure de base structurante, n'a pas permis son intégration à la sphère économique nationale. Cette absence de volonté publique n'a pas en conséquence favorisé le développement d'autres activités économiques non-agricoles. Celles-ci auraient pu constituer un aiguillon à un développement agricole local durable, et ce par la fourniture de certains intrants, la demande et la transformation des productions, l'emploi de la pléthore de main d'œuvre, etc.

Le développement agricole a conçu le plus souvent en fonction des dotations en ressources naturelles des diverses zones rurales du pays : utilisation des zones selon leurs avantages comparatifs. En outre, l'usage de ces ressources (eau, forêts, pâturages, steppe, désert) est peu respectueux de leur conservation.

On assiste actuellement à une « transition démocratique » que l'on peut espérer qu'elle constitue une phase importante pour le devenir

des zones rurales en question. Ses implications sur le monde rural en général et le secteur agricole en particulier devraient concerner entre autres : (i) le type de développement rural et agricole et les reformes qui s'imposent, et que la société devrait choisir en fonction du modèle de développement économique et social projeté pour l'ensemble du pays; (ii) la gouvernance du secteur agricole et la construction d'un nouveau rapport entre les différents acteurs dans le monde agricole ; (iii) le développement agricole face au changement climatique attendu et au défi de la durabilité des ressources naturelles qui sont fortement sollicitées, notamment en ce qui concerne la ressource en eau ; (iv) La place de la recherche et la formation dans la construction du nouveau modèle de développement agricole et en tant que vecteur de la modernisation du secteur.

En tout état de cause, l'on tente d'avancer ci-après quelques recommandations en vue d'enrichir le débat sur l'avenir de l'espace rural et de ses composantes relatives à l'agriculture et aux ressources naturelles :

- En Tunisie, la question rurale et agricole apparaît plus stratégique que jamais. Dans un contexte de chômage structurel élevé et de précarité économique, il est impératif de limiter l'exode rural et donc de mener des politiques d'aménagement du territoire adéquates et mieux intégrées. Il est important de s'orienter vers un développement rural durable, seul à même de mettre en place des systèmes de production diversifiés et économiquement viables pour sortir de la pauvreté une frange non négligeable de la population rurale, tout en assurant une gestion participative des ressources naturelles en vue de préserver l'environnement.
- Il est important d'alléger la pression sociale qui pèse encore très lourdement sur l'avenir de l'agriculture, en diversifiant dans le monde rural les activités agricoles et autres qu'agricole, ceci est de nature à réduire le poids de la demande d'emploi en milieu rural, à rééquilibrer dans le long terme les structures foncières et à modérer l'exploitation des ressources naturelles.
- Sur le plan agricole, il est temps de donner une priorité beaucoup plus grande au développement

de la petite et moyenne exploitation agricole, afin de permettre à un plus grand nombre d'agriculteurs d'échapper à la pauvreté, et de contribuer à la sécurité alimentaire.

- En ce qui concerne l'environnement, malgré les efforts déjà déployés, il convient de mettre en œuvre des stratégies de restauration et de réhabilitation de l'environnement, ainsi que des politiques pour une exploitation rationnelle des ressources en évitant toute dégradation à caractère « irréversible». Le développement rural et la durabilité sont plus que jamais étroitement liés.
- Ressource rare, l'eau est le premier obstacle à une production agricole suffisante et au développement rural en général. Il est important qu'une vision intégrée soit établie pour toutes les catégories d'eau conventionnelles et non conventionnelles.
- Il est donc impératif de favoriser les technologies économes en eau et en énergie, ainsi que la valorisation économique des productions dans les zones irriguées. Pour améliorer l'utilisation de l'eau dans l'agriculture pluviale, il est nécessaire de renforcer l'acquisition des connaissances sur les mécanismes physiques, physiologiques et génétique de la résistance à la sècheresse des cultures, afin d'accroître la capacité de captation, de conservation, d'absorption et d'utilisation de l'eau. Loin d'être dépassés, les systèmes et les techniques de cultures adaptés à l'aridité sont encore d'une extrême actualité.
- Il est aussi temps que le modèle alimentaire soit repensé en fonction des possibilités réelles de l'agriculture, dans les conditions d'une meilleure durabilité des ressources naturelles et dans une vision garantissant à long terme « la souveraineté alimentaire » du pays.

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN TUNISIE



L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN TUNISIE

Le modèle de développement adopté par les pouvoirs publics en Tunisie au début des années 1960, visait à créer un marché intérieur et à promouvoir le développement industriel par la création de pôles de développement, l'objectif étant d'assurer un équilibre entre les différentes régions.

La nationalisation des terres des colons en 1964 d'une part, ainsi que la dissolution des habous, permirent à l'Etat de constituer un important portefeuille foncier.

Durant les années 1960 les préoccupations, des pouvoirs publics étaient centrées sur le développement économique, toutefois aucun instrument de planification urbaine ou d'aménagement du territoire ne fut mis en place.

Il faudra attendre les années 1970 pour assister à l'intérêt porté par l'Etat à diverses études stratégiques⁽¹⁾.

En 1969 et du point de vue institutionnel, l'aménagement du territoire est intégré au sein du Ministère du tourisme et de l'aménagement du territoire et le CIAT⁽²⁾ est institué en 1970.

En 1972, le grand Tunis est institué comme territoire du District de Tunis et l'organisme en charge de la planification du grand Tunis est créé en 1974.

Au cours de la première moitié des années 1980 est élaboré le schéma national d'aménagement du territoire accompagné de six schémas régionaux.

En 1985 est créé le Commissariat Général du Développement Régional (CGDR) chargé de promouvoir le développement économique à l'échelle régionale.

Entre 1990 et 2000, l'ouverture de l'économie nationale à l'économie mondiale verra la promulgation du Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisation (CATU).

Etat des lieux

De nombreuses analyses de l'aménagement du territoire ont permis de mettre en évidence les caractéristiques suivantes :

- Accroissement des disparités entre littoral et régions intérieures;
- Déconnection des politiques urbaines et de l'aménagement du territoire et absence de maîtrise de la croissance urbaine :

• Forte concentration de l'Etat central qui n'a pas permis d'assurer un développement régional régulé.

Accroissement des disparités entre littoral et régions intérieures

Les évènements survenus dans les régions intérieures et qui ont déclenché la révolution et la suppression de l'ancien régime, résultent

⁽¹⁾ Il s'agit des études « villes et développement » « villes et armature urbaine » « de l'étude sur la décentralisation industrielle » etc.

⁽²⁾ Conseil interministériel de l'aménagement du territoire

d'une absence de régulation du développement économique entre régions intérieures et littoral.

Ainsi, en dépit de leur multiplicité, les schémas directeurs d'aménagement n'ont pas eu d'impact réel sur les régions intérieures.

Conçus comme des instruments de régulation du développement économique, les schémas directeurs d'aménagement n'ont pas été pris en compte par les autorités centrales et régionales.

Ces SDA ont servi de faire-valoir auprès des régions intérieures sans que ces instruments de planification n'aient permis d'impulser un véritable développement socio-économique des régions. Cette situation illustre la rupture entre les actions ponctuelles mises en œuvre et les stratégies définies par les différents SDA.

Cette rupture entre deux formes de politiques s'explique par la volonté des organes de l'Etat à faire croire aux habitants que les actions ponctuelles traduisent la volonté de l'Etat-parti de mener à bien le développement régional.

En refusant de s'inscrire dans une logique technique rationnelle, l'Etat et ses organes régionaux ont préféré faire croire aux populations que les actions dont ils bénéficiaient étaient une sorte de don octroyé par les acteurs politiques centraux et régionaux aux populations.

Cette logique du don généralisée par les acteurs politiques, faisant des populations, des obligées des structures de l'Etat.

C'est pourquoi les multiples schémas directeurs d'aménagement élaborés au cours des 30 dernières années n'ont pas eu d'impact réel et la logique sectorielle des gouvernorats, a contribué à limiter la mise en cohérence des actions de développement. En réalité, ces instruments avaient une fonction de légitimation des acteurs politiques.

La déconnection entre politiques urbaines et aménagement du territoire est liée à l'absence de maîtrise de la croissance urbaine

Le système politico-administratif fondé sur les gouvernorats, ne correspond pas à une décentralisation dans la mesure où les gouvernorats ont été conçus comme des prolongements de l'Etat central. En outre les 264 communes dont les ressources financières représentent 4% de celles de l'Etat, sont régies par un système de tutelle géré par les gouvernorats.

De ce fait, la définition des politiques urbaines est assurée par les Ministères de tutelle, en l'occurrence le Ministère de l'équipement et de l'habitat, tandis que les communes ont comme tutelle le Ministère de l'intérieur. Cette déconnection entre structures locales et ministère en charge des politiques urbaines et de l'aménagement du territoire, est également à l'origine du faible impact des études d'aménagement du territoire.

Lorsqu'un schéma directeur d'aménagement est défini au profit d'une région, ni le gouvernorat, ni les communes, encore moins les opérateurs publics ne sont en mesure d'enclencher sa mise en oeuvre, et c'est pourquoi la déconnection entre politiques urbaines et aménagement du territoire est devenue au cours des 40 dernières années, la règle.

De ce fait, l'étalement urbain observé dans de nombreuses communes traduit deux facteurs importants :

- L'absence de maîtrise du développement urbain;
- La spéculation foncière qui est à l'origine de la non maîtrise du développement urbain ;
- L'absence d'une politique d'habitat social.

Ces processus sont souvent imputés à l'insuffisance de maîtrise du développement urbain, alors que les structures régionales et locales ne font pas cas du plan d'aménagement et le considèrent implicitement comme un instrument rigide qui ne favorise pas une gestion souple du développement urbain.

En réalité la logique sociale qui prévaut à l'échelle régionale repose sur des formes variées de dons et de contre dons qui assurent à l'Etat un contrôle et une maîtrise de la population.

Avec des considérations visant à valoriser les actions de l'Etat, de nombreuses remises en cause des PAU, permettent aux autorités locales et régionales de valider une conception sectorielle de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire.

Cette logique entraîne au sein de la population une recherche de proximité par rapport aux services

de l'Etat. Pierre Bourdieu décrit le phénomène qui précède et qui prépare selon lui le processus d'allégeance de la population par rapport à l'Etat néo-patrimonial « La construction de l'Etat s'accompagne de la construction d'une sorte de transcendantal historique commun, émanent à tous ses sujets. A travers l'encadrement qu'il impose aux pratiques, l'Etat instaure et inculque des formes et des catégories de perception et de pensées communes, des cadres sociaux de la perception, de l'entendement ou de la mémoire, des structures mentales des formes étatiques de classification. Il crée ainsi les conditions d'une sorte de consensus sur cet ensemble d'évidences partagées qui sont constitutives du sens commun⁽¹⁾.

La « clientélisation » de la population résulte d'une allégeance qui est basée sur le principe de la primauté de l'Etat ». Les demandes de la population s'inscrivant dans une logique assistancialiste, renforcent les pratiques de l'Etat néo-patrimonial qui impose ainsi, ses règles.

Ces pratiques et les rapports Etat-population telles qu'elles sont rapidement décrites, renforcent les rapports d'allégeance des populations et le patronage politique.

Ces types de pratiques, expliquent pourquoi l'application des instruments de planification est caractérisée par un taux de réalisation très faible.

Enjeux et défis de l'aménagement du territoire

Les enjeux

Les enjeux de l'aménagement du territoire concernent le développement inégal des régions intérieures et littorales.

La révolution du 14 janvier 2011 a été un révélateur des disparités entre régions intérieures et régions littorales.

Ni les études d'aménagement du territoire et encore moins les plans d'aménagement urbain n'ont permis d'identifier les disparités importantes du point de vue économique et social.

Les défis

Les défis auxquels est confronté l'aménagement du territoire sont multiples et se présentent comme suit :

- La multiplication des conurbations dans différentes régions.
- La faiblesse des organes institutionnels tels que les conseils régionaux et les collectivités publiques locales
- La faiblesse des ressources financières réservées par l'Etat aux régions intérieures

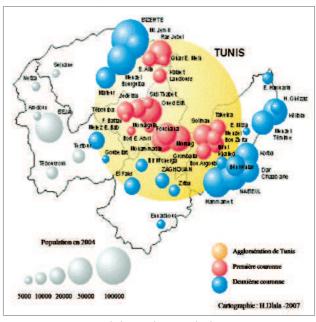
* La multiplication des conurbations

Le développement urbain dans certaines régions de la Tunisie a connu un étalement urbain qui a favorisé le développement de conurbations, c'est-à-dire la jonction de villes ou de villages qui étaient auparavant éloignés les uns des autres.

A cet égard, le phénomène le plus significatif est le grand Tunis qui d'une amplitude spatiale de 10 à 15km en 1960, s'est développé et le tissu urbain du grand Tunis correspond aujourd'hui à une amplitude spatiale de 50km.

Nul doute que cette évolution spatiale favorisera dans un avenir proche, c'est-à-dire dans 10 ans, l'articulation du grand Tunis et des villes telles que Bizerte, Nabeul, Hammamet et Zaghouan.

Métropolisation du Grand Tunis



Source : Recensement de la population et des logements en 2004 - INS

⁽¹⁾ Pierre Bourdieu 1994, Raisons pratiques sur la théorie de l'action, Paris, Seuil - p125 et 126

Ce processus est également observé dans la région du Cap Bon où les villes de Nabeul et de Hammamet avec le pôle urbain de Merazga, sont en passe de constituer un ensemble urbain s'étendant sur une vingtaine de kilomètres.

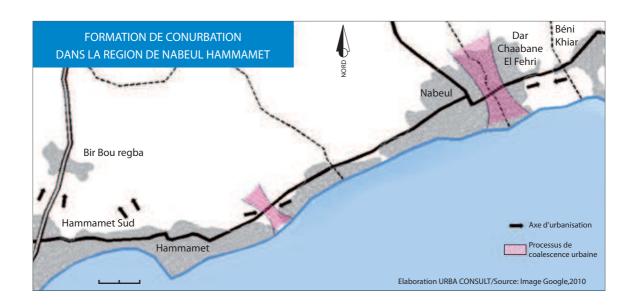
Dans le cas du Cap Bon, la constitution d'une conurbation s'étendant de Nabeul à Hammamet est liée à la concentration des activités touristiques qui sont à l'origine de la concentration des populations.

On citera également le cas du grand Sousse qui est caractérisé par la constitution d'une conurbation qui compte près de 500.000 habitants et qui est illustrée par la soudure spatiale des différentes villes.

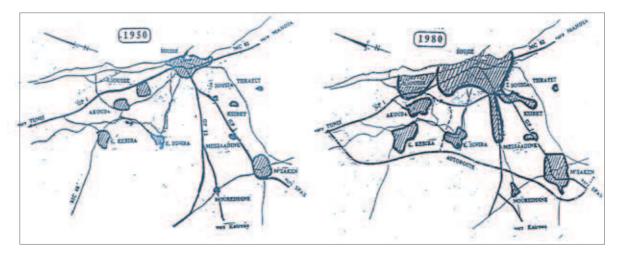
La région urbaine de Sousse composée de 10 communes est caractérisée par une amplitude spatiale du nord au sud de près de 30km.

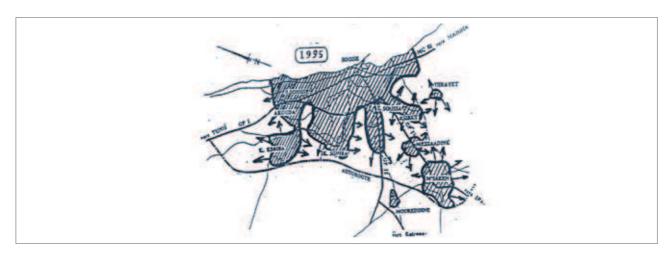
Ces conurbations posent des problèmes d'organisation institutionnelle dans la mesure où les différentes communes qui structurent ces conurbations, continuent à fonctionner comme si elles étaient des entités à part.

Or, la constitution d'une conurbation composée de plusieurs communes nécessite une coordination et des mesures institutionnelles permettant d'assurer un développement régulé de la conurbation.



Formation de la conurbation du Grand Sousse





* La faiblesse des organes institutionnels tels que les conseils régionaux et les collectivités publiques locales

Les régions en Tunisie sont structurées en gouvernorats dirigés par un acteur politique, qui jusqu'avant la révolution, n'avait de compte à rendre qu'au chef de l'Etat.

Les conseils régionaux en dépit de leur apparente importance politique, ne disposent pas de ressources financières suffisantes et représentent des systèmes institutionnels à caractère principalement politique.

Structure sectorielle par excellence, le gouvernorat ne dispose pas de ressources financières importantes, ce qui explique l'absence de ces organes lors de l'approbation des schémas directeurs.

Les schémas directeurs d'urbanisme du fait de leur caractère technique et du fait de leur validité à long terme (20 ans) n'intéressent pas les responsables des gouvernorats dont « l'espérance de vie professionnelle » ne dépasse pas deux à trois ans.

De ce fait, le schéma directeur parce qu'il apparaît aux gouverneurs comme un instrument abstrait, explique le faible intérêt manifesté par les responsables régionaux.

* La faiblesse relative des ressources financières réservées par l'Etat aux régions intérieures

Avant la fuite de l'ancien chef de l'Etat, la répartition des investissements entre régions

intérieures et régions littorales était caractérisée par l'importance des investissements au profit des régions littorales, dont le rapport était environ de 3 à 1 en faveur des zones littorales.

Après la révolution, le gouvernement a décidé de donner la priorité aux régions intérieures en matière d'investissements. C'est ainsi, que les régions intérieures bénéficieront d'investissements de l'ordre de 748 millions de dinars, alors que les régions littorales bénéficieront d'investissements de l'ordre de 759 millions de dinars. Cette répartition des investissements, représente une nette amélioration des investissements au profit des régions intérieures qui du temps de l'ancien régime ne bénéficiaient que du tiers des investissements actuels.

Cet ajustement des financements au profit des régions intérieures traduit la prise de conscience et la nécessité d'assurer le développement économique des régions intérieures.

Politiques et orientations stratégiques

Compte tenu de ce qui précède, de nouvelles orientations en matière d'aménagement du territoire nécessitent :

- de définir de nouveaux découpages régional et communal.
- de doter les communes et les régions de moyens institutionnels et financiers permettant d'assurer le renforcement de leurs capacités.

La définition de nouveaux découpages régional et communal

Les 264 communes tunisiennes couvrent environ 40% du territoire national. Il conviendra d'envisager la création de communes rurales qui permettront d'assurer une plus grande couverture du pays.

Concernant les 25 gouvernorats qui couvrent l'ensemble du pays, un affinage de ce découpage visera à porter entre 20 et 30 le nombre des régions.

Du point de vue institutionnel, les responsables ainsi que les conseils de régions devront être élus sur la base d'un fonctionnement démocratique.

Concernant les communes, comme nous l'avons déjà proposé, il conviendra d'envisager la création de communes rurales permettant ainsi d'améliorer le fonctionnement et le développement des zones rurales.

Des ressources financières adéquates permettront aux communes et aux régions d'améliorer le financement de leurs projets de développement. Ces nouvelles dispositions institutionnelles seront graduellement mises en œuvre afin de permettre une meilleure gestion des régions.

Enfin concernant les instruments de l'aménagement du territoire, il conviendra de redéfinir les contenus des plans d'aménagement urbain (PAU) et les schémas directeurs d'aménagement (SDA) de manière à ce qu'ils contribuent à un développement cohérent à la fois des villes et de régions.

Doter les communes et les régions de moyens institutionnels et financiers

Les 264 communes tunisiennes représentent en termes de ressources financières l'équivalent de 4% des ressources de l'Etat. Il n'est donc pas surprenant que sur les 264 communes, près d'une centaine sont endettées et sont dans l'incapacité d'investir ou d'engager des dépenses importantes.

En outre, le taux d'encadrement au sein des 264 communes ne dépasse pas les 14%, qui recouvrent principalement des cadres administratifs et techniques.

Ces situations expliquent les difficultés et les contraintes que subissent les communes tunisiennes. C'est pourquoi, il importe de restructurer les collectivités territoriales, renforcer la décentralisation et valoriser la dimension régionale.

Nous proposons de séparer gouvernorat et région, le premier étant une structure administrative déconcentrée soumise au pouvoir hiérarchique des autorités centrales et assurant des actions de gestion administrative de maîtrise des territoires.

La région serait une véritable collectivité territoriale décentralisée regroupant plus d'un gouvernorat et conçue dans une optique d'adéquation avec des territoires, en mesure de mettre en œuvre des politiques de développement efficaces⁽¹⁾.

Il est également proposé de créer un fond (subvention, primes etc.) basé sur des financements diversifiés.

Afin d'éviter la dispersion des différents acteurs, il est préconisé de développer une gestion intégrée basée sur une mise en cohérence par une agence régionale et un contrat Etat-région qui intègrera et mettra en cohérence des contrats-programmes de différentes entreprises publiques.

L'existence d'une institution chargée d'assurer la coordination est aussi une condition indispensable.

⁽¹⁾ Proposition extraite de l'étude « Evaluation et développement des instruments de l'aménagement du territoire en Tunisie » - Rapport 2^{ème} phase élaboré par Urbaconsult – 2006.

POUR DES VILLES PLUS DURABLES



POUR DES VILLES PLUS DURABLES

Au lendemain de la Révolution tunisienne, un an avant le Sommet de la Terre, Rio+20, l'heure est au bilan, notamment pour ce qui est de l'environnement urbain et du développement des villes. Il est indéniable que des acquis ont été enregistrés en matière de développement urbain durable. On ne peut ignorer les investissements publics nationaux et municipaux qui ont été réalisés dans de nombreuses villes du pays, notamment pour la collecte et la gestion des déchets, l'assainissement, la réhabilitation environnementale, l'embellissement urbain et la dépollution industrielle.

Mais il nous faut aussi reconnaître que d'importants problèmes subsistent. Ces problèmes se posent non seulement en termes d'environnement urbain mais de manière plus générale, en termes de développement durable. Le soulèvement populaire qui a abouti à la chute du régime de Ben Ali en est un témoignage. La révolution est partie des villes tunisiennes, d'abord celles du Sud entre 2008 et 2010 (villes du bassin minier de Gafsa puis ville frontalière de Ben Guardane) et plus récemment, celles du Centre-Ouest (Sidi Bouzid, Kasserine, Menzel Bouzaïane, Regueb, Thala...), du Nord-Ouest (Kef, Ghardimaou, Jendouba...) et ensuite les villes du littoral (Sousse, Sfax, Gabès, Bizerte, Tunis...).

Les villes ont été au cours de ces dernières années, des lieux d'exaspération des tensions sociales, sous l'effet du chômage des jeunes (30% en moyenne mais pouvant atteindre plus de 50% dans les villes de l'intérieur et les quartiers populaires), de la pauvreté urbaine (près de 13% dans le Centre Ouest), de la ségrégation socio-spatiale, de l'absence totale de démocratie et des ratées du processus de développement régional et de décentralisation.

La faiblesse des moyens des Collectivités Locales, leur allégeance totale au parti au pouvoir, la montée de la corruption et la tenue à l'écart du citoyen des affaires de la Cité, n'ont fait que renforcer l'exaspération des populations urbaines. Cette situation a malheureusement atténué les effets des efforts déployés par l'Etat et les municipalités dans le domaine de l'environnement et des équipements et services urbains, efforts qui se sont traduits par une nette augmentation des investissements urbains et communaux et par une amélioration globale des niveaux d'équipement des villes.

Il faut également reconnaître que ces efforts n'ont pas empêché des disparités flagrantes entre les grandes villes du littoral et les villes moyennes et petites de l'intérieur du pays. Il faut aussi admettre une absence pénalisante d'institutions de planification urbaine à l'échelle des grandes agglomérations, comme Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Bizerte...

Par ailleurs, les quelques initiatives de planification urbaine participative, à travers notamment les agendas 21 locaux et les stratégies de développement durable de ville (Sfax, Tunis) n'ont pas permis, vu le contexte politique, de déboucher sur le développement d'une gouvernance urbaine démocratique.

Il est aujourd'hui capital de s'assurer au plus vite de l'ancrage du processus démocratique au niveau local et municipal, échelle de la démocratie de proximité et de limiter ainsi les effets négatifs de la crise de légitimité que pourraient connaître les structures municipales provisoires (délégations spéciales) et les départements du gouvernement

provisoire, en charge du développement local et régional et de l'environnement.

Il faudra radicalement reconsidérer les « projets présidentiels », dont les modalités de mobilisation du foncier et des financements étaient souvent caractérisées par des montages exceptionnels et non reproductibles, basés sur un apport massif d'investissements publics. Ils gagneraient à être remplacés par des dispositifs juridico-institutionnels et financiers pérennes de solidarité nationale en faveur des quartiers populaires et des villes de l'intérieur et leurs populations.

Dans le même temps, il est nécessaire pour les communes de faire face à la gestion du quotidien et aux besoins pressants de citadins aspirant à la sécurité, à la salubrité, à la propreté et à un fonctionnement normal des services publics urbains, et ce, dans une situation de diminution drastique des ressources municipales et de destruction massive des équipements et engins municipaux, au cours des premiers mois de l'année 2011.

Pour les villes et villages du Sud-Est tunisien, notamment Dhehiba, Ras Jeddir, Ben Guerdane et Zarzis, la proximité avec les zones de combat en Libye et l'afflux massif des réfugiés, les place devant de nouvelles responsabilités et des problèmes face auxquels elles se trouvent complètement démunies. Fort heureusement, l'armée nationale, les associations tunisiennes et internationales et la population locale pallient tant bien que mal la faiblesse des moyens des Collectivités Locales mais la situation sanitaire, sociale, économique et environnementale est de plus en plus préoccupante.

Malgré ces problèmes conjoncturels, le nouveau contexte politique est porteur à terme d'évolutions positives pour les villes. Le processus démocratique en cours débouchera inéluctablement sur l'instauration de l'Etat de Droit et la montée en puissance de la citoyenneté. Il facilitera la mise en place de dispositifs de consultation publique et la responsabilisation accrue des élus, la sanction électorale prenant ainsi tout son sens. Enfin, il devrait favoriser le renforcement du rôle de la

maîtrise d'ouvrage municipale pour toutes les opérations réalisées sur son territoire.

Le rôle des associations devrait également connaître une montée en puissance, en tant que relais de proximité de l'Etat auprès de la population mais aussi comme groupes d'expression des intérêts des habitants et des usagers.

Les jeunes ont été les artisans de la révolution, ils ont ainsi exprimé leur colère face à leur exclusion du marché du travail et de la gestion des affaires de la Cité. Ils ne se tairont plus jamais. C'est une promesse d'espoir pour le développement durable de nos villes car les jeunes ont montré qu'ils étaient capables pour la plupart, d'être des citoyens responsables, de défendre leurs quartiers et leurs villes et de s'organiser pour agir collectivement. Il faudra désormais compter avec eux.

La participation de la femme demeure limitée dans la gestion des milieux urbains ainsi il faut appuyer l'aspect social du développement durable par une meilleure implication de la femme dans la gestion des villes et dans la prise de decision également.

La présente section du Rapport National sur l'Etat de l'Environnement, pose les problématiques du développement durable des villes et ébauche des axes de réflexion stratégique pour promouvoir des villes durables mais ne propose pas de description exhaustive de l'état de l'environnement dans les villes.

Problèmatiques du developpement durable des villes

Villes durables, un concept à revisiter, des enjeux à redéfinir ?

Le concept « ville durable » est-il opératoire ?

La durabilité renvoie moins à un état de la ville, constatable à un instant « t », qu'à des modèles de développement urbain et à des démarches de gestion de la Cité. Appliqué à la ville, le concept de développement durable renvoie aux « conditions de durabilité » du développement urbain, impliquant à la fois :

Des modes de production et de transformation de l'espace urbain garants d'équité sociale, de respect de l'environnement et du patrimoine urbain, de gestion économe des ressources naturelles et de l'énergie et de convivialité et attractivité de l'espace urbain

Des modes de gouvernance urbaine, attentifs à la répartition équitable des fruits du développement, la performance des collectivités locales et acteurs de proximité, la démocratie locale et la participation citoyenne, la croissance économique,

A nouveaux concepts, nouveaux enjeux et vice-versa

Le nouveau rapport d'ONU-Habitat sur « L'État des villes dans le monde 2010-2011 : réduire la fracture urbaine », recommande de donner à chaque résident un « droit à la ville » dans laquelle il vit. « Dans le monde d'aujourd'hui, où l'urbanisation est rapide, l'effort d'intégration démocratique fait d'une approche fondée sur le « droit à la ville » une importante force de changement social ». C'est ainsi que les Nations Unies résument les principaux enjeux du développement urbain, aujourd'hui. Ce constat est particulièrement d'actualité pour la Tunisie.

De simple concept théorique et politique, le « droit à la ville » est devenu aujourd'hui, dans certains pays et villes du Nord et d'Amérique du Sud, une pratique que les autorités municipales doivent protéger dans le but de réduire la fracture urbaine, en accordant une égale priorité à la gouvernance démocratique, à la planification, à la gestion et à la mise en œuvre de l'action municipale. « Cela est essentiel, si l'on tient fermement aux principes des droits de l'homme de non-discrimination, d'indivisibilité, d'égalité entre les sexes, d'épanouissement, de respect des acquis sociaux, de subsidiarité, de solidarité et de coopération. »⁽¹⁾

Les rapports précédents sur l'état des villes dans le monde avaient montré que les populations urbaines étaient mieux loties que les populations rurales; qu'elles bénéficiaient d'un meilleur accès aux services environnementaux et socio-collectifs et affichaient des indicateurs de développement humain élevés, notamment en ce qui concerne l'espérance de vie et l'alphabétisme mais que la pauvreté urbaine était devenue un problème aussi grave que la pauvreté rurale.

Bien que la pauvreté urbaine n'atteigne pas en Tunisie les niveaux critiques observés dans de nombreuses villes des pays en développement, elle reste une vraie problématique, en particulier dans les villes du Centre Ouest et certaines villes du Sud.

En effet, d'importantes disparités persistent, y compris dans la zone littorale et de manière plus prononcée, entre les villes côtières et celles de l'intérieur.

Des enjeux urbains qui dépassent le territoire national

La Tunisie appartient à deux mondes, la région arabe et la région méditerranéenne qui connaissent d'importantes mutations démographiques, économiques, environnementales et politiques. Cette communauté de destin plaide pour une intensification des échanges et un développement concerté avec les autres pays et villes de la région.

La Tunisie est en effet concernée par les problématiques de développement durable et les enjeux urbains du bassin méditerranéen, notamment ceux signalés par le rapport du Plan Bleu de 2005 pour la Méditerranée, à savoir:

- les faibles croissances et intégration des économies au Sud de la Méditerranée qui alimentent le secteur dit « non structuré »,
- la libéralisation croissante des économies et le contexte de libre-échange « euro-méditerranéen » qui accentue la croissance des villes littorales au détriment des villes de l'intérieur ;
- la fracture Nord-Sud et un chômage élevé qui se maintiendront avec un taux de chômage au Machrek et au Maghreb qui restera parmi les plus élevés au monde, surtout parmi les jeunes;
- les disparités sociales qui persisteront malgré les progrès, ainsi que les disparités territoriales ;
- l'étalement excessif de l'espace urbain, malgré le ralentissement de la croissance démographique :

⁽¹⁾ Rapport ONU-Habitat sur « L'État des villes dans le monde 2010-2011 : réduire la fracture urbaine »

gaspillage d'espace, coûts d'urbanisation et de gestion élevés, déplacements de plus en plus longs dans les agglomérations, rétrécissement des terres agricoles autour des villes ;

- la dégradation des ressources naturelles et le coût élevé des dommages liés aux dégradations environnementales et aux risques hydrométéorologiques;
- la croissance de la pollution et de la quantité des déchets produits.

Le contexte urbain tunisien

Des mutations urbaines sans précédent

EnTunisie, l'évolution destendances d'urbanisation, les préoccupations environnementales, les défis sociaux et politiques et le poids des villes dans l'économie nationale, concourent à faire des villes et des agglomérations, des lieux stratégiques pour le développement durable.

Elles concentrent la majorité de la croissance économique et des facteurs de production liés au territoire, elles consomment la majorité des ressources renouvelables et non renouvelables, elles produisent la majeure partie des déchets et pollutions et connaissent des tensions sociales liées essentiellement au chômage des jeunes et à l'absence de démocratie locale pendant des décennies.

Il faut cependant reconnaître que les villes ont été les principaux supports du développement humain et économique, que le ralentissement de la croissance démographique et des migrations a eu un impact positif sur le développement urbain et que les dysfonctionnements urbains sont loin d'atteindre le degré de gravité observés dans d'autres régions du monde.

Mais de nouveaux enjeux viennent aujourd'hui interpeller les décideurs et gestionnaires du développement urbain et constituent de véritables dilemmes, à court et moyens termes :

• La compétitivité des villes, celles du littoral notamment, reste d'actualité dans le contexte actuel de difficulté économique et face aux enjeux de la mondialisation et d'intégration de la Tunisie au marché euro-méditerranéen. Tunis et les grandes villes du littoral sont appelées à jouer un rôle crucial à cet égard. Elles devront pour cela concilier les impératifs économiques, écologiques, urbanistiques et sociaux en assurant une meilleure maîtrise collective du développement urbain,

- Les retards de développement des villes de l'intérieur sont réels, ils ont joué un rôle important dans les soulèvements populaires qu'elles ont connus. Sans une politique volontariste d'aménagement du territoire et de développement urbain, la fracture sociale entre l'Est et l'Ouest risque de s'élargir.
- Les municipalités ont du mal à gérer leur territoire, en particulier dans les villes les plus démunies, à savoir celles de l'intérieur et de la zone frontalière avec la Libye, alors que la gouvernance urbaine démocratique est désormais une revendication incontournable du peuple tunisien à laquelle il conviendra de trouver rapidement des réponses appropriées,
- Les atteintes à l'environnement urbain, aux espaces naturels et au patrimoine se sont accentuées sous l'effet du relâchement de l'action municipale et des dispositifs de contrôle.

Une transition démographique de grande ampleur

Le fait urbain est d'abord démographique. En Tunisie, les villes sont au cœur d'une transition démographique de grande ampleur : baisse de la croissance naturelle, vieillissement de la population, croît du taux d'urbanisation et littoralisation.

La croissance démographique a connu une baisse drastique, elle est due à différents facteurs, notamment à la croissance du taux d'urbanisation et à la baisse de l'indice synthétique de fécondité qui n'est plus que de 2.013 (estimation INS 2010), taux inférieur au taux de renouvellement des générations (2.1). La taille moyenne des ménages est passée de 5 personnes /ménage en 1994 à 4.7 en 2006, 4.3 pour les ménages urbains et 5 pour les ruraux. Seules les familles citadines du Centre-Ouest et du Sud affichent des tailles qui dépassent les 5 personnes/ménage.

Deux tunisiens sur trois vivent désormais en ville, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004. Si le taux d'urbanisation continue à augmenter, le taux de croissance de la population urbaine a par contre fortement baissé, il est passé sous la barre des 2% par an.

Malgré le rétrécissement à la base de la pyramide des âges, les jeunes continueront à exercer une forte pression sur le marché de l'emploi au cours des deux prochaines décennies et un sur trois viendra rejoindre le contingent de chômeurs, alors que la part des personnes âgées ne cessera d'augmenter, obligeant les gestionnaires des villes à leur faire une plus grande place dans la Cité et à prendre en compte leurs besoins et leur désir de participation à la vie et à la décision urbaines.

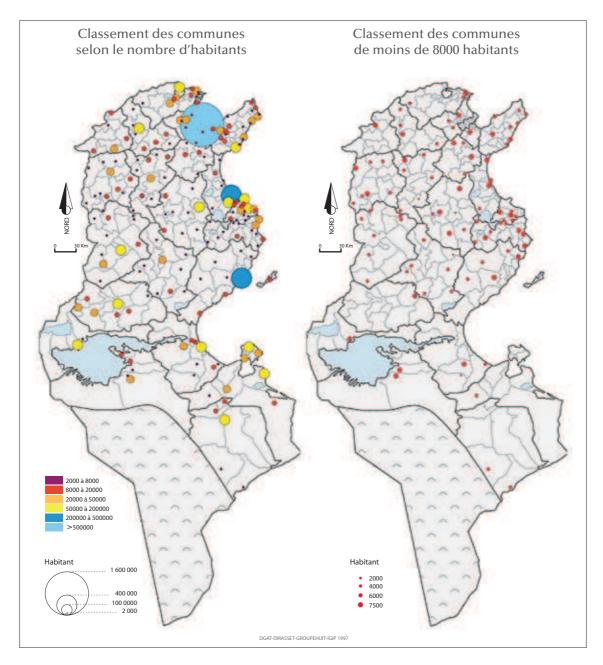
Une population majoritairement urbaine

De 40 % en 1966, le taux d'urbanisation est passé à près de 65 % en 2004 avec 68% des ménages qui vivent dans 69 % des logements. Cette évolution a été favorisée par l'extension des périmètres communaux (la population urbaine étant assimilée à la population communale) mais elle dénote aussi d'une réelle expansion du phénomène urbain durant les trente dernières années. Concomitamment à l'accroissement

du taux d'urbanisation, nous assistons à un tassement du taux d'accroissement annuel moyen de la population communale qui a tendance à se stabiliser au dessous de 2% aujourd'hui. Cette stabilisation résulte d'une baisse générale de la croissance naturelle qui n'est plus aujourd'hui que de 1.11% par an après avoir atteint 2.35% par an entre 1984 et 1994 et affiché une moyenne de 1.21% par an entre 1994 et 2004.

Elle résulte par ailleurs d'un exode rural modéré entre les gouvernorats, le flux net de migrants au cours des cinq dernières années a diminué de près de 30% par rapport à la période précédente. Il faut cependant reconnaître qu'une grande partie de l'exode rural s'effectue à l'intérieur de l'espace régional et se reporte sur les villes de l'intérieur, chefs lieux de gouvernorat.

Ce fléchissement dans le taux d'accroissement de la population communale nous éloigne des « scénarii catastrophe» des années 1985 qui prévoyaient des raz de marée de ruraux des gouvernorats de l'intérieur vers Tunis et les autres grandes villes du littoral mais il n'a pu éviter un gonflement de la population des villes de l'intérieur où se concentre désormais un nombre important d'urbains pauvres et de jeunes chômeurs.



Primauté de Tunis et du littoral mais expansion de l'urbanisation vers les régions intérieures

Si la polarisation de l'urbanisation reste essentiellement le fait de la Capitale qui concentre le quart de la population nationale et le tiers de la population urbaine et dans une moindre mesure des autres grandes villes littorales, les régions de l'intérieur voient également la population de leurs principales villes s'accroître à un rythme soutenu. Le Centre-Ouest et le Nord-Ouest connaissent depuis 1994 un boom de leur population communale dont la proportion est passée de 1/3

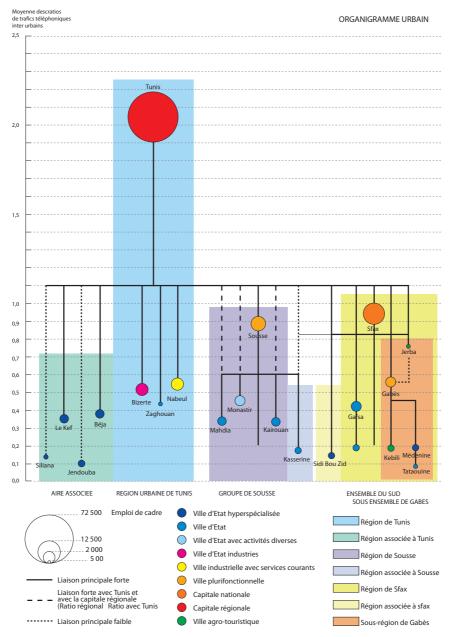
environ de la population totale de ces régions à près de la moitié en 2004. Ces phénomènes démographiques sont les principaux vecteurs de mutations territoriales, sociales, sociétales et économiques de grande envergure.

L'armature urbaine tunisienne reste cependant dominée par les petites communes de moins de 20 000 habitants qui représentent 67% de l'ensemble des 264 communes.

Urbanisation croissante mais à un rythme qui se stabilise, maintien de la primauté de Tunis mais dans un contexte de littoralisation de l'urbanisation où se diversifient les facteurs de développement, développement spectaculaire des villes du Sud, de la Tunisie Centrale et même du Nord Ouest, en dépit de la persistance de flux migratoires vers Tunis, telles sont donc les principales caractéristiques territoriales de la croissance démographique des deux dernières décennies. Dans une perspective de développement durable, ces évolutions constituent autant d'atouts que de risques :

- la congestion de l'espace tunisois et des zones littorales se traduit par une pression croissante sur les ressources naturelles terrestres et marines et par des dysfonctionnements et pollutions divers,
- elle est l'expression d'un dynamisme

- économique qui constitue notre principal atout dans la perspective de l'intégration au marché européen et notre principal vecteur de développement social.
- Elle se traduit par le renforcement de l'armature urbaine à l'Ouest et au Sud du pays ce qui devrait favoriser des changements sociaux et sociétaux globalement positifs même si dans le court terme, les problèmes d'intégration sociale et de chômage des jeunes continueront à alimenter des foyers de luttes sociales et parfois de tension entre communautés, comme cela fut le cas récemment à Métlaoui.



Source DGAT-Dirasset-Groupe Huit- 1997

Des conditions d'habitat en nette évolution mais des disparités persistantes

Les conditions d'habitat se sont sensiblement améliorées au cours des deux dernières décennies. C'est ainsi que d'après les données des deux derniers Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat, le parc de logements s'est développé à un rythme supérieur à celui des ménages : 3 % par an contre 2.5% par an. Cependant, le rythme de croissance du parc s'est ralenti depuis 1994 (3%/an en moyenne contre 3.6% par an entre 1984 et 1994).

L'augmentation du nombre de logements a eu un impact positif sur la taille des ménages⁽¹⁾. Les logements rudimentaires ne représentent plus que 0.8% du parc logements (2.7 en 1994). De même, le taux d'entassement des personnes dans les logements baisse⁽²⁾ et se stabilise autour de 1 ménage/logement.

La proportion de ménages ayant l'eau courante, l'électricité et branchés à un réseau d'assainissement, a atteint en 2004, respectivement 98.4 %, 99.8 % et 78 % en milieu communal et 52 %, 96.6 % et 4,8 % en milieu non communal.

Les progrès réalisés en 30 ans sont remarquables. L'amélioration des conditions de vie des ménages s'est également répercutée sur le niveau de confort des logements et l'accès des ménages aux moyens de déplacements et de communication.

Ce tableau positif doit cependant être reconsidéré pour de nombreux quartiers de villes de l'intérieur. Cette vérité est apparue dans toute sa crudité avec la révolution. Elle appelle un renouvellement de nos outils d'appréhension des réalités urbaines. Des approches plus fines, conjuguant statistiques nationales, approches participatives, multidisciplinaires et territorialisées et appui à l'organisation des populations à la base, nous éviteront dans le futur de passer à côté de vrais problèmes.

Les villes, vecteurs d'intégration économique mais persistance du chômage et de la pauvreté urbaines, en particulier dans la région du Centre-Ouest

La qualité urbaine, facteur d'attractivité des investissements

La Tunisie aborde une phase nouvelle de son développement. Une phase qui exige performance, compétitivité et qualité. Les objectifs de développement de la Tunisie dans un contexte d'ouverture et d'intégration internationale sont porteurs de défis majeurs, nécessitant une intensification des réformes structurelles et une amélioration de la compétitivité économique avec un maintien de la stabilité macro-économique.

Deux secteurs d'activités en particulier, le textile et le tourisme, très sensibles à la conjoncture internationale et régionale, sont également largement liés à la performance de leur espacesupport, les villes, qui sont par conséquent obligées de développer rapidement conditions d'attractivité. Sauront-elles le faire sans mettre en péril leurs fragiles équilibres écologiques et sociaux? Cela suppose que s'opèrent concomitamment un renforcement de la cohésion sociale et territoriale et l'accroissement de l'efficacité économique de l'ensemble du pays et en premier lieu de l'environnement économique des villes, supports privilégiés du développement et d'intégration économique et sociale.

Persistance de la pauvreté et du chômage urbains

La question de la pauvreté en Tunisie a occupé le devant de la scène au cours des derniers mois, en raison de la gravité que revêt le problème dans les villes du Centre-Ouest et du Sud, d'où sont parties les luttes sociales. Le taux de pauvreté tel que calculé par l'INS et qui s'élevait à 3.8% en 2005, a été remis en cause par le Ministre des Affaires Sociales.

De toute évidence, un consensus doit s'établir autour de la définition de la pauvreté, au regard des

⁽¹⁾ En 2004, on ne comptait plus que 1.03 ménage par logement occupé avec un taux moyen d'occupation de 4.7 personnes/log contre respectivement 1.07 et 5.5 en 1994.

⁽²⁾ Les logements d'une pièce ne représentent plus que 6.9 % du parc contre 14% en 1994. La baisse du nombre de personnes par pièce est de nature à améliorer la qualité de la vie familiale, à sauvegarder l'intimité des parents et à favoriser l'épanouissement et la vie scolaire des enfants, filles et garçons.

objectifs et enjeux de la politique publique de la résorption de la pauvreté. La première question qui s'imposera est celle de la détermination des seuils de pauvreté. Le phénomène de la pauvreté revêt en effet de multiples dimensions qui peuvent se chevaucher pour former différentes combinaisons. La brièveté de la vie, l'analphabétisme, le manque de ressources matérielles et l'exclusion en constituent autant de facettes.

Selon l'enquête de l'INS de 2005, relative au budget et à la consommation des ménages (voir tableau en annexe) :

- la pauvreté se concentrerait surtout dans le milieu non communal (nc) mais le milieu nc peut inclure certains quartiers périurbains et d'importants noyaux urbains en zone rurale.
- la pauvreté frapperait de plein fouet les régions du Centre Ouest et du Sud Ouest. Ce constat ayant été fait depuis 2005, il est étonnant que des mesures volontaristes, à la hauteur du problème, n'aient pas été prises avant pour réduire la pauvreté et désamorcer l'explosion sociale dans les régions Ouest.

Il est intéressant de noter que l'INS a récemment révélé un autre taux, le taux de vulnérabilité, qui concernerait beaucoup plus de Tunisiens. Selon l'INS, 11,4% de la population serait vulnérable et vivrait en dessous du seuil de 585 dinars par an par individu, ce qui concernerait 1,2 million de personnes. Ce taux, serait inférieur à celui du Maroc (13%) et de l'Egypte (18%).

Par contre, le taux de vulnérabilité de la région du Centre Ouest atteint le niveau particulièrement critique de 29.4%. Bien que ce taux n'ait pas encore été décliné par milieu, il est probablement très élevé dans les villes de la région.

Le chômage constitue un élément déterminant de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Depuis les années soixante, le taux chômage en Tunisie se situe dans la fourchette de 13 % à 16 %. Il était de 13% en 2010. Le nombre de chômeurs à cette date était de près de 500 000 dont le tiers étaient diplômés de l'enseignement supérieur et présentaient un taux de chômage de 23%. Le chômage frappe surtout les jeunes âgés de 18 à 29 ans (28.7% pour les 18-19 ans, 29.7% pour les 20-24 ans, 24.2% pour les

25-29 ans). La situation de chômage des jeunes est particulièrement critique dans les régions du Grand Tunis, du Centre et du Nord-Ouest.

Les femmes sont doublement exposées au chômage : elles ont plus de difficulté pour l'accès au travail et elles sont les premières à payer le prix des restructurations en cas de difficultés économiques, ce qui est le cas en 2011 et sans doute au cours de 2 ou 3 prochaines années.

Satisfaire les besoins et améliorer le niveau de vie de l'ensemble des ménages n'est pas chose facile. En dépit des énormes progrès enregistrés et de la réduction spectaculaire du phénomène de la pauvreté en milieu urbain et rural, certaines disparités persistent et justifient les efforts complémentaires et ciblés que l'Etat, la population et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux continuent à déployer.

Dysfonctionnements persistants dans la gestion des villes en dépit d'importants investissements

Un étalement urbain insupportable

Du Nord au Sud de la Tunisie, d'Est en Ouest, les villes partent à l'assaut des terres agricoles et des espaces naturels périurbains. Bien que le phénomène concerne toutes les villes du pays, il est particulièrement spectaculaire sur la côte avec la littoralisation de l'urbanisation, liée à la concentration de la population et des activités économiques. L'étalement urbain se traduit par :

- la dégradation du cadre de vie urbain et des conditions de déplacement,
- le coût croissant des infrastructures urbaines,
- la perte de superficies croissantes de terres agricoles, parmi les plus fertiles du pays,
- la disparition de zones humides, notamment dans les régions du Cap Bon et du Centre Est,
- l'érosion côtière et la destruction d'habitats naturels de grande valeur (petits fonds, herbiers de posidonies, dunes, sites de nidification de la faune, etc.),
- la régression de la petite pêche côtière,
- la dégradation de la qualité des paysages...

A titre d'exemple, nous évoquerons la situation de l'agglomération Sfaxienne où l'ampleur des

évolutions en cours et les évolutions prévisibles sont particulièrement préoccupantes. Le rapport du Plan Bleu sur « l'étalement urbain en Méditerranée » de 2001 annonçait déjà à cette époque pour Sfax : « un avenir jugé non soutenable tant pour les conditions de vie en ville que pour les milieux agricoles et naturels périurbains (disparition prévisible de l'essentiel des «jneins» : arboriculture et terres maraîchères). De 1972 à 1994, près de 9000 ha de jardins agricoles ont ainsi déjà été perdus au profit de l'étalement urbain (les territoires artificialisés sont passés de 11 % à 24 % du total dans la même période) ».

Les politiques publiques préconisées par l'Etat pour contrecarrer l'étalement urbain ont eu peu d'effets, qu'il s'agisse des dispositions de densification des constructions dans les Plans d'Aménagement Urbain, des projets de mise en valeur des centres anciens ou des grands projets urbains au cœur des grandes villes littorales.

Face à ces évolutions, le Plan Bleu préconise « des politiques de gestion intégrée des zones côtières, de conservation durable du littoral, des zones humides et des terres agricoles péri-urbaines, de promotion d'une agriculture multifonctionnelle et du développement rural des arrières pays, et d'intégration du tourisme et du développement durable... ».

De grands projets d'aménagement et d'embellissement mais concernant peu de villes et une qualité urbaine en deçà des attentes

Des projets urbains et des travaux d'embellissement de grande envergure, ont été réalisés dans les centres-villes, autour des plans d'eau, des ports et en front de mer. Ces réalisations qui ont mobilisé des financements publics considérables, sont en train de changer le visage de la capitale et bientôt d'autres grandes villes, comme Sfax, Sousse... A Sfax, dans la zone Taparura, les travaux de dépollution et d'excavation de 6 millions de m³ de phosphogypse dans la mer et sur le sable sont achevés.

Force est cependant de constater que peu de projets de cette envergure concernent les villes de l'intérieur et qu'en terme de qualité urbaine, beaucoup reste à faire. Les pratiques actuelles de planification et de gestion urbaines font encore peu de place aux paysages urbains et à des approches globales et concertée d'aménagement des centres-villes, des centres historiques, des entrées de ville, des quartiers périphériques... qui concernent plus directement le vécu des citadins. Cette réalité est lourde de conséquence sur la qualité et la convivialité urbaines.

Des villes mieux équipées mais un système de transport urbain dominé par la voiture particulière

Les équipements économiques, ports, aéroports, réseaux routiers, réseaux de transport, de communication, d'énergie ont vu leurs capacités s'accroître considérablement. A titre d'exemple, la Tunisie dispose aujourd'hui de neuf aéroports⁽¹⁾ alors qu'il n'y en avait qu'un seul jusqu'en 1963. La desserte aérienne des villes et de leurs régions se trouve ainsi considérablement améliorée. La voirie urbaine des grandes villes et des villes de l'intérieur a bénéficié d'une part importante des investissements publics nationaux et communaux. Des centaines de kilomètres de voirie urbaine rapide et de nombreux ouvrages routiers, viaducs, échangeurs, tunnels... sont venus améliorer la circulation urbaine dans la capitale et les grandes villes.

En dépit des efforts considérables déployés dans les grandes villes en matière de transports en commun et les succès indéniables enregistrés, force est de constater l'inadéquation de l'offre de transports collectifs à la demande, faute de moyens, de politique tarifaire adéquate et de coordination entre les différents intervenants, alors même que des investissements importants sont consentis pour l'encouragement de l'acquisition de voitures particulières (d'où un accroissement de 8% par an du parc automobile dans les dernières années), ainsi que pour l'adaptation des infrastructures nécessaires (réseau routier, parking, etc.). La part du transport collectif dans les déplacements ne cesse de baisser, elle est passée dans le Grand Tunis, de 65% en 1977 à 40% seulement en 2004.

⁽¹⁾ Le dernier aéroport, celui d'Enfidha, achevé en 2009, fonctionne au ralenti

Elle reste largement insuffisante dans la plupart des villes, y compris de grandes villes du littoral, comme Sfax par exemple.

Dans une perspective de développement urbain durable, la mobilité par des modes « économiquement et écologiquement durables » et par conséquent l'accessibilité de la ville à tous et à toutes, est un enjeu de taille.

Un patrimoine historique et architectural urbain impressionnant mais sous valorisé

Le patrimoine culturel et historique des villes tunisiennes constitue un atout considérable pour la construction d'une identité urbaine et l'impulsion du développement local. Dans cette logique, le patrimoine urbain gagnerait à être inventorié, protégé et mis en valeur, non pas à la faveur de projets ponctuels mais sur la base d'approches globales et concertées, prenant en compte concomitamment les dimensions patrimoniales, urbanistiques, sociales économiques. C'est notamment à travers la construction de l'image urbaine de ces espaces, de leur accessibilité, de leur signalétique, de la disponibilité de l'information... que leur mise en valeur pourrait progressivement s'opérer. Les différentes initiatives de promotion du tourisme culturel et du tourisme urbain lancées par l'Etat et appuyées par des associations dans plusieurs régions du pays (Tunis, Sfax, Carthage, Kairouan, Sousse, Dougga, la région des oasis et des ksours, Le Kef, Zaghouan...) sont prometteuses mais elles gagneraient à être concertées et à relever d'une approche de développement durable.

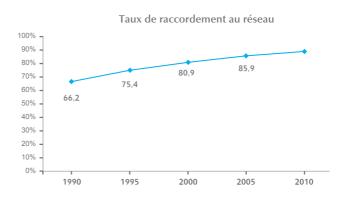
L'environnement urbain

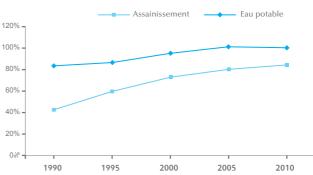
L'assainissement urbain

Le développement de l'assainissement urbain a permis d'atteindre des taux de couverture élevés mais avec des disparités régionales et locales parfois importantes qu'il faudrait atténuer. L'ONAS intervient en 2010 dans 160 communes abritant 6.3 millions d'habitants soit près de 87.5% de la population urbaine. Quelques villes de plus de 10000 habitants n'ont pas été prises en charge par l'ONAS à ce jour.

Enjeux et défis importants pour le secteur de l'assainissement :

- La maîtrise des impacts environnementaux du secteur
- L'assainissement dans les villes non prises en charge par l'ONAS
- Le renforcement de la gouvernance locale du secteur
- La gestion des eaux pluviales
- Les performances opérationnelles





Evolution du taux de raccordement

Maitriser les impacts environnementaux du secteur

Malgré son importante contribution à l'effort de dépollution, le secteur de l'assainissement urbain a des impacts environnementaux qu'il faut maitriser. Ces impacts peuvent être liés aux eaux usées non collectées, à celles collectées et non traitées, ou encore à celles traitées et non réutilisées. Les eaux de drainage urbaines peuvent aussi avoir des impacts environnementaux significatifs, car elles peuvent être aussi polluées

sinon plus que les eaux usées. Enfin le secteur a des impacts environnementaux liés aux boues produites dans les stations d'épuration et aux nuisances olfactives.

La réutilisation des EUT peut contribuer à atténuer les impacts environnement des rejets. Mais le secteur souffre de l'absence de projets faisables et d'envergure de valorisation des EUT car le modèle de valorisation actuel a clairement montré ses limites. Les boues de stations d'épuration sont encore dans l'attente de mise en place de filières durables d'élimination ou de valorisation⁽¹⁾.

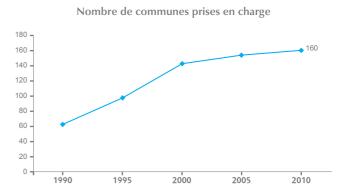
Que faire pour améliorer la performance environnementale du secteur et maitriser ses impacts sur l'environnement ?

- Renforcer l'approche environnementale de la gestion du secteur aussi bien au niveau de la planification et des travaux qu'au niveau de l'exploitation;
- Faire un bilan régulier des différents flux en partant de l'eau potable consommée et de suivre les tendances et corriger les dérives éventuellement;
- Assurer un contrôle plus strict de la mise en œuvre des PGE des stations d'épuration par l'ONAS
- Evaluer régulièrement l'empreinte carbone du secteur pour prendre des mesures correctives éventuelles.

Quelles solutions pour les villes non prises en charge par L'ONAS ?

Certaines villes de petite taille restent longtemps en attente de leur prise en charge par l'ONAS sans qu'il y ait une visibilité sur l'échéance de cette dernière. Il est donc important et urgent d'imaginer de nouveaux modèles techniques, institutionnels et financiers permettant d'améliorer la situation de l'assainissement des villes non prises en charge.

Sur le plan technique, il est important de développer des solutions adaptées au contexte de ces localités. Il s'agit notamment d'identifier et de valider des systèmes d'épuration adaptés et d'instaurer un service public de l'assainissement autonome et de l'assainissement semi-collectif qui doivent compléter les systèmes collectifs.



Au niveau institutionnel, on peut concevoir des montages impliquant des opérateurs privés et une assistance technique de l'ONAS. De tels montages peuvent aussi inclure si nécessaire une coopération intercommunale. L'ONAS peut apporter son appui dans le suivi des projets et dans l'organisation et le contrôle de performance de l'exploitation.

Sur le plan financier, l'amélioration du service rendu et sa professionnalisation peuvent justifier, tout comme pour les villes prises en charge, l'application d'une redevance d'assainissement dont il faut étudier les modalités de recouvrement.

Renforcement de la gouvernance locale du secteur

Le développement de l'assainissement urbain répond à une logique de planification nationale selon des critères de priorités nationaux (taille, enjeux environnementaux, volume des investissements...). Malgré l'émanation des requêtes du niveau local, l'influence de ce dernier sur ce processus demeure relativement limitée.

Il faut évoluer progressivement vers une plus grande implication des collectivités locales dans la gouvernance du secteur et instaurer de nouvelles relations entre les collectivités locales et l'ONAS.

La problématique du drainage urbain

Depuis de nombreuses années, la prise en charge de l'assainissement pluvial est demeurée problématique en raison de la multiplicité des acteurs concernés et de l'absence d'une répartition claire des rôles.

⁽¹⁾ Des études de planification sont en cours de lancement et des projets pilotes de valorisation agricole sont actuellement en cours.

En effet, le premier enjeu est l'ancrage institutionnel de cette mission. Cet ancrage doit reconnaitre la liaison très étroite avec la voirie urbaine, tout comme la coordination avec la protection contre les inondations et avec la planification urbaine et la gestion de l'espace urbain. Il doit aussi respecter une approche par bassin versant.

Le deuxième enjeu est celui du financement durable des charges d'exploitation des ouvrages, car ni fiscalité locale ni les redevances d'assainissement ne permettent de financer ce service.

Améliorer les performances opérationnelles du secteur

Un des enjeux importants pour le secteur est l'amélioration de ses performances opérationnelles pour en maitriser les coûts et garantir la viabilité et l'autonomie financières.

L'implication du secteur privé dans l'exploitation, si elle est convenablement mise en œuvre, c'est-à-dire avec une faisabilité établie, une concurrence suffisante et un contrôle efficace des performances, est une des voies qui permet d'obtenir des gains d'efficacité, un apport de savoir-faire et une maitrise des couts du service.

Dans le contexte postrévolutionnaire, il faut relancer le débat sur le rôle du secteur privé et les modalités de son implication dans le domaine de l'assainissement urbain.

Participation du secteur privé dans l'exploitation des infrastructures d'assainissement

En 2009, le taux de participation du secteur privé à l'exploitation des ouvrages d'assainissement était de 13.3% correspondant à 2267 km de réseaux, 103 stations de pompage et 17 stations d'épuration.

A la fin de l'année 2010, 2900 km de réseaux, 29 stations d'épuration et 155 stations de pompage seront exploités par le secteur privé pour un taux de participation de 20 %.

Source: www.onas.nat.tn

La gestion durable des déchets ménagers

La gestion des déchets menagers et assimilés (DMA) est au centre de l'action environnementale des villes. Aussi, on ne peut parler de villes durables sans gestion durable des DMA.

Les principaux enjeux d'une gestion durable des DMA

L'amélioration du cadre institutionnel de la GDMA.

La maitrise des impacts environnementaux du secteur.

L'amélioration des conditions de viabilité financière du secteur.

Programmes de réalisation des décharges contrôlées et des centres de transfert

	Désignation des ouvrages	Pourcentage des déchets enfouis
9 ^{ème} Plan	Décharge contrôlée de Jebel Chakir et 3 centres de transfert dans le district de Tunis, d'un coût total d'environ 10 M DT	40% de la quantité totale
10 ^{ème} Plan	9 décharges contrôlées et 40 centres de transfert de DMA dans les gouvernorats de Bizerte, Nabeul, Sousse, Monastir, Kairouan, Sfax, Gabès, Médenine et l'île de Djerba, pour un coût de 61.5 M DT.	85% de la quantité totale
11 ^{ème} Plan*	10 décharges contrôlées et les centres de transfert y afférents pour desservir le Grand Tunis, Zaghouan, Mahdia, Tozeur, Sidi Bouzid, Gafsa, Kasserine, Béja, Jendouba, le Kef et Siliana, Tataouine et Kebili ainsi que les îles de Kerkennah, doun coût total doenviron 72 MDT.	93% de la quantité totale

^{*} La réalisation des décharges prévues dans le cadre du XIème plan a connu quelques difficultés.

Améliorer le cadre institutionnel de la GDMA

Le cadre institutionnel de la GDMA comporte un potentiel important d'amélioration et d'optimisation. Pour cela, il faut :

- Remettre les collectivités locales au centre des enjeux de la GDMA y compris pour les activités de post-collecte et de gestion des filières de recyclage;
- Relancer le débat de façon sereine sur la participation du secteur privé et jeter les bases d'un partenariat efficace et durable et socialement responsable; les formules de partenariats public-privé devraient inclure, moyennant les mesures réglementaires nécessaires, les options de concession qui mobilisent des financements privés;
- Développer un partenariat entre l'ANGeD et les collectivités locales visant à renforcer les capacités techniques et managériales de ces dernières
- Concrétiser et développer la coopération intercommunale dans la GDMA notamment pour les petites villes;
- Développer un partenariat entre les collectivités locales et les associations dans le domaine de la sensibilisation

Maîtriser les impacts environnementaux du secteur

Une gestion durable des DMA et une plus grande maitrise des impacts environnementaux du secteur dans le contexte tunisien dictent les mesures et les évolutions suivantes à mettre en œuvre.

Que faire pour maitriser les impacts environnementaux de la GDMA?

- Poursuivre l'éradication des décharges sauvages et le parachèvement du programme de nouvelles décharges et d'extension de celles existantes;
- Initier et développer des options alternatives à la mise en décharge qui n'est pas une solution durable d'élimination et accroître le taux de valorisation ;
- Promouvoir la réduction à la source qui nécessite un effort conjugué de nombreux acteurs (les ménages, les producteurs, l'administration, les associations, etc)

Dans le contexte tunisien, il est important d'engager des actions concrètes concourant à la minimisation et à la réduction à la source des déchets qui a été énoncée dans la loi sur les déchets de 1996. Parmi ces actions, on peut citer à titre indicatif: (i) le lancement de campagnes de sensibilisation d'envergure pour infléchir les modes de consommation, (ii) la promotion du compostage individuel, (iii) la responsabilisation des producteurs pour favoriser une démarche d'éco-conception, (iv) l'instauration d'une incitation au niveau des ménages (redevance).

Améliorer les conditions de viabilité financière du secteur

La GDMA a longtemps souffert du manque de ressources financières pour couvrir les couts pour les différents maillons de la chaine d'activités. Avec l'instauration des écotaxes, ce déficit a été atténué pour la mise en décharge.

Mais les progrès vers une viabilité financière du secteur nécessite de : (i) poursuivre les efforts d'amélioration des ressources de la fiscalité locale, (ii) recentrer l'usage des écotaxes sur l'objet auquel elles sont dédiées, (iii) explorer la diversification des ressources à travers le recours à des redevances au moins pour certaines catégories de déchets, (iv) maitriser les coûts de la GDMA à travers des mesures techniques⁽¹⁾ et managériales, (v) évaluer l'efficacité économique de la gestion des filières et notamment celle des emballages et apporter les mesures correctives éventuellement nécessaires.

Maîtrise de l'énergie et du bilan carbone des villes

La mobilité urbaine est un poste important du bilan carbone des villes. Elle est fortement conditionnée par l'étalement urbain et le découplage habitat/emploi. Elle est aussi marquée par un accroissement du parc de voitures individuelles facilité par les incitations en place (voiture populaire, crédits à la consommation, etc). Ce qui aggrave la congestion de la circulation et diminue les vitesses de circulation. A titre d'exemple, le

taux de motorisation dans le Grand Tunis a plus que triplé entre 1985 et 2006 alors que la population a à peu près doublé durant la même période. La répartition modale a également évolué fortement en faveur du transport individuel.

Les collectivités locales n'ont qu'un rôle limité dans les facteurs impactant la mobilité car les infrastructures et les réseaux de transport échappent au contrôle des collectivités locales. L'aménagement urbain est un des leviers sur lequel peuvent agir les collectivités locales pour contrôler l'augmentation des émissions de GES induites par l'étalement urbain et pour favoriser une mobilité urbaine à faible empreinte carbone.

Cependant plusieurs autres acteurs influent de façon déterminante sur la mobilité urbaine et avec lesquels les villes doivent collaborer pour maitriser ses impacts environnementaux.

Les villes peuvent aussi agir au niveau de leur consommation d'énergie (éclairage public, véhicules, bâtiments, etc) pour rendre ses services moins énergivores et récolter un double dividende environnemental et financier.

Peu de villes tunisiennes ont un programme ou un plan de maitrise de l'énergie. Il serait utile de développer des toolkits à l'attention des collectivités locales leur permettant de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de maitrise de l'énergie avec des objectifs chiffrés :

- De réduction des émissions de CO₂;
- De réduction de la facture énergétique ;
- De production et utilisation d'énergies renouvelables.

La consommation d'énergie du secteur du bâtiment se situe aujourd'hui à près de 27 % du total national (17 % pour le résidentiel et 10 % pour le tertiaire) Il n'est devancé que par l'industrie (36 %) et les transports (30 %). La part importante du secteur résidentiel est due à l'amélioration du niveau de vie des ménages.

Les aspects institutionnels et la gouvernance urbaine

Capacités limitées des villes et approches sectorielles des départements

Le développement urbain est partiellement déconcentré et faiblement décentralisé. Malgré une nette augmentation des investissements communaux dans les services publics urbains, les communes demeurent des entités mineures dans l'édifice institutionnel du développement territorial

Aujourd'hui, la situation est particulièrement délicate pour les municipalités alors qu'elles sont appelées à répondre aux exigences de démocratie et de vie meilleure des 2/3 de la population tunisienne, dont un quart de jeunes de 18 et 29 ans, alors qu'elles se trouvent dans une situation de crise de légitimité (Conseils Municipaux dissous, délégations spéciales contestées) et de crise financière (gap de près de 50% des recettes), aggravée par les besoins de remise en état des locaux et parcs d'engins municipaux détériorés par les émeutiers et de nombreux actes de sabotage perpétrés par des milices de l'ancien régime.

Malgrélaprogression constante des investissements communaux et des avancées certaines dans les domaines législatifs et institutionnels, d'importantes lacunes demeurent. Les ressources des municipalités sont très insuffisantes au regard de leurs besoins (4% des ressources de l'Etat).

A côté de la faiblesse de leurs ressources financières, les villes manquent également cruellement de capacités techniques, d'approches et d'outils performants pour planifier, coordonner et gérer le développement urbain dans la durée. Leur marge de manœuvre est particulièrement faible face à des opérateurs sectoriels très puissants qui interviennent chacun dans leur domaine respectif sans coordination systématique ni structurée, entre eux et avec les Collectivités

⁽¹⁾ Par exemple la réduction de la fréquence de collecte, le choix du matériel roulant, l'encouragement d'une collecte en point de regroupement

Locales. Cette réalité est lourde de conséquence sur la possibilité réelle des villes d'infléchir le développement dans le sens de la durabilité.

La coopération intercommunale, encouragée par la Loi Organique des Collectivités Locales et par les plus hautes instances de l'Etat, se limite à quelques marchés groupés de travaux ou d'équipements et à de très rares exemples de production et gestion communes de services publics urbains, abattoirs, décharge publique...

Dispositif institutionnel de l'environnement urbain très centralisé

Sur le plan institutionnel, l'environnement urbain souffre de plusieurs déficiences qu'on pourrait résumer dans les points suivants :

- L'environnement en milieu urbain est un enjeu de portée essentiellement locale, pourtant il échappe en grande partie au contrôle des autorités locales. En effet, le rôle des communes est réduit principalement à la fonction propreté et aux espaces verts. Tandis que les agences nationales telles que l'ONAS, l'ANGED et l'APAL ont un rôle prépondérant en matière de planification et de mise en œuvre des projets touchant à l'environnement urbain.
- Un cloisonnement des politiques sectorielles touchant à la ville
- Une faible implication des associations dans l'action environnementale locale et une prédominance du rôle des acteurs publics
- l'implication du secteur privé dans les services environnementaux est demeurée très timide ce qui n'a pas permis de bénéficier des gains d'efficacité et de la performance qu'elle pourrait apporter
- le cadre institutionnel souffre de certaines lacunes telles que : (i) la gestion du drainage urbain et des inondations qui implique de nombreux acteurs mais dont les responsabilités n'ont pas été clairement réparties, (ii) la gestion des plans d'eau
- les différents outils de monitoring de l'état de l'environnement et du développement durable, publiés par l'Observatoire Tunisien de

l'Environnement et du Développement Durable, l'OTED, tels que le « Rapport National sur l'Etat de l'Environnement », le rapport sur les « Indicateurs Régionaux pour l'Amélioration des Conditions de Vie », IRACOV et les guides du développement durables⁽¹⁾, souffrent d'un faible niveau d'appropriation par les acteurs locaux et régionaux et sont donc peu utilisés.

Emergence de la Société Civile mais peu d'implication dans la gestion de la Cité

Malgré la révolution, la participation des citoyens et des associations et autres acteurs de la Société Civile (médias, universitaires, intellectuels, artistes...) aux choix de développement de leur cité, est encore peu développée. Le nouveau contexte politique devrait changer la donne. Il est vrai cependant que les préoccupations des associations qui ont émergé depuis le début de l'année concernent surtout les prochaines échéances politiques de la Tunisie, l'élection de l'Assemblée constituante de la 2ème République et le développement social.

Le mouvement d'auto-organisation des jeunes dans la défense des quartiers au cours de la révolution pourrait constituer la base d'un tissu d'associations urbaines et de quartiers intervenant dans différents domaines.

L'établissement de partenariats entre les communes et la Société Civile serait de nature à contribuer à favoriser le développement d'une citoyenneté active.

Un déficit de vision écologique de la ville

L'écologie fait timidement son entrée dans les préoccupations des planificateurs et opérateurs urbains et des communes. Cela est insuffisant car la réalité appelle l'adoption d'une démarche écologique du développement urbain ne se limitant pas à la gestion de la pollution, à la réhabilitation des sites dégradés et au traitement des problèmes environnementaux. Elle exige que l'écologie soit au cœur même des politiques urbaines, de la gestion des ressources, des modes de planifier la ville, de la construire et de la pratiquer.

Perspectives pour des villes durables

La révolution tunisienne met à mal le concept de durabilité du développement dans sa conception technocratique et formaliste. Elle témoigne d'une volonté collective de rupture avec le passé, montrant les limites d'une politique de développement (notamment urbaine) qui n'a pas tenu compte des aspirations légitimes d'un peuple à la dignité et à la liberté et à un développement respectueux de l'intérêt général et du patrimoine collectif, équitable pour l'ensemble des régions, des catégories sociales et des générations, inclusif et démocratique. Dans le futur, il conviendra d'être plus attentif aux exigences d'un développement urbain durable et de la gouvernance urbaine démocratique

Promouvoir une approche écologique du développement urbain

La ville durable n'est pas seulement amie de l'environnement. Il faut promouvoir une approche du développement urbain qui intègre à la fois les enjeux environnementaux, socioéconomiques et culturels, en œuvrant pour :

- Une économie urbaine plus verte
- Un transport et une mobilité moins énergivores ce qui présente des implications en termes d'aménagement urbain, de modes de circulation doux
- Un habitat répondant aux défis climatiques
- Une contribution à la réduction du chômage par le développement des emplois verts
- L'évaluer des performances environnementales des villes et à terme la prise en compte de l'empreinte écologique des villes tunisiennes
- L'introduction des principes du développement durable dans la gestion des services publics urbains, les règles de marché public, les chartes de concession, l'appel aux sous-traitants, la comptabilité publique,

Dans la même logique, promouvoir une gestion écologique de la ville ne peut se limiter à concevoir des éco-quartiers. Certes ce genre d'initiative peut revêtir un aspect pédagogique mais il est aussi, sinon plus important de :

- Maîtriser l'étalement urbain ;
- Réhabiliter la place de la nature dans la ville et autour de la ville ;
- faire émerger une culture de la ville durable auprès du citoyen et des acteurs de la ville.

Promouvoir l'aménagement du territoire pour réduire la fracture urbaine entre l'Est et l'Ouest

Les politiques et programmes d'aménagement du territoire doivent accorder au développement durable des villes de l'intérieur et à celles de l'Ouest, plus particulièrement, la place qui leur incombe.

Sans ralentir le développement des villes littorales, leviers de la croissance et de l'intégration économique du pays dans l'espace euro-méditerranéen, un « Plan Marshall urbain » devrait être lancé en faveur des villes de l'Ouest, celles du Centre et du bassin minier de Gafsa tout particulièrement.

Outre le renforcement des infrastructures inter urbaines et la création d'emplois, la situation des villes de la région appelle la mise en place d'une approche multidimensionnelle et multi acteurs pour mettre en valeur le cadre de vie et le patrimoine urbains et réhabiliter l'environnement, aujourd'hui dans une situation de dégradation critique, surtout à Kasserine et dans les villes du bassin minier de Gafsa.

L'amélioration des conditions de déplacement et de circulation et la requalification des centres villes contribueront également à en améliorer le fonctionnement, à renforcer leurs identités et à améliorer leurs images. Les fonctions touristiques de ces villes pourront alors être développées, en valorisant les importantes potentialités culturelles et naturelles qui sont les leurs et en misant également sur l'archéologie industrielle des villes minières et sur les potentialités géologiques de la région.

^{(1) «} Pêche durable », « industrie durable », « Forêts durables », « Villes Durables », « Agriculture Durable » et « Tourisme Durable »

Les Collectivités Locales auront pour cela besoin d'être dotées de compétences et de moyens, à la hauteur des enjeux et de se doter de représentants légitimes, démocratiquement élus par la population.

Il va sans dire que les citoyens et la Société Civile auront un rôle primordial à jouer dans la mise en valeur et le développement durables des villes de l'Ouest.

Accompagner la transition démocratique au niveau des villes

A court terme, il faudra se donner les moyens de gagner le pari du temps. Pour les villes, il est crucial de :

- mettre en place les conditions de la démocratie locale et du développement de la citoyenneté sous l'impulsion des jeunes en particulier
- Rétablir la sécurité
- Assurer le redémarrage de l'économie, sécuriser les entreprises et les touristes
- Engager un processus d'intégration professionnelle pour les jeunes chômeurs
- Participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants des villes et quartiers en situation de précarité
- Remettre en état les services municipaux, en particulier les services environnementaux et rétablir l'action municipale

A moyen et long termes plusieurs défis sont à prendre en considération, notamment celui d'instaurer durablement la démocratie et la citoyenneté.

Le manifeste élaboré par un groupe d'experts « Pour que le droit à un développement durable soit garanti par la constitution » est une initiative citoyenne fondatrice qu'il est urgent de décliner au niveau local, au niveau des villes plus particulièrement. Une charte des villes pourrait être élaborée par une ou un groupe d'associations ou de citoyens. Elle servirait à promouvoir le « droit à la ville et au développement durable» pour tous les citoyens.

Il faudra également miser sur les responsables municipaux et sur la Société Civile pour la mise en place des conditions de la démocratie locale:

- Élections pluralistes des Conseils Municipaux ;
- Mise en place des conditions et outils d'une gouvernance urbaine démocratique et transparente;
- Révision de la Loi Organique des Communes (tutelles) et de la fiscalité locale;
- Conseils Régionaux élus et augmentation des ressources propres des régions;

La démocratie ne pourra être instaurée sans la participation des jeunes, en effet :

- La jeunesse tunisienne a fait la révolution, elle doit pouvoir construire la démocratie et être partie prenante dans la vie publique (pas seulement sur facebook) et dans le développement du pays et de la Cité;
- Le mouvement d'auto-organisation des jeunes dans la défense des quartiers pourrait s'investir dans d'autres domaines d'intervention;
- Les villes tunisiennes ne sont pas adaptées aux jeunes. Elles ne sont pas très animées, pas très ludiques, pas vraiment mixtes, les espaces publics sont peu conviviaux. Les jeunes marqueront leur espace en s'impliquant dans l'action citoyenne de proximité.

Instaurer une gouvernance urbaine démocratique

Des voies « porteuses de durabilité et bonne gouvernance » sont à explorer pour une gestion durable des villes, elles impliquent :

- la clarification des responsabilités dans toute la chaîne de gestion des services publics urbains ;
- la révision des règles de marché public pour que les obligations du développement durable soient prises en compte et que le critère du « moins disant » ne soit pas exclusif;
- la réforme de la comptabilité publique pour qu'elle « internalise » les coûts environnementaux et sociaux ;
- l'adoption de règles de sous-traitance intégrant le développement durable.

Il est également important de souligner que la gestion des villes dans une perspective de développement durable suppose la disponibilité à tous les niveaux du processus de décision de nouvelles compétences urbaines. Un véritable renouvellement des professions urbaines s'impose pour promouvoir des approches ouvertes aux principes du développement durables et aux différentes disciplines. A titre d'exemple, les agents municipaux et opérateurs des services urbains (eau, transport public, déchets, gestion de la voirie...) devraient être formés aux pratiques économes en ressources et les services municipaux gagneraient à faire davantage appel aux urbanistes dont la formation intègre les principes du développement durable et de la planification urbaine participative, stratégique et prospective.

Redéfinir les relations avec les agences nationales

Il est besoin aujourd'hui d'une redéfinition des relations entre les collectivités locales et les agences nationales en charge de l'environnement visant à redonner progressivement aux collectivités locales un droit de regard sinon la maitrise des services urbains qui se déroulent sur leurs territoires.

Ce repositionnement des collectivités locales devrait découler d'une volonté politique forte de renforcer la gouvernance locale des services environnementaux. Ce renforcement implique une redéfinition des ressources financières des collectivités locales. Avec le renforcement de la gouvernance locale y compris l'instauration et le développement des mécanismes de coopération intercommunale, on peut envisager qu'à moyen et long termes, les agences environnementales deviennent des agences prestataires de services, et d'appui ou encore des maîtres d'ouvrages délégués pour le compte des collectivités locales et de leurs groupements.

Cette évolution pourrait être amorcée en instaurant un dialogue et un système de reporting qui permet aux collectivités locales d'être informées de façon continue les des activités des agences nationales sur leur territoire et d'être impliquées à tous les stades de planification et de mise en œuvre des projets.

Développer la diplomatie des villes

Les villes tunisiennes ont joué dans l'histoire du pays, un rôle important dans la coopération entre les pays du Maghreb et ceux du pourtour méditerranéen.

Ce rôle doit être réhabilité. Rien ne peut remplacer la coopération directe entre les premiers responsables territoriaux qui sont les mieux placés pour porter les projets de développement des populations et leurs volontés d'échanger et de mettre en réseau leurs expériences, leurs visions, leurs stratégies.

Dans le domaine du développement urbain durable, la coopération entre villes pourrait porter sur des domaines multiples.

Axes d'une diplomatie des villes :

- La gouvernance urbaine environnementale,
- L'instauration de la démocratie locale,
- La gestion des crises, notamment les crises politiques, économiques et les situations de conflits (réfugiés à la frontière libyenne)
- Le marketing urbain et le tourisme local,
- L'écologie urbaine,
- Etc...

Faire des villes des lieux d'intégration pour les deux sexes

La question est aujourd'hui de savoir comment optimiser les effets positifs de la ville dans une perspective de genre, reconnaissant que:

- Les courants fondamentalistes menacent l'égalité de genre ;
- les villes tunisiennes restent très largement des « villes d'hommes » où les femmes sont loin de s'approprier l'espace public ;
- les responsabilités qui leur sont attribuées dans la gestion des affaires de la communauté et de la ville sont souvent très en deçà de leurs capacités réelles et de leur contribution effective à la vie de la cité.

Le changement d'image de la place de la femme dans la ville se place largement dans le champ

du culturel et des valeurs mais il devra également s'inscrire dans le champ des politiques urbaines, de la sécurisation de la ville pour la femme, de la facilitation de sa mobilité et de son accession aux responsabilités de la Cité.

Conclusion

L'impulsion du développement des villes dans une perspective de développement durable ouvre de multiples champs d'action qui dépassent largement les champs de l'environnement et de l'aménagement urbain.

Dans les mois qui viennent, la ville durable devra faire son entrée par la grande porte dans l'agenda politique du gouvernement, des municipalités, des instances de préparation de la future République, des partis politiques et de la Société Civile.

Le Droit à une ville durable, inclusive et démocratique doit être inscrit dans la nouvelle constitution et dans les pratiques institutionnelles tout comme le droit à un environnement sain.

Des réformes stratégiques sont à mener à court et moyens termes pour assurer durablement la démocratie et le développement équitable. Bien que consacré par la Loi organique des Collectivités Locales depuis 1975, le processus de décentralisation est resté inachevé. Il faudra donc apporter dans le futur une contribution à la réforme de la décentralisation, ce qui comprend la réforme des finances locales, des élections locales, des découpages territoriaux

et des responsabilités et compétences locales, notamment dans le domaine de la planification urbaine et de la planification, fourniture et gestion des services environnementaux urbains.

Une attention particulière devra être accordée à la planification et gestion intercommunales et métropolitaines, de même qu'aux petits noyaux urbains non érigés en commune et dépourvus de pouvoir politique et de moyens financiers, techniques et humains. Il est également important que soit consacré dans la planification et la gestion des villes, le rôle fondamental joué par les jeunes et par les femmes dans la révolution du 14 janvier.

La gouvernance environnementale devra être revisitée pour prendre en compte les leçons tirées d'une analyse approfondie de la performance environnementale des villes et pour intégrer la nouvelle donne politique et sociale, à savoir l'émergence de la démocratie locale et de la citoyenneté et le droit à la ville et à un environnement sain pour tous les citoyens, quelque soient leur âge, leur sexe et le lieu où ils vivent.

Enfin, l'émergence du nouveau rôle des villes dans la gestion de l'environnement et du développement pourrait être « boosté » par une montée en puissance de leur fonction « diplomatique » qui couvrirait à la fois le champ de la coopération intercommunale et celui de la coopération entre les villes de la région du Maghreb et de la Méditerranée (où les traditions existent) mais également les villes du monde entier, la révolution tunisienne ayant suscité un immense mouvement de sympathie dont les villes ne doivent pas être les dernières à bénéficier.

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

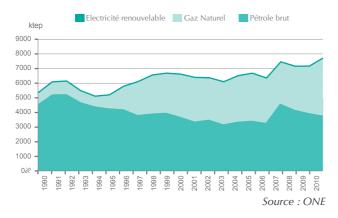


ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Etat des lieux

Les ressources énergétiques nationales ont augmenté en moyenne de 1.6% par an durant les 20 dernières années. Toutefois, derrière cette augmentation moyenne se cache une transformation structurelle profonde, caractérisée par une baisse chronique de nos ressources pétrolières, due essentiellement à l'épuisement du gisement d'El Borma, mais composée partiellement par le développement de nouvelles ressources gazières, comme le montre le graphique suivant :

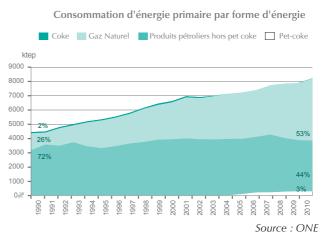




Les énergies renouvelables modernes, essentiellement l'hydraulique et l'éolien, ne représentaient en 2009 que 0.2% de l'ensemble de la production d'énergie primaire conventionnelle. Les ressources en bois énergie (énergie traditionnelle) sont relativement malconnues, mais sont estimées entre 0.8 et 1 Mtep par an.

La demande en énergie croissante

En face de ces ressources limitées, la demande d'énergie primaire connait en Tunisie, une augmentation relativement rapide estimée à environ 2.2% par an depuis 2000.



Cette demande se caractérise aussi par une forte pénétration du gaz naturel depuis les années 1990 au détriment des produits pétroliers, à travers une politique volontariste qui a commencé d'abord par la conversion quasi-totale du parc de production électrique en gaz naturel.

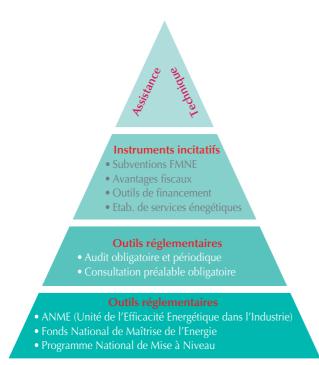
Un déficit énergétique structurel

Ainsi, depuis le début des années 2000, la Tunisie est entrée pleinement dans la catégorie des pays importateurs nets d'énergie, sous le double effet de l'épuisement de ses réserves pétrolières et de la croissance forte de sa demande intérieure.



La maîtrise de l'énergie, une pièce maîtresse de la politique énergétique en Tunisie

Consciente de cette situation, la Tunisie a mis en place petit à petit une politique volontariste de maîtrise de l'énergie qui repose sur trois types d'instruments complémentaires et cohérents entre eux: des instruments institutionnels, réglementaires et incitatifs. A ces instruments s'ajoutent des programmes d'assistance technique qui permettent de les opérationnaliser à travers les études thématiques, la communication et la sensibilisation, l'appui aux acteurs et le suivi de leurs projets.



L'instrument institutionnel réside essentiellement dans l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie créée au début des années 80. Son rôle essentiel est d'assister les pouvoirs publics à la définition de la politique de maîtrise de l'énergie et de veiller à sa mise en œuvre. Le Fonds National de Maîtrise de l'Energie est le bras financier de cadre institutionnel dont le rôle est de fournir des financements pérennes pour le système d'incitation.

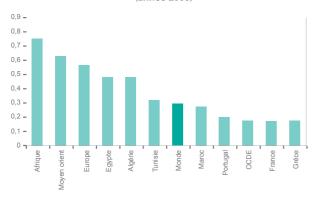
L'outil réglementaire est basé sur un ensemble de textes juridiques qui définissent d'une part, les avantages directs et indirects accordés aux projets et actions de maîtrise de l'énergie et d'autre part, les obligations auxquelles sont soumises les opérateurs et utilisateurs de l'énergie. Ces textes juridiques s'articulent essentiellement autour de la loi 2004-72 du 2 août 2004 et la loi 2009-07 du 9 février 2009.

L'outil incitatif est composé des subventions aux investissements matériels et immatériels relatifs à la maîtrise de l'énergie accordées par le FNME ainsi que les avantages fiscaux octroyés aux équipements et produits économes en énergie. Il s'agit également des outils de financement spécifiques, telle que le mécanisme PROSOL pour la diffusion des chauffe-eau solaires, PROSOLELEC pour la diffusion des installations PV raccordées au réseau, les lignes de crédit pour le financement des projets d'efficacité énergétique dans l'industrie, etc.

Cette politique, conjuguée au choix économique s'orientant vers la tertiarisation de l'économie et le développement des industries à haute valeur ajoutée, a permis de découpler significativement la croissance économique de la demande d'énergie primaire. Ce découplage s'est traduit par une baisse continuelle de l'intensité énergétique primaire depuis les années 90 de plus de 25%.

Toutefois, en comparant l'intensité énergétique de la Tunisie avec celle d'autres pays de la région, une importante marge d'amélioration est encore possible. Notre intensité d'énergie primaire est en effet quasiment le double de celle de la moyenne des pays de l'OCDE ou même de la Grèce, prise à part.

Comparaison internationale des intensités énergétiques primaires (année 2008)



Enjeux et défis

Une double dépendance énergétique

Le système d'approvisionnement énergétique tunisien présente une tendance claire vers une double dépendance énergétique qui rend de plus en plus cruciaux les enjeux de la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays. De ce point de vue, le système énergétique national se caractérise par :

Un déficit énergétique qui va en s'aggravant et qui varie selon les années entre 5% et 15% des besoins nationaux en énergie primaire;

Une forte dépendance aux énergies conventionnelles et une faible pénétration des énergies renouvelables, avec une part de ces dernières dans la demande d'énergie primaire d'environ 0.2% et dans la production d'électricité de près 1.4%;

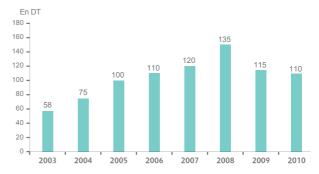
Une forte dépendance au gaz naturel qui constitue aujourd'hui environ 53% de la consommation d'énergie primaire et 96% de l'énergie utilisée pour la production d'électricité. Environ la moitié (44%) de ce gaz naturel est importée de l'Algérie.

Bien entendu, dans un contexte géopolitique instable, les risques en termes de sécurité d'approvisionnement énergétique, et particulièrement gazier, sont de plus en plus critiques.

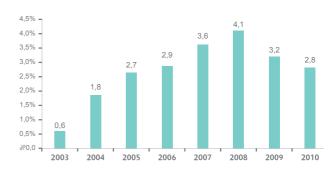
Un dilemme entre vulnérabilité économique et vulnérabilité sociale.

Cette situation de déficit du bilan énergétique, notamment pour les produits pétroliers, a rendu le pays de plus en plus vulnérable à la fluctuation des prix internationaux du pétrole. En effet, la Tunisie a subit de plein fouet la hausse du prix qu'a connu le marché international de l'énergie dès 2005 et qui a continué jusqu'aujourd'hui. La facture énergétique de la Tunisie dépasse aujourd'hui 13% de son PIB, ce qui pose un défi majeur pour la compétitivité de l'économie tunisienne par rapport aux autres économies de la région.

Evolution des dépenses énergétiques pour produire 1000 DT de PIB



Evolution des subventions énergétiques en % du PIB



Par ailleurs, compte tenu de la déconnexion des prix intérieurs par rapport aux prix internationaux de l'énergie, l'Etat Tunisien s'est trouvé débourser des montants très importants au titre du subventionnement des tarifs de l'énergie, estimés à près de 4% du PIB courant 2009.

Ainsi, plus les prix internationaux de l'énergie augmentent, plus la pression sur le budget de l'Etat s'accentue.

Compte tenu de la révolution du 14 janvier qui s'est dressée entre autres à cause de la situation socio-économique des classes les plus pauvres, Il y aurait très probablement, à moyen terme, un gel des prix intérieurs de l'énergie en Tunisie. Toute augmentation tarifaire de l'énergie, serait politiquement et socialement non populaire et difficilement acceptable. La politique énergétique va se trouver devant un dilemme entre les exigences de la réduction de la pression budgétaire sur les finances publiques et la préservation du niveau de vie des couches sociales les plus démunies.

Un potentiel important d'atténuation des gaz à effet de serre

En plus de sa contribution forte en termes de pollution atmosphérique locale, le secteur énergétique est le plus grand émetteur de gaz à effet de serre, avec environ 55% des émissions totales du pays. Comme le montre le graphique suivant, ces émissions se sont élevées à environ 28 MteCO₂ en 2009, dont 89% provenait de la combustion et les reste des émissions fugitives.

faible en carbone ?

Des objectifs ambitieux, mais un environnement réglementaire et institutionnel inadéquat

Quelle stratégie pour un développement

à l'horizon 2030 et 6 MteCO₂ en 2016.

Par ailleurs, les enjeux du secteur énergétique sont

importants en termes de potentiel d'atténuation

des GES. En effet, comme le montre le graphique

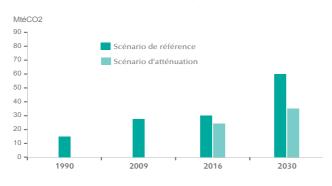
suivant, le potentiel de réduction des gaz à effet

de serre, tel que évalué dans le cadre du Plan

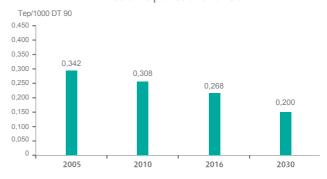
Solaire Tunisien, est estimé à environ 25 MteCO₂

De Depuis, quelques années, l'Etat tunisien annonce des objectifs ambitieux en termes d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelables. Ainsi, dans le cadre du Plan Solaire Tunisien, l'objectif est d'atteindre une intensité d'énergie primaire de 0.268 tep/1000 DT en 2016 et 0.200 tep/1000 DT en 2030. Cela permettra, une économie d'énergie d'environ 24% en 2016 et 40% en 2030, par rapport au scénario tendanciel.

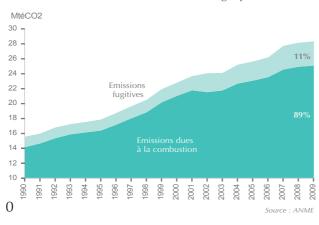




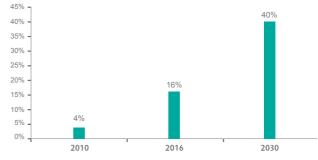
Objectif de baisse de l'intensité d'énergie primaire selon le plan solaire Tunisien



Emissions de GES dues à l'énergie par source



Puissances renouvelables installées



En ce qui concerne les énergies renouvelables, l'objectif est d'atteindre une capacité électrique

installée de 1000 MW en 2016 et 4700 MW en 2030, soit environ 40% de la capacité électrique totale installée à cet horizon.

Sur le plan environnemental, le Plan Solaire Tunisien devrait permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 1,3 MteCO₂ par an. Ces atténuations de gaz à effet de serre pourraient être valorisées dans le cadre des nouveaux mécanismes d'appui aux politiques d'atténuation dans les pays en développement conformément aux accords internationaux de Copenhague et Cancun, notamment le mécanisme des Actions d'Atténuation Appropriées au niveau National (Nationally Appropriate Mitagation Actions - NAMAs) .

Au niveau financier, le Plan Solaire Tunisien nécessitera des investissements relativement lourds estimés à environ 3600 MDT sur sa première phase 2010-2016, d'où la nécessité d'une mobilisation importante de l'investissement privé national et international.

Toutefois, il est presque impossible d'atteindre ces objectifs, notamment ceux des énergies renouvelables, dans le cadre de l'environnement réglementaire et incitatif actuel, car il reste peu attractif pour les investisseurs privés nationaux et internationaux. Il empêche par conséquent tout effet multiplicateur permettant un véritable changement d'échelle dans ces filières.

Créer les conditions d'un développement pérenne du marché de l'EE et des ENRs

L'atteinte des objectifs annoncés nécessite l'initiation d'un marché durable pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables à travers une niche de demande publiquement soutenue qui permettra elle-même de structurer l'offre d'équipements et de services dans ce domaine. Cette offre, une fois bien structurée, contribuera au développement de la demande et déclenchera ainsi un processus de développement où offre et demande s'auto-entretiennent.

En plus des actions de communication et de sensibilisation, l'initiation du marché nécessitera une combinaison intelligente entre tarification énergétique et subvention publique des mesures d'EE et d'ENRs. Ces subventions doivent être dimensionnées de manière à rentabiliser ces mesures pour le consommateur final / Investisseur, tout en préservant une rentabilité acceptable pour l'Etat qui gagnerait sur les subventions évitées aux énergies conventionnelles déplacées.

De manière générale, des mécanismes innovants de soutien et de financement qui soient gagnants pour tous les acteurs (Collectivité - Etat - Consommateur final – Investisseurs) doivent être mis en place. L'exemple le plus pertinent est celui du mécanisme PROSOL de diffusion du chauffeeau solaire qui a permis de faire évoluer le marché tunisien de 7500 m² de capteurs en 2004 à plus de 80.000 m² par an actuellement.

Sur le plan réglementaire, une révision profonde du cadre réglementaire actuelle du secteur électrique est indispensable pour faciliter l'intégration des ENRs au réseau nationale. En effet, le cadre actuel ne permet pas au secteur privé de jouer un rôle important dans le développement des ENRs pour la production indépendante d'électricité (éolien, PV, CSP, etc.) à l'instar de ce qui se passe en Europe où même dans des pays similaires, comme le Maroc.

Maximiser les retombées socio-économiques des marchés de l'EE et des ENRs

Le développement des filières d'EE et des ENRs doit être approché selon une stratégie globale qui favorise l'intégration industrielle et le transfert technologique. Cela passera par :

- La mise en place de programmes de développement intégrés d'EE et d'ENRs;
- L'intégration régionale en ciblant à terme l'exportation des biens et services liés à la maitrise de l'énergie ;
- La prise en compte des opportunités offertes par le marché de l'électricité verte dans les pays de la rive nord de la méditerranée;
- L'interconnexion des réseaux électrique entre avec les pays du Nord et du Sud de la méditerranée ainsi qu'avec les pays maghrébins voisins;
- Le renforcement des capacités locales à travers la promotion du transfert technologique des

filières, la R&D appliquée et la formation professionnelle et universitaire.

Lancer un débat public transparent sur l'énergie

En tant que secteur hautement stratégique engageant l'avenir du pays, l'énergie doit faire l'objet d'un véritable débat public basé sur une vraie transparence des enjeux et des données. Ce débat doit porter sur diverses questions importantes qui restent interdépendants. Parmi ces dernières, on citera particulièrement :

Les réserves en énergie conventionnelle et les conditions de leur exploitation

Pour alimenter ce débat, une information transparente sur la situation des réserves pétrolières et gazières accessibles doit être disponible aux différents acteurs. Ensuite, la question fondamentale est relative à l'arbitrage entre les intérêts immédiats et ceux des prochaines générations. A quel niveau faut–il préserver ces réserves ? Que faut-il favoriser, l'exploitation de ces ressources conventionnelles locales où le recours au marché international de l'énergie ? Quel coût d'énergie alternative peut-on supporter au titre de la préservation des droits des prochaines générations ?

Le choix du mix énergétique à moyen et long terme

L'une des questions clé à débattre ensuite est la suivante : par quels produits énergétiques faut-il répondre la demande en énergie du pays sur le moyen et long terme ? Ce choix doit être fait en tenant compte d'une multitude de critères, tels que :

- Le coût de l'approvisionnement énergétique à court, moyen et long terme;
- La sécurité et l'indépendance de l'approvisionnent énergétique ;
- Les externalités positives et négatives du mix choisi (environnement, emploi, intégration industrielle, etc.);

 La maîtrise et le positionnement technologique, etc.

La question du choix du mix se pose particulièrement pour le secteur électrique. Il est très important qu'un débat public soit ouvert sur le choix politique de la manière dont la Tunisie devrait produire son électricité à moyen et long terme :

- Quelle place pour les énergies renouvelables dans la production d'électricité et quel choix de filières à développer (éolien, CSP, PV, etc.) ?
- Quelle position doit-on avoir par rapport au nucléaire ?
- Faut-il développer de la production électrique à partir du charbon et à quelle proportion, etc. ?

L'arbitrage entre vulnérabilité économique et vulnérabilité sociale.

Comme déjà mentionné, une grande partie des énergies conventionnelles est directement ou indirectement subventionnée au titre de la préservation des couches sociales démunies. Cette subvention publique est d'autant plus élevée que le prix international de l'énergie augmente. Suite à la révolution du 14 janvier, le débat politique d'aujourd'hui laissent entrevoir dans les années avenir une politique de développement axée sur le sociale au détriment de l'économique. Il y aura donc vraisemblablement un gel des tarifs de l'énergie, ce qui risque d'aggraver le déficit du budget public, mais aussi favorisera une tendance à l'utilisation non rationnelle de l'énergie par les utilisateurs. Un compromis judicieux est à trouver entre les exigences de l'équilibre budgétaire de l'Etat et la vulnérabilité « énergétique » des couches sociales les plus pauvres. Ce compromis devrait résulter d'un débat public basé sur des informations transparentes et fiables sur le coût réel de l'approvisionnement énergétique pour la collectivité, les taxes collectées par l'Etat sur les produits énergétiques, le niveau de la subvention publique réelle, les segments d'usagers dont profite réellement cette subvention, etc.

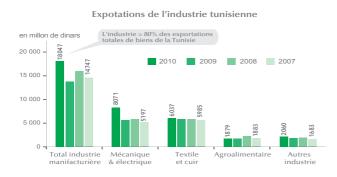
POUR UNE INDUSTRIE DURABLE



POUR UNE INDUSTRIE DURABLE

Présentation du secteur

L'industrie manufacturière représente, depuis plusieurs années, 16% du PIB, ce qui représente un poids important dans l'économie nationale⁽¹⁾.



Elle compte aujourd'hui 5800 entreprises⁽²⁾, dont près de la moitié travaillent exclusivement pour l'exportation. Trois secteurs représentent le noyau dur du secteur, à savoir le textile et cuir, la mécanique/électrique et l'agroalimentaire.

L'industrie est aujourd'hui le premier secteur d'exportation, avec une recette en devises de 18 milliards de dinars en 2010, représentant près de 80% des exportations totales du pays, tous produits confondus, contre 40% en 1995. Ceci a permis à la Tunisie de devenir le premier pays exportateur industriel vers l'Union Européenne, appartenant à la Rive Sud de la Méditerranée (devant le Maroc et l'Egypte). Les principaux produits exportés sont

les composants automobiles, les vêtements, les chaussures, l'huile d'olive, les dattes...

Ces performances ont pu être obtenues grâce au dynamisme des industriels d'une part et aux nombreux programmes d'appui qui ont été mis en place pour soutenir la compétitivité.

Citons à cet effet, le programme de mise à niveau, financé par le budget de l'Etat (Fodec) qui a octroyé aux entreprises, depuis son démarrage en 1995, à ce jour des primes d'un montant de 800MD pour un investissement total de 5.700 MD. Il y a également d'autres programmes, financés avec la contribution de l'Union Européenne, qui se sont intéressés à la conformité aux normes techniques, aux laboratoires, à la qualité, en général...

Ceci sans compter les programmes d'appui à la recherche (PIRD), d'appui à l'exportation (Famex), de préservation de l'environnement (Fodep, PEEI,...), de maîtrise de l'énergie avec un fonds dédié, de promotion de l'innovation, de restructuration financière,

L'industrie emploie directement 510.000 personnes, et contribue fortement à la création des emplois du pays. Ce qui en fait le premier secteur employeur de la Tunisie (hors services). Les deux tiers (333.000 personnes) sont employés dans les industries totalement exportatrices, ce

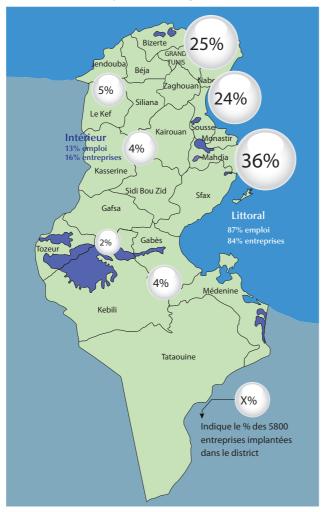
⁽¹⁾ La part dans le PIB est de 30% si l'on rajoute l'industrie non manufacturière, c'est-à-dire les mines, l'énergie et l'eau : nous n'en tiendrons pas compte dans la suite du document, qui se limite à l'industrie manufacturière.

⁽²⁾ Il s'agit des entreprises qui emploient plus de 10 personnes : c'est cette population d'entreprises qui fait l'objet d'un suivi régulier de la part de l'API.

qui montre encore une fois, le rôle crucial de ce type d'entreprises.

Cependant, comme illustré sur la carte cicontre, 85% des entreprises et des emplois sont concentrés sur le littoral.

Répartition des entreprise industrielles et des emplois dans les régions (district)



Les problématiques et les défis

Sur le plan économique

Une industrie basée sur la sous-traitance et les avantages de coût : des acquis mais un modèle qui doit évoluer vers davantage d'intégration et de VA.

L'industrie de sous-traitance et les avantages par les coûts ont été les principaux atouts qui ont permis à la Tunisie de développer son industrie.

C'est ainsi que la fameuse loi d'Avril 1972, fondée sur ces principes, a été le point de départ de l'émergence de l'industrie de soustraitance à l'exportation, qui continue, jusqu'à ce jour, de représenter le modèle dominant du développement.

Malgré les nombreux acquis de ce modèle que nous avons rappelé en introduction, il demeure soumis à un risque de non durabilité, qui s'est manifesté lors de la crise du textile au début des années 2000 avec le démantèlement des accords multifibres, puis qui a touché le secteur des composants automobiles avec la crise financière des années 2008.

Sans remettre en question l'orientation à l'exportation de l'industrie tunisienne, il n'en demeure pas moins nécessaire de migrer, progressivement, de ce positionnement en bout de chaîne, pour évoluer vers une industrie plus intégrée, avec une maîtrise de la conception des produits, qui procure davantage de valeur ajoutée.

Les secteurs du futur peu présents dans l'industrie : l'intégration dans les TIC s'impose.

Sur le plan du développement des secteurs, et en se référant aux trois secteurs rappelés plus haut, qui dominent l'activité actuelle, il faut signaler la faiblesse, voire l'absence du secteur des TIC, qui représente pourtant l'industrie du futur. Certes, quelques expériences réussies peuvent être mises en avant, comme celles de l'édition de logiciels ou de l'électronique embarquée...Mais cela reste timide à l'échelle du pays et il y a un repositionnement important à mener, pour faire émerger davantage d'entreprises dans ce domaine.

Sur le plan environnemental

Une pollution importante pour quelques grosses entreprises connues et quelques secteurs, ainsi que quelques régions, qu'il faudra traiter en priorité, avec une approche ciblée et des programmes d'appui.

L'industrie, en général, est souvent montrée du doigt comme étant le secteur qui engendre le plus de pollution. Ceci est vrai surtout lorsqu'il s'agit d'industrie de procès qui transforme des matières premières en utilisant des procédés physicochimiques polluants.

Répartition de la Répartition



En Tunisie, vu le positionnement en bout de chaîne, tel que décrit précédemment, la pollution critique se retrouve, en fait, dans deux catégories de secteurs. Le premier concerne un nombre limité de grosses industries. Il s'agit par exemple des unités de transformation des phosphates, de la sidérurgie, des cimenteries,...Rappelons que l'impact de la pollution à Gabes est apparu au grand jour après la révolution, en ce qui concerne la santé des citoyens de la région. Il y a également un impact sur les ressources halieutiques et sur la biodiversité au golfe de Gabes.

A côté de ces grosses industries polluantes, nous trouvons une deuxième catégorie d'entreprises de taille plus modeste, dans des secteurs connus comme polluants, comme les tanneries, la trituration de l'huile d'olive, le raffinage de l'huile, le délavage de jeans, la peinture...

Cependant, la caractérisation précise de la pollution de ces entreprises n'est pas tout à fait connue, et il est parfois difficile d'identifier la criticité de la pollution en question.

La maîtrise de la pollution en Tunisie devrait donc s'intéresser, en priorité à ces deux catégories en adoptant une approche autre que celle du contrôle classique des rejets hydriques.

Par ailleurs, la carte ci-contre montre que la pollution est assez concentrée dans quelques régions, indiquées par « poches de pollution les plus importantes dans le pays ». Une approche régionale ciblant en priorité ces zones industrielles est à envisager pour s'attaquer aux «poches» les plus critiques.

Des dispositifs et des structures de contrôle, d'appui et de sanction peu efficients : la philosophie d'intervention de l'ANPE est à revoir.

Il faut rappeler que l'Etat a mis en place des incitations pour lutter contre la pollution. Citons le cas du FODEP qui finance une partie des investissements de dépollution des entreprises. Ce fonds, géré par l'ANPE, a financé environ 500 projets depuis 1994 jusqu'à 2010, pour un montant de 200 MD et a octroyé 33 MD de subvention. En moyenne, le fonds intervient annuellement avec une subvention de 2MD. Une récente révision des conditions d'intervention a permis d'étendre son activité à une cible plus large d'entreprises. Cependant, si le fonds incite à l'acquisition des moyens matériels pour la lutte contre la pollution, l'aspect immatériel de la gestion au sein des entreprises n'est pas suffisamment traité.

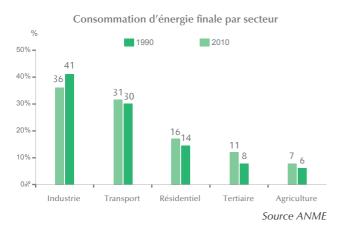
D'un autre côté, l'ANPE qui a pour mission de contrôler la conformité aux normes environnementales, n'arrive pas toujours à faire respecter la législation. Les études d'impact, comme les études de dépollution demeurent parfois indicatives et leurs préconisations ne sont pas toujours respectées. L'agence a souvent privilégié le nombre de contrôles et de procès verbaux qu'elle effectue, et ce, au détriment de l'efficacité et de l'impact de ces interventions. Ces dernières consistent, le plus souvent à prélever des échantillons des rejets hydriques et de les analyser par rapport à la norme, puis de sanctionner

l'industriel en cas d'écart. Or, d'une part, la pollution ne se limite pas à cet aspect des eaux usées, et d'autre part, la recherche de solutions doit prendre en compte le process complet de l'entreprise.

Cela nécessite une révision du mode d'intervention de l'agence qui devra mettre en place des contrats programmes avec les industriels pour arriver à traiter les problèmes sur la durée, et avec des solutions concertées.

De même, une évolution de la réglementation en matière de sanctions s'impose, pour combiner les mesures incitatives avec les mesures contraignantes, en vue de favoriser au mieux le respect de l'environnement par les entreprises.

L'industrie demeure le plus gros consommateur d'énergie, malgré une baisse relative.



S'agissant de la consommation d'énergie, l'industrie manufacturière représente environ 36% de la consommation finale⁽¹⁾, et se place ainsi comme le premier secteur consommateur. De plus, il y a un nombre réduit d'entreprises (320) qui représentent 70% de cette consommation. C'est là où se situent les plus grands gisements d'économie possibles, avec, en première ligne, l'industrie des matériaux de construction.

Partant de là, un vaste programme d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique a été lancé pour soutenir les actions au sein des entreprises industrielles. Il comporte, comme point de départ, l'obligation pour celles-ci de réaliser un diagnostic énergétique périodique, puis des actions pour mieux maîtriser la consommation. Le nombre de contrats programmes conclus dans ce cadre a connu une forte progression et a atteint plus de 900 en 2010 contre 300 en 2005, dont environ les deux tiers sont dans le secteur industriel. Néanmoins, la mise en œuvre des recommandations n'est pas toujours aisée. Un renforcement de ce programme est donc requis pour garantir une meilleure durabilité de l'industrie à travers la préservation de ses ressources énergétiques.

Un autre enjeu complémentaire est celui de l'adoption du concept de production propre et de revoir l'ensemble du process industriel des unités. Ceci permettra d'identifier les sources d'économies possibles tant en matière d'énergie que d'autres ressources et matières.

Des normes sociales et environnementales qui s'imposent de plus en plus : il faudra s'y conformer, faute d'exclusion du marché international.

Sur un autre volet, nous assistons ces derniers temps à un renforcement de la législation internationale en matière de normes sociales et environnementales. Un dispositif juridique est mis en place pour contraindre les pays exportateurs à respecter ces normes sous peine de leur interdire l'accès au marché. L'Union Européenne, par exemple, a tenté d'appliquer cette approche aux produits d'origine asiatique, avec plus ou moins de succès.

Partant du fait que le gros de l'industrie tunisienne opère avec les marchés extérieurs, cet enjeu du respect des normes devient important, et il s'agit de garantir, par des actions d'appui, que nos industries sont en mesure de se conformer à ces législations.

Sur le plan social

Une position de premier plan, dans la création d'emploi, mais qui reste soumise aux aléas internationaux.

Comme rappelé plus haut, l'industrie est le premier employeur en Tunisie. Son rôle, surtout dans cette période d'après révolution, est crucial

⁽¹⁾ Source ANME

pour la résorption du chômage, et la dynamisation de l'économie des régions. Il faut donc que ce secteur puisse poursuivre son développement, et créer davantage d'emplois, loin de toute démagogie, et de troubles divers comme nous le constatons malheureusement dans cette période transitoire.

Sur un autre plan, nous pouvons affirmer que le secteur a réussi à passer le cap des deux crises majeures, celle du textile en 2000 et la crise financière en 2008, avec un impact maîtrisé sur l'emploi.

Il faudra cependant veiller à ce qu'une nouvelle crise ne soit pas plus dure à encaisser, et faire évoluer le secteur vers davantage de durabilité, à travers son repositionnement vers des industries plus intégrées et moins orientées vers la soustraitance.

Une implantation régionale très déséquilibrée en faveur du littoral, à remodeler par la création de pôles de développement régionaux.

La forte concentration des entreprises sur le littoral (84% des entreprises et 87% des emplois) montre l'urgence d'une intervention forte en faveur de l'implantation industrielle dans les régions de l'intérieur.

Certes des efforts ont été faits, notamment en 2009 et 2010 pour implanter une dizaine de grands projets industriels dans 7 Gouvernorats intérieurs totalisant 7500 emplois en 2009, et plus du double en 2010. Mais il faut reconnaître que, vu l'importance du déséquilibre entre les régions, la politique d'incitation pratiquée n'a pas encore permis de rétablir un début d'équilibre.

D'où la nécessité de concevoir une nouvelle stratégie pour attirer les entreprises dans ces zones, et de créer des pôles de développement réels, notamment pour employer les diplômés du supérieur.

Un dispositif de la formation professionnelle pas toujours adapté aux besoins, qu'il faudra décentraliser pour qu'il soit piloté par les demandes régionales

La disponibilité des compétences dans les régions est souvent l'un des freins à l'implantation des industries en dehors du littoral. Il ne faut plus que la conception des programmes de formation soit faite au niveau central, et qu'elle s'impose aux régions. Confier davantage d'autonomie aux régions pour la définition de leurs besoins en compétences est donc un enjeu qu'il faudra tenir. Ceci nécessite que l'on régionalise le dispositif de la formation professionnelle afin qu'il puisse répondre aux besoins spécifiques de chaque zone concernée, et qu'il s'oriente de la sorte, vers davantage d'employabilité.

Propositions

Partant de ces constats et des enjeux qui se présentent, les pistes d'action suivantes peuvent être esquissées:

- Faire évoluer le positionnement de la Tunisie, d'une industrie à bas coût et de proximité, vers une industrie à valeur ajoutée, et intégrée dans un réseau international. Une montée en gamme pour les secteurs traditionnels est l'objectif de base à atteindre. Il s'agit d'une orientation sur le long terme, qui doit comporter des incitations fortes à l'innovation, et une politique ciblée d'attraction d'investissements étrangers modulée en fonction de la valeur ajoutée réalisée. Cette politique pourra également être soutenue par des programmes publics de R&D et d'acquisition de produits et services favorisant l'innovation.
- La même approche est à suivre pour diversifier les secteurs industriels, en encourageant les investissements dans les secteurs du futur parmi lesquels les TIC et l'industrie ayant un rapport avec l'environnement (biotechnologie, agroindustrie, énergies renouvelables, ...).
- Intégrer dans les programmes d'appui, le concept de production propre et attribuer un label et des incitations supplémentaires à ceux qui respectent ce concept. Parmi ces incitations, il peut y avoir celui des achats écoresponsables, en rajoutant dans les critères d'achat publics, une bonification en conséquence.
- Promouvoir une politique de développement régional de l'industrie, en initiant des projets volontaristes dans les zones de l'intérieur, qui serviront de noyau dur à l'essaimage de nouveaux projets et qui serviront également

Edition Spéciale 2010-2011_______63

- d'argument pour attirer les investissements étrangers. Ceci passe par la création de zones industrielles aménagées dans ces régions et par le développement de l'infrastructure logistique. De plus, il faudra adopter une politique de promotion agressive à l'échelle internationale pour valoriser les atouts de ces zones et canaliser les investissements. De cette façon, chaque région devra avoir sa propre offre territoriale qu'elle gèrera elle-même, avec l'appui d'un fonds spécifique qu'il s'agira de mettre en place. Chaque région sera alors capable de défendre son offre et de l'adapter aux besoins, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle pour être capable d'offrir les ressources humaines demandées par les projets à installer.
- Focaliser la lutte contre la pollution sur quelques secteurs prioritaires, et quelques zones industrielles, en caractérisant leur situation et en adoptant une approche d'accompagnement sur la durée. Pour ce faire, il est proposé de lancer des programmes spécifiques pour les plus grosses entreprises polluantes ainsi que pour les secteurs et régions particulièrement polluants comportant les volets suivants : a) caractérisation précise de la pollution sous toutes ses formes b) identification d'indicateurs reliant la pollution et les performances du process c) prise en compte de la vulnérabilité du milieu d) définition de la notion d'entreprise polluante en prévoyant 3 catégories en fonction de la criticité de la pollution selon les paramètres précédents tout en tenant compte de la consommation d'intrants et des normes internationales e) mise en place de contrats programmes avec chaque industriel concerné selon un plan quinquennal par exemple f) mise à disposition d'un mécanisme de conseil et d'assistance pour

- la mise en conformité g) évaluation périodique et application d'une règle de gratifications / sanctions en fonction des résultats, permettant le reclassement dans les 3 catégories d'entreprises polluantes. Une relation avec le programme de mise à niveau est à prévoir.
- Partant de la caractérisation des entreprises polluantes (selon les 3 niveaux de criticité), instaurer principe d'un diagnostic environnemental volontaire pour se positionner, de manière dynamique au sein de ces catégories. Ce diagnostic pourrait être obligatoire pour la 3ème catégorie, ou rester optionnel, mais devra, dans ce cas, conférer des avantages à l'entreprise qui le mettrait en place et qui appliquerait ses recommandations. Dans le même esprit, il y a lieu d'institutionnaliser l'évaluation environnementale stratégique pour les nouveaux gros projets industriels.
- Revoir le mode de fonctionnement des structures de contrôle (ANPE,...) en adoptant le principe du contrôle spécifique des secteurs ciblés et en introduisant la notion de profil d'entreprise, basé sur un ensemble de critères traduisant sa maîtrise de l'environnement. A titre d'exemple, ces critères peuvent se rapporter à la nature de l'activité elle-même, le résultat des contrôles effectués par l'ANPE sur les rejets au cours de l'année, la performance du système de management (ISO...)... Partant de ces profils, l'ANPE devra moduler son intervention vis-àvis de l'entreprise en question (espacement des visites,...)
- Revoir la législation sur les infractions environnementales, en l'adaptant à ce principe de profil dynamique et aux efforts que fait réellement l'entreprise. Une combinaison de mesures incitatives et répressives à envisager.

POUR UN TRANSPORT DURABLE



POUR UN TRANSPORT DURABLE

Présentation du secteur

La contribution du secteur du transport dans le PIB s'est élevée à 8,4% durant le XIème Plan.

Ce secteur emploie environ 4% de la population active, avec 120.000 emplois directs.

Les investissements se sont élevés à 5,5 Milliards de dinars et ont représenté près de 14% des investissements globaux du plan, plaçant le secteur en deuxième place en matière d'investissement.

Les infrastructures de transport comportent principalement :

Infrastructure	Données chiffrées	Observations
Réseau routier	Réseau classé de 19.725 km, dont 360 km d'autoroutes et 220 km d'autoroutes en travaux Réseau rural de 13.000 km.	Densité routière de 0,14 km/km²1 En Italie, France, Allemagne, le ratio dépasse 1,5 km/km²
Réseau ferroviaire	2.175 km, qui assure le transport d'une moyenne annuelle de :40 millions de voyageurs10 millions de tonnes de marchandises	Electrification de la ligne de Borj Cédria en cours d'achèvement, qui permettra la réduction du temps du trajet et des dépenses énergétiques
Transport de passagers en site propre		Réseau Ferroviaire Rapide : projet en cours qui offrira le tiers du transport collectif du Grand Tunis
Chaîne portuaire	7 ports : 98% du commerce international du pays Près de 1,5 million de passagers et croisiéristes	Port de Radès : 25% du tonnage global, plus que 80% du tonnage des marchandises unitisées (en conteneurs ou remorques) Port de la Goulette : 99% des passagers / croisiéristes
Chaîne aéroportuaire	9 aéroports internationaux : 11 millions de passagers par an (moyenne sur 2007 – 2009)	Aéroports de Tunis, Monastir et Djerba : 95% du trafic aéroportuaire

En outre, le transport maritime des marchandises est caractérisé par :

- La part faible du pavillon national dans le transport international, qui ne représente actuellement que 9% du transport maritime lié au commerce international.
- La concentration des liaisons maritimes sur les ports européens : ceci résulte de la physionomie géographique des échanges tunisiens. Le tonnage des marchandises transitant par Radès est fait à 90% avec l'Europe. Une seule ligne relie Radès à Casablanca, avec une fréquence bimensuelle, alors qu'aucune liaison maritime directe avec l'Afrique subsaharienne n'est assurée.

S'agissant du transport routier des marchandises, il est très atomisé avec 1.500 transporteurs, dont un millier est assimilé à des microstructures n'ayant pas suffisamment de capacités pour moderniser leurs moyens.

Par ailleurs, le parc des véhicules a quasiment doublé entre 1996 et 2008 pour dépasser 1,3 million de véhicules(1).

Quant à l'ouverture du ciel tunisien, la libéralisation qui était prévue en 2011, devrait a priori être reportée.

Les problématiques et les défis Sur le plan économique

Prédominance du transport individuel au détriment du transport en commun



Le transport des personnes est caractérisé par un déséquilibre entre l'individuel et le collectif. Ceci est d'autant plus visible dans les trois plus grandes villes (Tunis, Sousse et Sfax), où la part du transport individuel est d'environ 60 à 70%(2).

Dans le Grand Tunis⁽³⁾, la part du transport en commun des personnes a régressé sur la période 1997 - 2009, pour atteindre 35%, à la fin de la même période.

Ce phénomène est dû, en partie, à l'insuffisance, voire l'absence, d'une desserte en transport en commun dans certaines zones d'habitation de ces grandes villes.

La qualité du transport par bus n'encourage pas l'usage de ce moyen, en raison de la densité des voyageurs, de la disponibilité des bus et des temps de déplacement élevés.

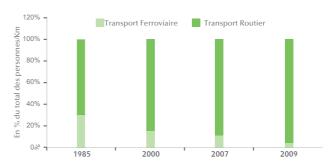
(1) Rapport national sur l'état de l'environnement, MEDD, 2008

Comparé au transport urbain, la part du transport collectif dans le transport interurbain des personnes, est plus faible avec 16% en 2007. Cette part a été de 27% en 1985⁽⁴⁾.

Cette baisse pourrait être expliquée par l'usage très fréquent des louages qui offrent un service plus flexible que le bus et le train. En plus, l'amélioration progressive de la qualité des routes, et l'augmentation du taux d'équipement des ménages en voitures particulières ont influencé les habitudes de transport des tunisiens. Tous ces facteurs sont à coupler avec une offre du transport collectif interurbain jugée insuffisante tant en quantité qu'en qualité.

Baisse du transport ferroviaire, malgré quelques expériences de transport multimodal

Evolution de la part du transport en commun des passagers dans la Grande Tunis



La part du transport ferroviaire des marchandises a fortement baissé durant les vingt dernières années, pour passer de 30% en 1985 à 3% en 2009⁽⁵⁾.

La principale cause de cette baisse serait le fort développement du transport routier des marchandises, et en particulier, le transport pour compte propre. Celui-ci représente environ 60% de la capacité offerte en charge utile⁽¹⁾.

L'usage prononcé du transport pour compte propre cause des taux de chargement faibles, des retours à vide des camions, des surconsommations énergétiques et des émissions excessives de polluants.

Dans le but d'instaurer de nouvelles pratiques dans le transport des marchandises, le Ministère du Transport a lancé en 2008 une opération pilote de transport multimodal des conteneurs.

 ⁽²⁾ Rapport Transport Durable – Sept 2006 – page 9
 (3) Source : données chiffrées du XI^{ème} et du XII^{ème} Plan traitées par le consultant

⁽⁴⁾ XIème Plan

⁽⁵⁾ Source : données chiffrées du XIème et du XIIème Plan traitées par le consultant

Un train par jour (train de nuit) effectue un aller – retour entre Radès et Gabès, en passant par Sousse et Sfax. Ce train achemine les conteneurs pleins arrivés au port de Radès, destinés vers le centre et le sud du pays. Il récupère sur son chemin du retour les conteneurs vides. Cette expérience intéressante a touché environ 5% des conteneurs transitant par le port de Radès, malgré les tarifs préférentiels appliqués.

Une prise en compte insuffisante du transport dans l'urbanisme : la durabilité du transport, n'est pas considérée comme prioritaire dans les régions souffrant d'un manque d'infrastructures

Le développement progressif des zones urbaines à l'extérieur des centres villes a éloigné les lieux de travail des lieux d'habitation. Ceci a engendré une forte mobilité le long des axes menant au centre ville. A titre d'exemple, la périphérie Ouest concentre 37% de la population du Grand Tunis, et n'offre que 12% des emplois de sa population⁽²⁾.

Ce déséquilibre dans la distribution des centres économiques et des quartiers résidentiels et ce que cela implique dans l'évolution de la demande de transport, provient du manque d'intégration de la notion de durabilité des transports dans le processus de planification urbanistique.

Ceci devrait se faire à travers :

- les schémas directeurs d'aménagement (SDA) qui devraient préciser l'organisation générale de la circulation et des transports, avec le tracé des principales infrastructures, des voiries et, le cas échéant, des moyens de transport en site propre⁽³⁾.
- les Plans de Déplacement Urbain (PDU) des agglomérations qui comportent la planification de la gestion de la logistique urbaine des marchandises ainsi que la promotion du transport collectif. Cet outil a été instauré par la loi, mais n'a pas encore été mis en œuvre.

Au-delà de la planification, la mise en œuvre des actions prévues par les différents outils urbanistiques n'est pas toujours assurée. A titre d'exemple, le SDA du Grand Tunis a prévu la réalisation de 90 km de couloirs destinés exclusivement aux bus, qui n'a pas été mis en œuvre à ce jour.

Déficit chronique des entreprises publiques de transport : capacités réduites à mener des actions d'amélioration, encore moins à investir dans la protection de l'environnement

Jouant un rôle social important, les entreprises publiques de transport terrestre commercialisent des titres de transport à bas prix, tels que ceux destinés aux élèves et étudiants. En outre, une tranche de la population bénéficie du transport gratuit.

La règlementation liée au transport terrestre⁽⁴⁾ prévoit une contribution de l'Etat dans :

- La compensation aux exploitants du manque-àgagner dû aux tarifs réduits et aux gratuités
- Le financement des investissements en équipements via des subventions
- Il apparaît, en fait, que les entreprises publiques de transport terrestre souffrent d'un déficit structurel et chronique, dû à :
- L'insuffisance de la compensation versée par l'Etat pour les titres de transport scolaire.
- La non-compensation, à temps, du transport gratuit.

L'insuffisance du concours financier de l'Etat au titre des investissements

Une telle situation financière difficile représente un frein important au développement de ces entreprises. Elles ne disposent plus, alors, des moyens nécessaires pour améliorer leur performance, ni moderniser leur mode de gestion, et encore moins, investir dans la protection de l'environnement.

C'est pourquoi la question de la durabilité de ces entreprises se pose.

Sur le plan environnemental

Forte consommation d'énergie (2ème secteur consommateur): des programmes d'efficacité énergétique en cours pour maîtriser cette consommation

La consommation énergétique du secteur du transport est estimée à 31% de la consommation énergétique nationale finale⁽⁵⁾.

Edition Spéciale 2010-2011 ________69

⁽¹⁾ Rapport Transport Durable – Sept 2006 – page 12

⁽²⁾ La mobilité urbaine dans le Grand Tunis – Evolutions et perspectives, Morched CHABBI, Hassen ABID, Mai 2008

⁽³⁾ Décret n°97-2468 du 22 décembre 1997

⁽⁴⁾ Loi n°2004-33 du 19 avril 2004

⁽⁵⁾ Agence Nationale de Maîtrise de l'Energie

Le secteur du transport est de ce fait le deuxième secteur consommateur d'énergie, derrière l'industrie.

Pour faire face à la croissance de la consommation énergétique du secteur une loi-cadre a été instaurée en 2004 pour obliger les sociétés de transport dont la consommation annuelle dépasse les 500 TEP⁽¹⁾ à mener un audit énergétique tous les 5 ans.

Parallèlement, les dispositions règlementaires du transport terrestre prévoient une introduction progressive de l'obligation de diagnostic des moteurs des véhicules au moment de la visite technique. Le respect de cette disposition permettrait de minimiser les surconsommations énergétiques causées par les défaillances des moteurs.

Dans le même sens, un programme d'efficacité énergétique a été mis en place. Il comporte des audits énergétiques pour les sociétés de transport et des contrats-programmes pour la maîtrise de la consommation énergétique.

Forte pollution de l'air et nuisances sonores

Un réseau national permet de surveiller la qualité de l'air sur une grande partie du territoire national. Quatre indicateurs sont suivis et comparés aux normes tunisiennes en la matière.

Les observations montrent certains dépassements de normes tunisiennes au cours des heures de pointe de la circulation routière⁽²⁾.

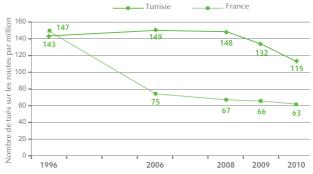
S'agissant du type de pollution le plus important, causé par le CO et les NOx⁽³⁾, il apparaît que le trafic automobile y contribue pour au moins 30%. Cette estimation reste à affiner puisque les résultats obtenus par le réseau national ne permettent pas d'identifier de façon précise l'origine des différentes émissions. Dans le but de sensibiliser le public, et notamment les automobilistes, à ces problèmes de la pollution, l'ANPE a mené des campagnes d'information et de contrôle des gaz d'échappement des véhicules.

Les nuisances sonores dues au transport ne sont pas de moindre importance. En effet, des campagnes de mesure du niveau de bruit dans diverses stations du Grand Tunis ont montré des dépassements allant jusqu'à 20%⁽⁴⁾.

Sur le plan social

Taux de mortalité élevé sur les routes (5), malgré une tendance à la baisse

Evolution du taux de motalité sur les routes comparaison entre la Tunisie et la France



Après une aggravation des accidents de la route sur la décennie 1996 – 2006, le taux de mortalité sur les routes tunisiennes a enregistré une baisse moyenne de 6% par an entre 2006 et 2010. La figure montre que la valeur de ce ratio reste élevée en comparaison avec la situation d'autres pays comme la France par exemple.

A noter, par ailleurs, qu'un cinquième 20% du nombre de tués sur les routes⁽⁶⁾ provient d'accidents impliquant des cyclomoteurs. Ceux-ci représentent à peine 1% du parc total de véhicules.

Hausse des polluants atmosphériques émis par le transport et risques sur la santé publique : des études épidémiologiques sont nécessaires pour mieux cerner l'impact.

Le développement du secteur de transport implique forcément une hausse des émissions de polluants atmosphériques.

La mise en place d'une approche de réduction de ces émissions nécessiterait préalablement un dispositif de mesure ciblée. Un tel dispositif n'existe pas actuellement ni pour les émissions, ni pour leurs effets sur la santé publique.

A noter qu'en France, en Autriche et en Suisse, une étude épidémiologique conjointe⁽⁷⁾ a montré

⁽¹⁾ TEP : Tonne Equivalent Pétrole

⁽²⁾ Rapport national sur l'état de l'environnement, MEDD, 2008

⁽³⁾ Source : ANPE, Atelier régional sur « Les carburants propres et la qualité de l'air », Tunis, Août 2008

⁽⁴⁾ Niveau toléré est de 55 décibels en jour, 50 décibels en soirée et 45

décibels pendant la nuit

⁽⁵⁾ Association Tunisienne de la Prévention Routière (Données tunisiennes) et INSEE (Données françaises)

⁽⁶⁾ Association Tunisienne de la Prévention Routière

⁽¹⁾ Six enjeux du développement durable : le transport en Méditerranée

qu'environ 3% de la mortalité totale serait directement liée aux émissions du trafic routier, ce qui correspond au double de la mortalité par accidents de la route dans ces pays.

Des études similaires pourraient déboucher sur des paramètres de base pour le calcul de rentabilité des projets de transport, au sens large (rentabilité économique, manque-à-gagner en matière de compensation des carburants, gain sur les émissions de polluants, préservation de la santé publique, etc.).

Réseau routier peu performant pour les régions de l'intérieur, entravant leur développement : des projets sont prévus, pour un meilleur équilibre



La répartition régionale des activités économiques (industrielles, touristiques, commerciales) montre une concentration sur la côte Est du pays. L'implantation de 84% des entreprises industrielles

sur le littoral illustre bien ce déséquilibre.

Ce déséquilibre provient en majeur partie d'une répartition inégale des infrastructures de transport, notamment le réseau routier.

A titre d'exemple, sur le réseau autoroutier de 360 km, 67 km uniquement sont sur un tronçon transversal. Même celles en travaux sont à majorité sur le littoral (Sfax – Gabès).

Les projets futurs d'infrastructure routière (à l'horizon 2014) prévoient 350 km pour un réseau d'autoroutes transversales reliant Enfidha à Gafsa à travers Kairouan. Sidi Bouzid et Kasserine.

La réalisation de l'ensemble de ces projets permettrait d'équilibrer le réseau autoroutier entre la côte et l'intérieur du pays.

Des choix d'investissement contestables, impactant l'économie du pays

Certains investissements en infrastructure de transport ont été réalisés sur la base de justificatifs contestables. Tel est le cas de l'aéroport d'Enfidha, dont l'opportunité économique n'est pas justifiée et qui n'apporte pas un surplus conséquent de trafic et de valeur ajoutée. Bien au contraire, il a engendré un impact négatif sur l'emploi dans la région de Monastir.

Parallèlement, d'autres projets bénéfiques pour l'économie tunisienne ont pris beaucoup de retard dans leur conduite. Le projet du port en eaux profondes, par exemple, aurait pu faire de la Tunisie une plateforme internationale d'échanges commerciaux. Ce projet n'a toujours pas commencé, alors que Tanger-Med, port en eaux profondes marocain est déjà opérationnel.

Propositions

Partant de ces constats et des enjeux qui se présentent, les principaux axes d'une stratégie de développement du transport durable seraient les suivants :

• Augmenter la part du transport collectif de passagers par rapport au transport individuel : cela passera par une meilleure offre de transport en commun en termes de qualité et de quantités, et qui couvrira le transport urbain par bus et ferroviaire, ainsi que le transport ferroviaire interurbain.

- Développer la massification du transport de marchandises, à travers l'encouragement au transport pour compte d'autrui : cela nécessite une mise à niveau des transporteurs intérieurs, qui tient compte des aspects économiques et environnementaux. Une telle mise à niveau permettra d'améliorer la qualité de service de ces opérateurs. Le développement des infrastructures routières, et celles du transport multimodal contribueront à la migration du transport pour compte propre vers le transport pour compte d'autrui.
- Favoriser le développement régional, en accélérant la réalisation des projets prévus en infrastructure routière transversale reliant les régions de l'intérieur au littoral. De ce fait le réseau national de routes rapides et autoroutes sera plus équilibré et permettra de désenclaver les régions et d'initier davantage de projets. Les récentes perspectives de financement international convenues avec le G8 devraient être une occasion pour dédier ce type de ressources à de tels projets.
- Accroître la performance du secteur public, en instaurant une meilleure gouvernance aussi bien au sein des entreprises, qu'entre celles-ci et l'Etat. La gestion des subventions accordées aux titres de transport ne doit pas se répercuter négativement sur ces entreprises, qui doivent être capables d'investir et de se moderniser pour maintenir une certaine compétitivité.
- Revoir les politiques d'aménagement du territoire: il s'agit d'introduire des principes de durabilité du transport (transport collectif des personnes, transport ferroviaire des marchandises, etc.) en amont dans la planification urbanistique, à travers les différents outils utilisés (Schémas directeurs d'aménagement et plans de déplacement urbain). Ceci permettra de concevoir les zones d'activités économiques en tant que pôles urbains, avec une offre environnante d'habitation, de commerce, de loisirs, etc. et de

- fixer les travailleurs près de leur lieu de travail
- Mettre en place un plan national de renforcement de la sécurité routière : Il faudra dépasser le stade des campagnes de sensibilisation ponctuelles, pour aller vers un plan national concerté entre les différents intervenants (ministères transport, équipement, éducation, santé).
- Introduire une fiscalité verte pour le transport portant sur les carburants; les véhicules, en tenant compte de leur niveau de pollution; et les pratiques de transport (ex: transport pour compte propre par les sociétés). Il s'agit de mettre en place un nouveau mécanisme de taxation qui favorise les carburants plus propres; et qui encourage des bonnes pratiques comme le groupage de marchandises, le covoiturage, l'utilisation des TIC dans la conduite, la réduction de la mobilité, etc.).
- Introduire davantage les énergies alternatives telles que le GPL et le gaz naturel, tout en tenant compte de leur coût pour l'Etat, notamment en matière de compensation, d'infrastructures de stockage et de distribution, etc.
- Renforcer les campagnes de sensibilisation sur la pollution des moyens de transport, et leur consommation énergétique. Ces campagnes devraient cibler les auto-écoles, les automobilistes, les petits métiers liés à la mécanique des véhicules, etc. Parmi les axes de sensibilisation, il s'agit d'intégrer la façon de conduire, les entretiens réguliers des véhicules, la nécessité des diagnostics de moteurs, etc.
- A terme, encourager le télétravail : une évolution des pratiques sur le marché de l'emploi, ainsi que le développement continu des techniques de communication permettraient d'inciter les employeurs à adopter le télétravail. Une évolution de la règlementation du travail pourrait aider une telle pratique. L'objectif étant de minimiser la mobilité des employés, et par conséquent, leur besoin en transport.

POUR UN TOURISME DURABLE



POUR UN TOURISME DURABLE

Etat des lieux

Le tourisme secteur dynamique de l'économie

Le tourisme en Tunisie est l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie. Source de devises pour le pays, le tourisme génère des effets d'entraînement sur des secteurs économiques comme le transport aérien, l'artisanat, le commerce et le bâtiment.

Entre 1970 et 2008, le tourisme a évolué de 716.000 visiteurs à près de 7 millions de visiteurs. La capacité hôtelière n'a cessé de croître, évoluant en 1973 de 53.000 lits à 238.500 lits en 2008.

Capacité hôtelière en croissance continue

Du point de vue qualitatif, l'évolution de la capacité hôtelière a concerné les hôtels de 5, 4 et 3 étoiles dont la capacité globale est de 81% en 2007, alors que les hôtels de 2 étoiles ne représentent en 2007, que 9%.

La demande est caractérisée par l'importance de la clientèle européenne qui représente 60% en 2006, mais cette évolution a connu au cours du 11ème Plan une légère baisse de 0,5%. On notera l'évolution de la clientèle maghrébine qui représente 37,9% des touristes en 2007. L'offre touristique est principalement concentrée sur le balnéaire avec 95% de la capacité hôtelière.

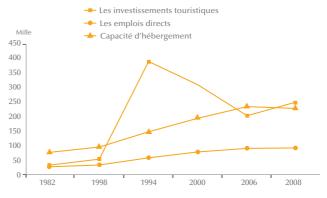
L'évolution annuelle des recettes connaît des fluctuations et une croissance plus modérée.

Contribution économique du tourisme

En matière d'emploi, le secteur du tourisme offre en 2008, 95.212 emplois directs et 285.635 emplois indirects. En 2008, la durée moyenne de séjour des touristes est de 6,3 jours et 38.112.352 nuitées globales ont été enregistrées.

En 2008, la capacité d'hébergement s'établit à 238.495 lits soit un triplement de la capacité de 1982.

Evolution des principaux indicateurs touristiques



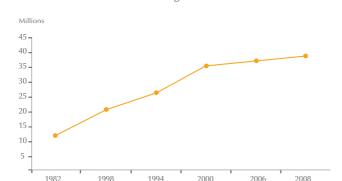
Source : le tourisme tunisien en chiffre 2008- ONTT

Les investissements se sont élevés à 253,6 millions de dinars, contre 213,2 millions de dinars en 2007, soit une forte hausse de 19%⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le tourisme tunisien en chiffres 2008 - Office national du tourisme



Source : le tourisme tunisien en chiffre 2008- ONTT



Nuitées globales

La répartition des différentes nationalités des touristes s'établit comme suit :

Source: le tourisme tunisien en chiffre 2008- ONTI

Maghrébins	40%
Français	20%
Allemands	7%
Italiens	6%
Autres	27%

En dépit de ces caractéristiques, le tourisme connaît des contraintes variées telles que :

- La saisonnalité
- Le faible taux d'encadrement
- L'instabilité des emplois touristiques.

La saisonnalité

L'activité touristique est principalement balnéaire et saisonnière. Le tourisme balnéaire est concentré entre les mois de juillet et de septembre dans la plupart des régions importantes, telles que Hammamet-Nabeul, Sousse-Kairouan et Djerba-Zarzis. Le tourisme de 3^{ème} age intervient entre les mois de mai et de juillet.

• Le faible taux d'encadrement

Le taux d'encadrement hôtelier reste faible en Tunisie avec 6,4%⁽¹⁾, ce qui risque selon les auteurs d'affecter la qualité des services hôteliers et la durabilité des emplois touristiques. D'où le constat de l'instabilité des emplois touristiques.

Instabilité des emplois touristiques et concentration de la capacité hôtelière

L'instabilité des emplois touristiques résulte des variations de la clientèle touristique d'une part et de la faible diversification du produit touristique.

La saisonnalité du tourisme qui accueille 95% des résidents au cours des 3 mois d'été, est aussi à l'origine de l'instabilité des emplois touristiques. Ainsi, l'offre touristique est principalement concentrée sur le balnéaire.

Outre ces contraintes, on relèvera des impacts variés sur le développement urbain

Les impacts du tourisme sur le développement urbain

Le développement du tourisme induit une multiplicité d'effets sur l'organisation urbaine à l'échelle régionale et locale. Ainsi, on constate que le développement de zones touristiques entraîne :

- Le renchérissement des prix fonciers ;
- L'exclusion des populations économiquement modestes ;
- De multiples impacts environnementaux.

Le renchérissement des prix fonciers dans les zones touristiques

En l'absence de mécanismes de régulation du marché foncier, le développement des zones touristiques provoque une flambée de prix fonciers, car il induit une demande en résidences secondaires de haut standing qui favorisent une forte évolution des prix fonciers.

En outre, la zone touristique en créant des emplois attire des populations économiquement

⁽¹⁾ OTEDD-GTZ- Le tourisme durable en Tunisie - ed 2010 – p8

modestes. Ces populations, compte tenue de la cherté du sol sont contraintes de s'installer dans des zones éloignées du pôle touristique.

En outre, la création d'une zone touristique entraîne l'éviction des fonctions urbaines, telles que l'habitat social et les activités industrielles.

L'exclusion des populations économiquement modestes

L'installation d'une zone touristique à la périphérie d'une ville, a de multiples impacts. Trois dysfonctionnements majeurs résultent de l'implantation d'une zone touristique. En effet, outre les atteintes aux ressources et à l'environnement, on observe un renchérissement des prix fonciers.

En effet, en l'absence de mécanismes de régulation du marché foncier, le tourisme induit une flambée des prix des terrains du fait de l'implantation de résidences secondaires.

Ce mécanisme est à l'origine du développement de l'habitat illégal qui abrite les employés qui travaillent dans les complexes touristiques.

Ainsi, les villes de Hammamet et de Djerba qui ne connaissaient pas le phénomène de l'habitat spontané, ont connu avec le développement des équipements touristiques, le développement de l'habitat pauvre implanté dans des zones éloignées des équipements touristiques.

La multiplicité des impacts du tourisme sur l'environnement

La construction d'établissements hôteliers « pieds dans l'eau » comme se plaisent les promoteurs à utiliser cet argument, est à l'origine du recul du trait de côte et lié à l'érosion marine. Ce phénomène observable principalement à Hammamet et dans une moindre mesure à Djerba et à Sousse a nécessité la réalisation de systèmes de protection coûteux.

Ainsi, en dépit des retombées économiques du tourisme, la saisonnalité de cette activité induit, la saisonnalité des emplois et les problèmes de congestion durant les 3 mois de l'été qui accueillent près de 85% de l'ensemble des touristes.

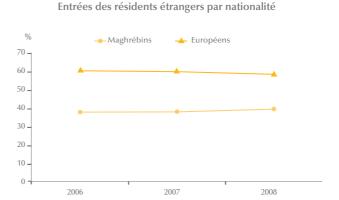
Les enjeux du tourisme

Les spécialistes du secteur touristique sont unanimes à pointer les enjeux suivants :

- Demande fluctuante et variée ;
- Produit à dominante balnéaire ;
- Des recettes importantes mais faibles comparativement aux pays méditerranéens;
- Des potentialités faiblement exploitées ;
- Un faible niveau d'intégration.

• Demande fluctuante et variée

L'analyse de la demande montre une part importante de la clientèle européenne qui représentait près de 67% en 1997 et 2001, mais ne représente que 60,4% en 2006.



Source : le tourisme tunisien en chiffre 2008- ONTT

La diminution des visiteurs européens est captée par les autres marchés touristiques, alors que les maghrébins représentent près de 38% en 2007.

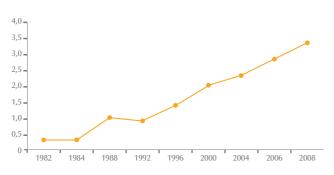
• Produit à dominante balnéaire

Avec 95% de la capacité hôtelière, l'offre touristique est principalement concentrée sur le balnéaire. La grande majorité des zones touristiques de la Tunisie est concentrée au niveau du littoral.

• Des recettes importantes mais faibles, comparativement aux pays de la Méditerranée

On observe une fluctuation dans l'évolution annuelle des recettes réelles. L'incapacité de générer des recettes constantes rend difficile l'exploitation des entreprises touristiques. Cette fluctuation montre la forte dépendance du tourisme tunisien.

Evolution des recettes touristiques



Source: le tourisme tunisien en chiffre 2008-ONTT

• Des potentialités faiblement exploitées

Les milieux naturels à l'intérieur du pays, comme c'est le cas du Sahara ou des écosystèmes forestiers sont faiblement exploités.

C'est pourquoi des instruments de gestion des ressources naturelles dans le secteur touristique doivent être définis. A cet effet, des campagnes de sensibilisation doivent être renforcées.

• Un faible niveau d'intégration

Si actuellement le tourisme tunisien est à prédominance balnéaire, il doit évoluer vers un tourisme offrant plusieurs produits et services.

L'enrichissement du tourisme par des apports naturels, culturels et historiques permettent d'attirer une clientèle plus exigeante et générant des valeurs ajoutées.

Politiques et orientations stratégiques

Un ajustement de la politique et des orientations stratégiques du tourisme nécessite :

- La mise en place d'un système de veille stratégique ;
- La diversification du produit touristique ;
- La promotion de l'écotourisme.

La mise en place d'un système de veille stratégique

- Un système de veille stratégique permet :
- de dégager les opportunités ;
- d'identifier les menaces concurrentielles ;

Le tourisme durable en Tunisie – p68.

• de diversifier les canaux de distribution.

Dégager les opportunités

Un système de veille stratégique permet d'identifier et de dégager les opportunités et de définir des éléments d'attractivité de la clientèle étrangère

• Identifier les menaces concurrentielles

La veille stratégique permet également d'identifier les menaces concurrentielles et d'ajuster en temps réel, les offres afin d'attirer la demande.

• Diversifier les canaux de distribution

La diversification des canaux de distribution nécessite une mise à niveau des secteurs qui sont en rapport avec le tourisme, tels que le transport, les commerces, les équipements etc.

La diversification du produit touristique

• Valorisation du patrimoine

Le produit tunisien de l'activité touristique est principalement balnéaire. Les autres activités telles que la thalassothérapie, la plaisance, le Sahara etc., sont des activités de loisir et de découverte. De ce fait, la diversification du produit touristique devient indispensable. Ainsi, le Sahara, le golf, le tourisme culturel, l'écotourisme nécessitent un développement important dans la mesure où ils constituent des produits de niche⁽¹⁾.

• Mettre en valeur les spécificités régionales

Les produits touristiques à développer doivent tenir compte des spécificités régionales et miser sur leurs potentialités. En outre, des aménagements importants sont à effectuer autour des sites d'intérêt historique et archéologique. Il conviendra également d'aménager des espaces permettant d'exposer des ouvrages d'artisanat, des produits du terroir, et aménager les aspects paysagers.

Construction d'une image du tourisme indépendante du balnéaire

Longtemps perçu comme un pays à ressources principalement littorales et balnéaires, aussi pour diversifier les produits touristiques, il est indispensable de valoriser une image de tourisme indépendante du balnéaire. Il s'agit d'une Tunisie culturelle, écotouristique et saharienne. Il s'agit de promouvoir des produits touristiques spécifiques différenciés de l'image classique basée sur le balnéaire.

L'écotourisme, potentiel, réalisations et perspectives

• Potentiel et réalisations

La diversité des écosystèmes correspond à des paysages diversifiés. En 2009, la Tunisie compte 7212 espèces végétales et animales qui ont permis la création de 8 parcs nationaux et de 20 réserves naturelles. D'autres parcs et réserves naturelles sont en cours de programmation.

En dépit de leurs richesses variées, la fréquentation des sites naturels reste relativement faible. Les visiteurs sont principalement tunisiens et quelques groupes de touristes visitent ces sites naturels.

Ainsi, l'écotourisme en dépit de la richesse des espaces naturels, est une activité qui n'attire pas encore les touristes. Pour mettre en valeur ces espaces, il est indispensable de créer des circuits spécifiques et de les valoriser.

L'activité éco touristique en dépit de la diversité des espaces naturels est marginale et reste négligée.

Perspectives

La faiblesse de l'activité éco-touristique a incité le Ministère chargé de l'environnement à élaborer de nouveaux circuits éco-touristiques thématiques. Ces circuits relient différents sites dont les caractéristiques naturelles sont similaires.

Ces circuits contribuent à la promotion des potentialités écologiques de ces différents sites

qui se présentent comme suit :

- Circuit du « chemin de l'eau » de Zaghouan à Carthage;
- Circuit « mémoire de la terre, du désert et des oasis »;
- Circuit « des forêts » ;
- Circuit « de l'olivier » ;
- Circuit « des îles tunisiennes » ;
- Circuit « des villes andalouses ».

Bien que ces circuits assurent la promotion de ces sites, il n'en demeure pas qu'un effort important devra être consenti en matière d'hébergement et de transport. Pour cela, il importe que le Ministère chargé de l'environnement ainsi que le Ministère du tourisme, définissent les modalités d'hébergement dans ces différents sites touristiques.

L'analyse du secteur touristique telle qu'elle est présentée dans l'étude sur « le tourisme durable », a fait ressortir des menaces qui risquent d'affecter la pérennité de l'activité touristique.

Afin d'assurer la durabilité du tourisme tunisien, l'étude réalisée par l'OTEDD en collaboration avec la GTZ a défini une stratégie basée sur 8 options :

- Mise en place d'un système de veille stratégique;
- Diversification du produit touristique ;
- Etablissement d'un plan d'aménagement assurant la durabilité du secteur ;
- Consolidation et diversification des canaux de commercialisation;
- Création d'une image propre à la Tunisie balnéaire;
- Conservation et mise en valeur des ressources naturelles et culturelles à potentialité touristique;
- Utilisation rationnelle des ressources nécessaires au tourisme ;
- Développement d'une formation professionnelle spécifique.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES



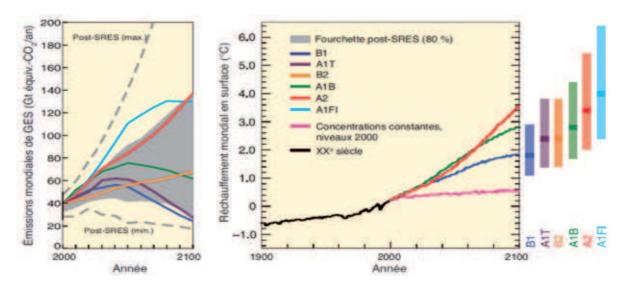
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Etat des lieux

La vulnérabilité de la Tunisie aux changements climatiques Les changements climatiques, une problématique planétaire préoccupante

Selon la communauté des scientifiques, la planète terrestre passe par une phase de réchauffement global jamais vécue auparavant, avec une vitesse d'augmentation des températures la plus forte depuis 10 000 ans (IPCC, 2007). Par le passé, l'augmentation de la température moyenne de la terre est estimée à +0.6 °C entre 1901 et 2000.

Il y a forte concordance entre des modèles globaux de circulation combinant les scénarios d'émission SERES qui projettent pour la fin de ce siècle des élévations des températures moyennes du globe allant de 1.8 °C avec une fourchette probable de 1.1 °C à 2.9 °C (scénario B1) jusqu'à une élévation de 4 °C dans une fourchette probable de 2.4-6.4 °C (scénario A1F1).



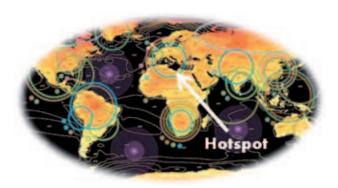
Du fait de cette augmentation des températures, les projections laissent prévoir une élévation du niveau moyen des océans et mers de 20 et 70 cm à l'horizon 2010 et une augmentation globale

des précipitations, mais avec une grande disparité régionale.

Les émissions mondiales des gaz à effet de serre (GES) imputables aux activités humaines ont augmenté depuis l'époque préindustrielle, cette hausse a été de 70% entre 1970 et 2004. Depuis 1750, les concentrations de CO₂, CH₄ et N₂O se sont fortement accrues. Il est admis aujourd'hui par la communauté internationale, qu'il sera très difficile de limiter l'augmentation de la température terrestre à moins de 2°C à l'horizon 2100.

La Méditerranée une zone de hot spot de changements climatiques

Le climat méditerranéen est intrinsèquement caractérisé par une variabilité prononcée et une grande aridité auxquels viennent s'ajouter les forçages climatiques dus aux activités anthropiques.



La région méditerranéenne est reconnue par les scientifiques pour être une zone de hostspot de point de vue changement climatique parmi une vingtaine de zones connues du monde. Dans le cas d'une augmentation globale de la température moyenne de 2°C, la région méditerranéenne subira probablement un réchauffement de 1 à 3°C.

Ce réchauffement sera plus prononcé dans la zone continentale que côtière et prendra place pendant la saison estivale, essentiellement, sous forme de vagues de chaleur surtout dans le sud de la Méditerranée. La baisse des précipitations serait le phénomène le plus marquant surtout en période estivale. Longues et intenses périodes de sécheresses sont suspectes dans le sud avec une forte variabilité et un déplacement des saisons.

La baisse des pluies estivales dans la région du sud de la Méditerranée est estimée en moyenne à 47%.

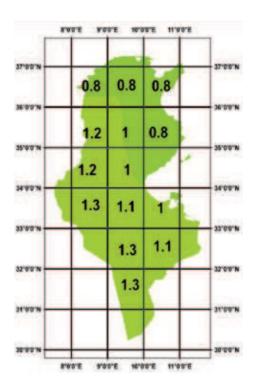
Une grande vulnérabilité de la Tunisie aux changements climatiques

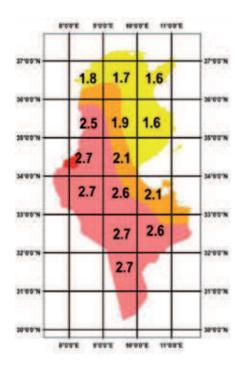
Les projections du climat pour la Tunisie ont été faite à l'occasion de l'étude sur la vulnérabilité et l'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques en 2005, réalisée par le Ministère chargé de l'Agriculture avec l'appui de la GIZ.

Un réchauffement prévisible important

Le recoupement de plusieurs modèles montre que l'augmentation de la tempéraure en Tunisie se situerait entre +0.8°C à +1.3°C à l'horizon 2020. Cette augmentation s'accentuerait davantage en 2050 et pourrait atteindre +1.8°C et +2.7°C du nord au sud du pays.

Augmentations des températures (°C) aux horizons 2020 et 2050 selon le modèle HadCM3-A2 (scénarioA2) pour la Tunisie

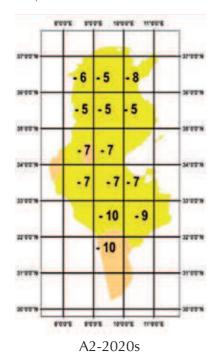


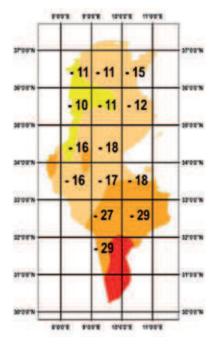




Les projections climatiques laissent prévoir une tendance générale à la baisse des précipitations qui serait faible à l'horizon 2020 mais qui s'accentuerait rapidement à l'horizon 2050.

Baisses (%) des précipitations moyennes annuelles (HadCM3- A2) par rapport à la période de référence aux horizons 2020 et 2050





A2-2050s

Ainsi, à l'horizon 2020, la baisse des précipitaions varierait selon les zones de -5% à -8%. A l'horizon 2050, cette baisse s'accentuerait, elle serait de -10% à -30%.

Cette baisse des précipitaion concernerait toutes les saisons sans exception, mais concerne plus particulièrement l'été où la baisse serait de -8% à -40% du nord à l'extrême sud du pays (-0% à -7% en hiver) à l'horizon 2020. L'automne et le printemps seraient en situation intermédiaire avec des baisses qui pourraient aller de -6% à -12% à l'extrême sud.

A l'horizon 2050, cette même tendance s'accentuerait. L'hiver resterait la saison à plus faible baisse (-3% à -11%), l'été la plus forte (-16% à -50% extrême sud). L'automne et le printemps seraient en situation intermédiaire (-12% à -36% du nord à l'extrême sud).

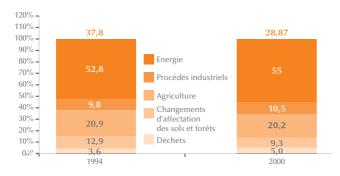
L'atténuation des gaz à effet de serre en Tunisie

Des émissions de GES faibles, mais en pleine croissance

Avec des émissions nettes totales d'environ $38 \, \mathrm{MTECO}_2$ et de $3.4 \, \mathrm{TECO}_2$ par habitant en 2000, la Tunisie figure parmi les pays les moins émetteurs de gaz à effet de serre tant en termes

d'émissions totales que d'émissions par habitant. Toutefois, ces émissions augmentent avec un rythme relativement rapide estimé en moyenne à 4,6% par an sur la période 1994-2000.

Evolution des émissions nationales brutes des GES par secteur



La répartition des émissions par source d'activité montre l'importance du secteur de l'énergie dont la part est passée de 53 % en 1994 à 55 % en 2000. Le second secteur émetteur est l'agriculture avec 20,2 % des émissions totales suivie par les procédés industriels 10,5 %, les changements d'affectation des sols et forêts 9,3 % et les déchets 5%.

Par type de gaz, le CO_2 accapare la part la plus importante avec 63,9 % en 2000 contre 65,6 % en 1994. En 2000, le CH_4 et le N_2O ont pratiquement la même part soit respectivement 18,2% et 17,9%.

Des résultats en dessous des attentes, malgré l'importance du soutien

Avec le soutien de la coopération internationale multi et bilatérale, la Tunisie a entrepris plusieurs actions de renforcement des capacités des diférents acteurs en matière des changements climatiques. Ces actions ont corcerné notamment les domaines suivants :

- L'information et la sensibilisation des différents acteurs sur les changements climatiques ;
- La formation des acteurs au niveau des institutions publiques et le renforcement de capacité de l'expertise locale;
- La mise en place de système d'information sur les émissions des GES dans le secteur de l'énergie;

• L'appui et l'assistance technique aux porteurs de projets dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre.

Toutefois, malgré ces appuis, les résultats en terme de projet MDP sont largement en dessous des attentes. En effet, à fin juillet 2011, on peut compter :

- 3 projets enregistrés auprès du Conseil Exécutif MDP dont un sous forme de programme d'actuvités (PoA);
- 2 projets en cours de validation ;
- 10 projets au stade de l'élaboration du document de projet (PDD).

Cette faiblesse des résultats peut s'expliquer entre autres par la complexité du processus MDP lui-même et par conséquent les coûts de transaction élevés, la structure économique du pays basée sur des projets de faible taille dont les volumes de réduction ne sont pas très attrayants et enfin, l'inadéquation du cadre institutionnel et réglementaire qui régit les changements climatiques par raport aux exigences de flexibilité du marché carbone.

Adaptation : Une prise de conscience récente

La prise de consience politique de la problématique de la vulnérabilité aux changements climatiques et la nécessité d'adaptation à ce phénomène est relativement récente en Tunisie. Elle date réellement du milieu des années 2000. L'intérêt récent de l'Etat tunisien s'est manifesté notamment à travers la réalisation d'une série d'études d'otrdre startégique pour les secteurs clé, appuyées le plus souvent par la coopération internationale. Parmi ces études, on cite essentielement les suivantes :

- Vulnérabilité et stratégie d'adaptation aux CC de l'agriculture et des écosystèmes;
- Vulnérabilité et adaptation du littoral à l'élévation accélérée du niveau de la mer;
- Etude sur l'alerte précoce aux risques liés aux CC :
- Etude sur l'adaptation du secteur de la santé aux impacts des CC;
- Etude sur l'adaptation du secteur du tourisme aux impacts des CC;
- Etude sur l'adaptation des villes côtières de l'Afrique du nord aux effets des CC;

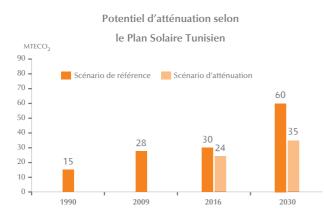
• Elaboration d'un portefeuille de projets d'adaptation aux CC (50 projets) dans les domaines de l'agriculture, les écosystèmes, l'eau, le littoral, la santé et le tourisme.

Ces études, qui ont permis une nette amélioration des connaissances en ce qui concerne la vulnérabilité de la Tunisie aux changements climatiques, ont montré l'importance des riques et des enjeux environnementaux et socio-économiques liés à ce phénomène.

Enjeux et défis

L'atténuation, des opportunités à saisir Un potentiel d'atténuation important

Malgré la faiblesse de ses émissions, la Tunisie dispose d'une potentiel d'atténuation qu'elle pourrait mobiliser en s'appuyant sur l'appui de la coopération internationale au titre de la mise en œuvre de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce potentiel est estimé à environ 24 MTECO₂ à l'horizon 2020 dont 65% proviendrait du secteur de l'énergie.



Dans le seul secteur de l'énergie, le potentiel d'atténuation grâce au Plan Solaire Tunisien peut être estimé à environ 6 MteCO2 en 2016 et 25 MteCO2 en 2030.

Des oppotunités à saisir au niveau international

L'atténuation doit être perçue comme un cobénifice d'une politique de développement durable faible en carbone (efficacité énergétique, énergies renouvelables, forestation, gestion des déchets, etc.). Par ailleurs, dans le cardre des accords de Conpenhague conclus dans la Conférence des Parties n° 15 (COP 15), les pays développés se sont engagés à appuyer les pays en développement pour réduire leurs émissions de GES d'une manière volontaire et en ligne avec leurs priorités natioanles. Cet appui sera sous forme de financement, de renforcement de capacités et de transfert technologique. En particulier, les accords de Copenhague prévoient des financements de l'ordre de 30 millirads d'Euros (fast track) avant 2013 et 100 milliards d'Euros par an entre 2013 et 2020.

Ainsi, en développant une politique volontariste d'atténuation la Tunisie pourrait très bien t

Vulnérabilité, besoins important d'adaptation

Une grande vulnérabilité du littoral

Avec un littoral qui s'entend à plus de 1300 km, la Tunisie sera très vulnérable à l'élévation accélérée du niveau de la mer due aux changements climatiques.

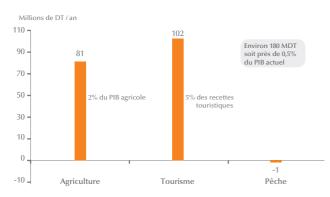
A l'horizon 2050, les projections réalisées prévoient une augmentation moyenne du niveau de la mer de 50 cm. Dans ces conditions, le rythme annuel de retrait de mer varierait selon la région de 20 cm à 135 cm par an, selon les plages.

Site	Retrait (cm/an)
Côtes des banlieues de Tunis	50
Côtes nord du golfe d'Hammamet - Korba	38
Côtes du fond du golfe d'Hammamet	20
Côtes sud du golfe d'Hammamet – Mahdia	80
Côte de Djerba – Zone d'El Mezraya à Houmet Souk	75
Côte de Djerba – Zone d'Aghir	135

Les côtes les plus vulnérables sont celles des banlieues de Tunis, du golfe d'Hammamet et de Djerba.

Cette vulnérabilité physique du littoral a des impacts socio-économiques importants sur l'agriculture à travers la submersion des terres basses et la salinisation des nappes côtières et sur le tourisme à travers la perte des hôtels front de mer à cause de la perte de leurs plages.

Les pertes économiques, à l'horizon 2050, sont estimées à environ 2% du PIB agricole (de 2008), 5% des recettes touristiques (2008), soit une perte globale d'environ 0,5% du PIB de 2008.



Sur le plan social, les pertes d'emplois sont éstimées à envrion 20.000 emplois dans les secteurs agricoles et touristiques.

Une vulnérabilité environnementale qui s'ajoute à la vulnérabilité économique de l'agriculture

Une grande partie des exploitations agricoles pluviales dans le centre et le sud tunisien peuvent être considérées économiquement non durable compte tenu de leur faible taille et de leur faible compétitivité. A cette ménace économique s'ajoute la menace de la désertification et la dégradation des sols.

Les riques liés aux changements climatiques amplifient fortement ce phénomène de non durablité. Les projections pour le secteur agricole, tenant compte de la survenue d'événements extrêmes (hausse de la succession d'années sèches, inondations) et de l'ouverture économique prévue (scénario lent et rapide) montrent que les baisses de production ne permettront pas la réalisation de la croissance anticipée. Ces baisses seront particulièrement prononcées au Centre et au Sud avec une situation particulièrement critique pour les oasis. Cela devrait entraîner une perte considérable de revenus pour les

populations mais aussi des problèmes sociaux et économiques et une intensification des usages des terres, menaçant de ce fait encore plus les écosystèmes. Plus particulièrement, lors de la succession d'années de sécheresse , ont peut prévoir :

- Une baisse probable de la production oléicole aux horizons 2030 et 2050 ;
- Une baisse de la superficie de l'arboriculture non irriguée (800 000 ha) (Centre et Sud surtout);
- Une forte baisse du cheptel bovin, ovin, et caprin (-80%) (Centre et Sud surtout);
- Une disparition probable des superficies des cultures céréalières du Centre et du Sud (-20% en 2030 et -40% en 2050). Les espèces récentes à fort rendement seraient moins résilientes que les espèces natives ou déjà adaptées.

Une fragilisation des écosystèmes

Malgré leur résilience naturelle, les écosystèmes tunisiens sont aujourd'hui dans un état de dégradation souvent avancé en raison de la pression des activités humaines qui s'exercent dessus. Les changements climatiques agissent comme un facteur d'accélération des processus à l'œuvre (dégradation des sols, appauvrissement des services écologiques rendus par les écosystèmes...). Les effets attendus des changements climatiques sont :

- Un accroissement des risques de feux de forêt menaçant particulièrement certaines activités socio-économiques au Nord du pays (approvisionnement en eau notamment);
- Une dégradation annoncée des écosystèmes pastoraux du Centre et du Sud, avce une perte probale de 50% du couvert végétal;
- Une accélération de la dégradation des sols favorisant la désertification ;
- Un appauvrissement des services écologiques rendus par les écosystèmes (conservation des eaux et des sols), en l'absence de poursuite des stratégies engagées.

Les ressources en eau rares menacées par les changements climatiques

L'eau est une ressource rare et précieuse en Tunisie. A partir de 2030, un déséquilibre va apparaître entre les ressources en eau conventionnelles régularisées et la demande en eau totale du pays : 2760 millions de m³ contre 2732 millions de m³. A cet déséquilibre hydrique tendanciel, s'ajoutera des effets très importants des changements climatiques. Ces effets se résument comme suit :

- Accroissement généralisé de la demande en eau consécutif à l'augmentation des températures;
- Diminution des ressources mobilisables : 28
 % des nappes phréatiques de forte salinité, des nappes littorales et des aquifères non renouvelables, - 5 % pour les eaux de surface.
- Diminution des précipitations estivales augmentant le manque hydrique du sol;
- Augmentation de la salinité des nappes côtières consécutives à une augmentation des besoins en irrigation et à l'augmentation des phénomènes d'intrusion marine;
- Dégradation prévisible de la qualité des eaux de surface et souterraines (pollution par lessivage, surexploitation des nappes) qui menacerait particulièrement le Sud Tunisien.

Tourisme

Au niveau du secteur touristique, les effets attendus des changements climatiques sont essentiellement les suivants :

- Une aggravation de l'inconfort estival en raison de l'augmentation des épisodes caniculaires; une potentielle mal adaptation des infrastructures et activités à ce nouveau contexte
- L'élévation du niveau de la mer et la dégradation induite des ressources touristiques de bord de mer (infrastructures hôtelières, plages...);
- La dépendance des clientèles internationales au transport aérien et la grande vulnérabilité du pays à l'instauration de politiques d'atténuation contraignantes.

La santé

Les changements climatiques peuvent avoir en Tunisie des impacts non négligeables sur la santé publique. Parmi ces impacts, on citera notamment :

 La prévalence accrue des troubles respiratoires et cardiovasculaires, exacerbation des allergies (rhinite allergique et asthme principalement), due à une transformation de la composaition de l'air et la prolifération des agents allergogènes.

- Le développement des maladies à transmission hydrique due à la raréfication de l'eau et la dégaradation de sa qualité, notamment en zone rurale
- La réapparition de maladies à transmission vectorielle irradiquées en Tunisie (Paludisme, leishmaniose, etc.) et l'émergenace de nouvelles maladies vectorielles (West Nil virus, Dingue, etc.).

Quelle stratégie en matière des changements climatiques ?

La prise en charge politique et opérationnelle des changements climatiques en Tunisie, ne relève plus d'un lux intellectuel; mais d'une nécessité absolue compte tenu des enjeux importants qui risquent de freiner à moyen et à long terme le développement du pays. Pour cela, il nous semble important que la Tunisie mette en place petit à petit un vrai développement à faible carbone et à forte résilience climatique (Low-Emission and Climate-Resilient Development).

- La mise en place d'un système efficace de gestion des connaissances sur les changements climatiques.
- Un cadre de la gouverance permettant l'intégration efficace des CC dans le système de planification du développement.
- Un meilleur poistionnement sur les opportunités offertes de financement, renforcement de capacité et transfert technologique offertes au niveau international.

Développer et améliorer la gestion des connaissances sur les changemements climatiques

Les discussions et les projections sur les changements climatiques en Tunisie sont basées sur des hypothèses de base issues de modèles internationaux. Ces hypothèses doivent être affinées au fur et à mesure grâce à un processus permanent d'amélioration des connaissances sur les différents aspects de ce sujet. Plus particulièrement, il est recommandé de :

- Appuyer le renforcement des connaissances fondamentales sur les tendances et les extrêmes climatiques en Tunisie, pointer les priorités de recherche sectorielle sur le CC tout en valorisant l'existant;
- Renforcer les synergies dans les études de vulnérabilités et dépasser l'approche sectorielle à l'œuvre;
- Renforcer les capacités sectorielles et transversales dans la gestion et la diffusion des connaissances relatives au changement climatique pour palier aux lacunes actuellement observées (collecte, partage, diffusion des connaissances entre les secteurs);
- Engager une réflexion sur la formation des chercheurs, sur les dispositifs (outils d'observation), sur le renforcement des programmes de recherche nationaux et coopérations scientifiques internationales, sur les moyens de fédérer la recherche et les initiatives privées.

Améliorer la gouvernance relative aux CC

La mise en place d'une bonne gouvernence des CC est fondamentale pour une bonne gestion de cette problématique en Tunisie. Cette gouverance doit avoir comme finalité d'intégrer de manière efficace et irréversible la prise en compte des changements climatiques dans le processus de planification du dévelopement dans les différents secteurs clé. Il s'agit particulièrement de :

- Renforcer les capacités sectorielles et l'appropriation des enjeux des CC par les différentes institutions, inscrire les secteurs dans un dispositif de gouvernance transversal;
- Poser les bases d'une concertation élargie et réelle, appuyée par la décentralisation du processus;
- Renforcer l'information et la sensibilisation auprès des acteurs privés, publics, société civile, milieu éducatifs, etc.;
- Créer un système national de gouvernance

- des CC à même de faire émerger une vision transversale et intégrée des CC, de coordonner l'ensemble des stratégies sectorielles à l'œuvre, de favoriser l'implication des différents acteurs et échelons territoriaux
- Développer les dispositifs institutionnels de gestion des CC (Système d'Alerte Précoce...);
- Maximiser les opportunités offertes par la mise en synergie des conventions de Rio;
- Renforcer l'application et le contrôle des lois et règlements existants déjà bénéfiques pour l'adaptation et l'atténuation;
- Intégrer le CC dans les dispositifs existants de l'aménagement du territoire, (Schéma de Développement et d'Aménagement, Plans d'Aménagements Urbains, etc.).

Mieux saisir les opportunités offertes à l'échelle internationale

Dans le cadre de la CCNUCC, les pays développés sont sensés apporter un appui financier, de renforcement de capacité et transfert technologique pour les pays en développement aussi bien pour l'atténuation que pour l'adaptation. La Tunisie devrait mieux se positionner sur ces opportunités, et ce à travers :

- Une contribution plus active de la Tunisie dans le processus des négociations internationales.
 Pour cela, il faudra une meilleure préparation nationale de la position de la Tunisie par rapport aux sujets négociés;
- Un positionnement urgent sur les mécanismes carbone émergeants (NAMAs, approche sectorielle, etc.) à travers une implication active dès le départ dans ces mécanismes;
- Le renforcement des capacités au niveau des institutions publiques et l'expertise privée ;
- Une valorisation de ses plans d'actions d'atténuation et d'adapatation au niveau international par une communication plus efficace et plus ciblée.

LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DÉMOCRATIQUE : RÔLE ET PLACE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DÉMOCRATIQUE : RÔLE ET PLACE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Introduction

Tunis, samedi 5 février 2011, l'Association des Amis du Bélvédère lance « SOS parcs nationaux ». D'autres ONG se joignent promptement à l'appel et constituent le RANDET⁽¹⁾. Depuis, une cascade d'appels, de manifestations et de sit-in (parfois violents) éclatent dans plusieurs endroits du pays : Jeradou, Gabès, Chaambi, Enfidha, Sfax, Tunis...

Après le soulèvement populaire contre la dictature, la corruption, le chômage, l'injustice et la marginalisation sociales, la révolution tunisienne a fait émerger sur la scène publique une forme d'expression tout à fait nouvelle : les protestations écologiques populaires. En effet, ces « éco-protestations » ont été parmi les toutes premières manifestations d'expression populaire le lendemain du 14 janvier, de la part d'organisations de la société civile, voire de groupes spontanés de citoyens.

Est-ce un éveil de la société civile et de l'écocitoyenneté ou l'explosion d'une rogne sociale étranglée pendant des décennies ? Où était la société civile avant le 14 janvier 2011 ? Quelle place saura-t-elle occuper après ? Quel rôle pourra-t-elle jouer dans la phase critique de la transition démocratique ? Quelles sont les conditions-cadre politico-institutionnelles requises pour une participation effective des organisations de la société civile dans la gouvernance de l'environnement et du développement durable ? Telles sont les questions aux quelles tentera de répondre le présent chapitre.

Pour ce faire, il apparaît utile de procéder à un cadrage conceptuel, notamment par rapport aux notions de gouvernance environnementale et de société civile. Une lecture rapide sera faite de la réalité des associations en Tunisie et une appréciation des éco-associations avant et après le 14 janvier, avant de présenter à la fin quelques pistes de réforme pour une meilleure participation des organisations de la société civile dans les processus de la gouvernance environnementale démocratique en Tunisie de la post-révolution.

De la gouvernance environnementale

Il est fort de reconnaître que la gouvernance de l'environnement en Tunisie a souvent, et largement, été l'apanage de l'Etat central. En effet, depuis les premières années de l'indépendance du pays, le développement du cadre législatif et institutionnel en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles a été induit par les décisions de l'Etat. Ceci était tout à fait compréhensible dans un système politique non démocratique

qui ne permettait pas le partage du pouvoir. Les structures de la société civile, alors faibles et peu indépendantes, ont souvent été marginalisées, voire manipulées, pour servir les intérêts de l'Etat et s'inscrire totalement dans les lignes politiques tracées par les gouvernements antérieurs.

Les politiques et décisions de l'Etat en matière d'environnement ont souvent été dictées par deux types d'exigences. D'une part par la nécessité de protéger la santé de la population et de préserver

 $^{(1) \} R\'eseau \ des \ Associations \ de \ la \ Nature, \ du \ D\'eveloppement \ et \ de \ l'Environnement \ en \ Tunisie.$

les ressources naturelles les plus vulnérables (eau, sol, plages touristiques...) en tant que facteurs naturels de production et du développement. D'autre part, ces politiques ont été influencées par les bailleurs de fonds traditionnels de la Tunisie, les organisations internationales ou régionales spécialisées. Il faut souligner à juste titre la pertinence des nombreuses décisions prises en la matière et qui ont permis d'asseoir, tant bien que mal, un cadre législatif et institutionnel appréciable et ce, malgré les insuffisances et le déficit en gouvernance démocratique.

Dans ce mode de gouvernance étatiste la société civile a joué un rôle assez timide. Nonobstant des contributions positives de la part de rares associations à vocation environnementale, les organisations de la société civile ont souvent étaient acculées à jouer un rôle plutôt symbolique dont l'essentiel consistait dans l'événementiel et la sensibilisation sporadique de certains groupes de la population.

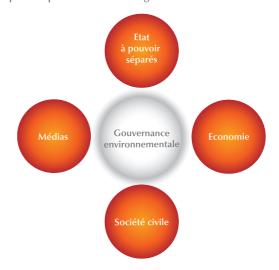
La gouvernance environnementale peut être définie comme étant : l'ensemble des modalités et des processus de prise de décision et de gestion intégrée des affaires publiques en matière d'environnement impliquant les différents acteurs de la société. Ainsi définie, la gouvernance environnementale repose sur six piliers interdépendants : Une conscience écologique individuelle et collective ; des connaissances scientifiques et techniques pertinentes et évoluées ; un suivi régulier et objectif de l'état des milieux ; une réglementation appropriée et respectée ; un système judiciaire compétent et indépendant et une participation publique organisée dans les processus de prise de décision et dans l'action environnementale.

Les six piliers de la gouvernance environnementale



En plus de ces piliers de la gouvernance environnementale, une condition sine qua non est néanmoins requise : la liberté de penser et d'agir des acteurs de la société. Ces acteurs peuvent être groupés en cinq sphères distinctes : l'Etat avec ses différents organes de pouvoir, à condition que ces derniers soient indépendants ; l'économie, regroupant l'ensemble des agents économiques ; les médias et la société civile avec toutes ses composantes.

Les quatres sphères d'acteurs de gouvernance environnementale



Société civile: de quoi parle-t-on?

Afin de mieux saisir le rôle de la société civile dans la gouvernance démocratique de l'environnement et du développement durable, une clarification conceptuelle s'avère nécessaire.

Les définitions de la société civile sont très nombreuses et parfois controversées. Néanmoins, la plupart des manuels et des centres de recherche en sciences politiques et sociales, d'où se sont inspirées de nombreuses organisations internationales, s'accordent sur une dénomination qui regroupe toutes les structures organisées de manière autonome et en dehors de l'Etat. Nous passerons en revue dans ce qui suit les principales définitions qui nous semblent pertinentes en la matière.

Dans une définition, parmi les plus synthétiques, Larry Diamond définit la société civile comme «le domaine de la vie sociale civile organisée qui est volontaire, largement autosuffisant et autonome de l'État ». C'est le corps social, par opposition à la classe politique, celle-ci exerce le pouvoir à travers les organes officiels de l'Etat. Cette définition s'inscrit dans une conception très politique de la société civile.

La Banque Mondiale utilise le terme société civile pour désigner « le large éventail d'organisations non gouvernementales et à but non lucratif qui animent la vie publique, et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres, basés sur des considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux ou philanthropique. Le terme organisations de la société civile (OSC) fait donc référence à un vaste éventail d'organisations : groupements communautaires, organisations non gouvernementales (ONG), syndicats, organisations de populations autochtones, organisations caritatives, organismes confessionnels, associations professionnelles et fondations privées.». Ainsi, selon cette définition, les organisations de la société civile concernent tous types de considérations sans limite aucune.

L'UNESCO pour sa part entend par société civile « l'auto-organisation de la société en dehors du cadre étatique ou du cadre commercial, c'est-à-dire un ensemble d'organisations ou de groupes constitués de façon plus ou moins formelle et qui n'appartiennent ni à la sphère gouvernementale ni à la sphère commerciale ». Dans cette définition la sphère commerciale est exclue de l'univers de la société civile. Notons que les libéraux (et ultralibéraux) considèrent quant à eux l'entreprise privée et le marché comme faisant partie de la société civile.

Dans une autre définition adoptée par l'Union Européenne « la société civile regroupe notamment organisations syndicales et patronales «partenaires sociaux»), les organisations (les gouvernementales, les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des églises et communautés religieuses ». Cette définition met en outre l'accent sur le cadre spatial des organisations de la société civile, à savoir le niveau local et municipal.

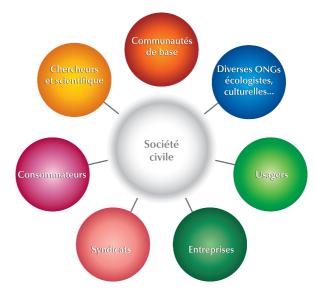
Ainsi, la notion de société civile est assez large.

Elle regroupe en effet sous une seule appellation des organisations dont les caractéristiques sont très variées et les intérêts parfois contradictoires. Par ailleurs, l'indépendance vis-à-vis de l'Etat, qui constitue le fondement de cette notion, est très relative dans la mesure où un bon nombre d'organisations de la société civile reçoit des subventions publiques. Ce mode de financement est d'ailleurs reconnu dans plusieurs pays et certains défenseurs de la société civile le considèrent comme une obligation de la part de l'Etat envers la société.

Basant sur les définitions précédentes, sept catégories d'acteurs de la société civile peuvent être distinguées :

- Les communautés de base : paysans, villageois, habitants de quartiers urbains et périurbains...
- Les usagers des services publics: eau potable, assainissement, électricité, services municipaux...
- Les consommateurs de biens et de services marchands (hors services publics)
- Les entreprises, représentées notamment par le patronat et les actionnaires
- Les syndicats, comme organisations de défense des intérêts des travailleurs
- Les chercheurs et scientifiques, comme producteurs et développeurs de savoir
- Les diverses ONGs: écologistes, culturelles, caritatives, religieuses...

Les pricipaux acteurs de la société civile



En Tunisie, les catégories d'OSC les plus fréquentes sont les associations à vocation générale et environnementales, les organisations patronales et les syndicats. Ces deux dernières, représentées avant le 14 janvier 2011 par l'UTAP, l'UTICA et l'UGTT, quoique largement contrôlées par l'Etat, ont joué un rôle important dans l'histoire récente du pays. Les autres catégories d'OSC n'ont soit jamais existé (organisations communautaires, associations d'usagers), soit étaient rares et trop faibles pour occuper une place dans les processus de gouvernance (organisations de consommateurs, GDA, scientifiques...).

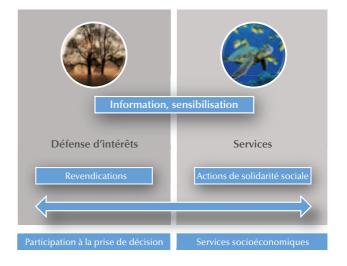
Par essence, les organisations de la société civile défendent les droits et les intérêts des groupes qu'ils représentent. Ceci peut aller des droits humains fondamentaux en général aux droits et intérêts spécifiques ou corporatistes. Elles jouent également un rôle clé dans la mise en pratique et la consécration de ces droits et intérêts.

Les actions des organisations de la société civile peuvent prendre plusieurs formes :

- Les revendications, contestations et protestations auprès des pouvoirs publics en particulier, dans le but de faire porter leurs voix et faire reconnaître leurs droits et intérêts.
- La participation à la prise de décision à différents niveaux de la vie politique et sociale. Les groupes communautaires de base peuvent par exemple participer aux décisions concernant la réalisation de projets agricoles, de gestion des ressources naturelles ou de santé environnementale. Les syndicats peuvent défendre les droits des travailleurs de participer à la prise de décision au sein de leur entreprise...
- Les actions de solidarité sociale. Les OSC peuvent participer, certaines sont dédiées à ce type d'actions, à des actions humanitaires; protection des handicapés et des populations vulnérables, secours de réfugiés de conflits armés ou de catastrophes naturelles...
- La fourniture de services socioéconomiques. Les OSC contribuent occasionnellement ou durablement à des projets visant la lutte contre la pauvreté, la création de sources de revenus, la fourniture de services publics communs (eau, énergie, transport...), etc.

- La production et/ou la diffusion de l'information aux groupes d'intérêt et plus généralement à la population, dans le domaine d'intérêt de l'OSC. Ceci peut concerner des informations techniques, juridiques, politiques ou autres...
- La sensibilisation et la mobilisation du public par rapport à la cause centrale de l'OSC. Ce type d'action était reconnu comme unique, ou presque, action pour les associations tunisiennes d'avant le 14 janvier.
- La promotion scientifique : les associations de chercheurs et de scientifiques peuvent développer, promouvoir et vulgariser les connaissances scientifiques et techniques par rapport à leur domaine d'intérêt. L'écologie, la nature et les sciences de l'environnement en général, sont particulièrement concernées par ce type d'action de la part de la société civile. En Tunisie, cette forme d'action est déficitaire et gagnerait à être renforcée.

Les formes d'action des organisations de la société civile



La participation publique : un élément fondamental de la gouvernance environnementale

Le principe de la participation publique constitue une des raisons d'être des organisations de la société civile. Car il ne suffit pas de revendiquer, d'informer ou de sensibiliser. Dans un Etat démocratique, les populations et groupes sociaux doivent prendre part, aux côtés des partis politiques et des instances du pouvoir, dans les décisions à portée publique. Ceci peut être assuré

soit directement soit à travers les organisations de la société civile. Plusieurs conventions et chartes internationales ont insisté sur ce principe.

L'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipule que « Tout citoyen a le droit et la possibilité (...) de prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ».

L'expression « librement choisis » désigne aussi bien la représentation par voie électorale dans les assemblées et instances de l'Etat, que les organisations de la société civile (ONG, syndicats...).

La Déclaration de Rio et l'Agenda 21 mondial de 1992 soulignent l'importance du principe et droit de la participation publique, dont voici un extrait: « La réalisation effective des objectifs et des politiques ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les secteurs de programme d'Action 21 seront fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux. (...) Dans le contexte plus spécifique de l'environnement et du développement (...) il y a, par exemple, la nécessité pour les particuliers, les groupes et les organisations de participer aux procédures d'évaluation d'impact sur l'environnement et de connaître les décisions pertinentes, en particulier celles qui peuvent avoir des conséquences pour les communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent, et de prendre part à leur adoption. »

Il est à rappeler que la Tunisie a adhéré à la déclaration et à l'agenda 21 de Rio en 1992. L'application de ces principes en Tunisie s'est restreinte pratiquement à la désignation (par le gouvernement) de quelques associations dans la Commission Nationale de Développement Durable.

La Convention d'Aarhus (1998) est venue préciser davantage le principe de la participation publique en matière de gouvernance environnementale. Elle consacre trois types de droits : l'accès à l'information, la participation à la prise de

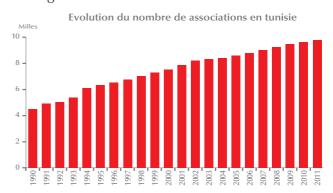
décision et l'accès à la justice.

En Tunisie, le principe de la participation publique est encore absent de la législation environnementale. En dépit des recommandations des principaux bailleurs de fonds et partenaires de la Tunisie et malgré la demande de certaines associations et experts nationaux, la réglementation de la procédure de consultation publique à l'occasion des études d'impact sur l'environnement a longtemps été ignorée par les pouvoirs publics.

Les éco-associations en Tunisie avant et après le 14 janvier

Les statistiques relatives aux associations en Tunisie sont embryonnaires. La seule source officielle d'information en la matière est l'IFEDA*. Les seules statistiques présentes sur le site de l'IFEDA se limitent à deux graphiques : répartition des associations selon la catégorie et évolution du nombre d'associations. Ces statistiques ne distinguent pas les éco-associations.

Celles-ci seraient classées parmi les associations de développement (?). Le site officiel du Ministère de l'Environnement rapporte qu'il existerait en Tunisie près de 200 associations à vocation environnementale. Lesquelles comprendraient, selon la même source, cinq catégories: les ATPNE et les APNE; les associations de développement à vocation multiple; les associations scientifiques; les associations culturelles et les associations de sauvegarde de Médina.

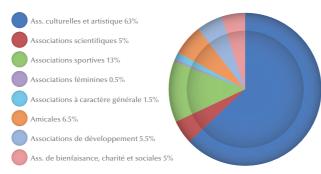


Même si ces statistiques demeurent peu fiables, notamment en termes de nombre d'associations actives, il existerait en Tunisie près d'une

^(*) Le Centre d'Information, de Formation, d'Etudes et de Documentation sur les Associations.

association pour 1000 habitants. A titre indicatif, en France on compte 2 associations pour 100 habitants (1,2 millions d'associations), en Suède ce taux est de l'ordre de 3,8 (350 000 associations pour 9 millions d'habitants).

Répartition des associations selon le type (janvier 2011)



Source: IFEDA, 2011.

La réalité des associations de la société civile en Tunisie d'avant le 14 janvier a fait l'objet de peu de travaux. Néanmoins, certaines études et analyses ont mis en exergue les principaux obstacles et contraintes que connaissaient les organisations de la société civile, et dont le poids est encore présent aujourd'hui, en dépit de la révolution.

A titre significatif, le diagnostic dressé en 1996 par la commission qui a eu la charge de rédiger le rapport Agenda 21 national, est resté sans changement majeur jusqu'à l'éclatement de la révolution civile de janvier 2011. En voici les principaux traits :

- « Les difficultés politico-institutionnelles: persistance de pratiques administratives figées et restrictives.
- Les difficultés financières liées à la modicité des cotisations et la faible possibilité de mobilisation de ressources pouvant émaner d'organismes internationaux.
- Les difficultés organisationnelles liées au niveau de formation et de compétence des membres et des dirigeants, et à la précarité des méthodes de gestion et de travail.
- Les difficultés psychosociologiques qui ont trait essentiellement au type de relations entre les ONG et les populations: Culture d'assisté ».

A ces obstacles, il conviendrait d'ajouter les caractéristiques suivantes :

- Les associations étaient fortement liées au gouvernement (subventions et ligne politique);
- La faible acceptabilité de la part des populations et des groupes sociaux ;
- Une forte influence du groupe patronal du secteur privé (UTICA);
- Très peu de contestations ou d'oppositions ;
- Des actions ponctuelles et occasionnelles
- Des efforts néanmoins notables en matière de sensibilisation des citoyens, particulièrement dans le milieu scolaire;

Après le 14 janvier 2011, on assiste à un boom de nouvelles associations. Dans un communiqué récent du Ministère de l'Intérieur datant du 24 juin 2011, le nombre d'associations a atteint 9 724, dont 158 ayant obtenu leurs visas après le 14 janvier 2011, soit plus de trente nouvelles associations par mois. La plupart de ces associations seraient actives dans le domaine de la citoyenneté en général et de la promotion des valeurs de la démocratie.

Le paysage des organisations de la société civile commencent à changer. Ce changement est perceptible à travers les caractéristiques suivantes :

- L'émergence d'une pluralité des représentations patronales et syndicales ;
- L'explosion des éco-protestations et des initiatives éco-citoyennes. Parmi ces initiatives, deux appellent à une constitutionnalisation des droits environnementaux et de développement durable : « éco-constitution » et « eau-constitution » ;
- L'apparition d'une mobilisation citoyenne (spontanée ?) en dehors des associations. L'exemple de Jeradou est parmi les plus frappants. A ce titre, les habitants de Jeradou se sont constitués partie civile (au sens judiciaire du terme) et l'affaire traduite en justice semble aller vers un jugement équitable. De toute façon, l'action citoyenne aura apporté son fruit;
- Une grande souplesse administrative, dans l'attente d'une réforme législative, dont un projet de décret-loi 16 fût déjà proposé pour la haute instance de la réalisation des objectifs de la révolution.
- A côté des manifestations pour la protection des droits environnementaux et écologiques,

l'on constate un accroissement des atteintes aux espaces naturels, urbains et au domaine public maritime. Ces atteintes et violations, souvent inconscientes, mais parfois intentionnées voire criminelles, dénotent par ailleurs d'une faible conscience citoyenne des enjeux de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Les défis sont encore de taille devant les organisations de la société civile.

Quelques pistes de réformes

Malgré les opportunités nouvelles et les promesses de changement apportées par la révolution, la réalité des organisations de la société civile en Tunisie reste marquée par un lourd héritage pouvant freiner la transition démocratique. Cet héritage se situe essentiellement à deux niveaux : la culture associative et le cadre réglementaire. De gros efforts restent à faire aussi bien au premier qu'au second niveau pour atteindre la gouvernance démocratique de l'environnement et du développement durable.

Les principaux axes de réforme en la matière, seraient les suivants :

- Constitutionnaliser les droits à l'information et à la participation aux décisions, aux niveaux national, régional et local. Les fondements constitutionnels de ce type de droits devront concerner tous les domaines de la vie politique et du développement, dont celui de l'environnement.
- Instituer une magistrature de l'écologie qui soit spécialisée et compétente en la matière.
- Procéder à une refonte de la loi 1959 sur les associations. Le projet de décret-loi gagnerait à faire l'objet d'une consultation élargie avant sa promulgation. Parmi les principales réformes à apporter, le principe de la simple déclaration, l'assouplissement des règles d'organisation et de financement, la suppression des catégories des associations.
- Mettre en place une instance supérieure de la société civile, qui soit indépendante et élue parmi les OSC. Cette instance jouera le rôle d'observatoire de la société civile, en termes de respect des droits et libertés. Le centre IFEDA serait renforcé et rattaché à une telle instance.

- Encourager la création des associations d'usagers de services publics, avec obligation aux fournisseurs des services publics de les consulter.
- Institutionnaliser l'obligation de la consultation publique lors des évaluations environnementales des projets et programmes.
- Promouvoir les partenariats: Public-Privé-Usagers, Etat-OSC, OSC-privé...

Qu'en pensent les ONGs ?

Un mini-sondage auprès des associations a éte effectué dans le cadre de ce travail. Le but était de recueillir les opinions des activistes dans le domaine par rapport à la question du rôle des OSC dans la gouvernance environnementale.

Le sondage a été conduit au courant du mois de juin 2011. Une douzaine d'associations ont bien voulu répondre à l'enquête.

Le sondage a mporté sur sept questions par rapport à la thématique de La participation publique et le rôle des organisations de la société civile dans le domaine de l'environnement et du développement durable en Tunisie.

- 1. Quelles sont les trois principales forces ?
- 2. Quelles sont les trois principales faiblesses ?
- 3. Quelles sont les trois principales opportunités offertes après la révolution du 14 janvier ?
- 4. Quelles sont les trois principales menaces en la matière (risques, dangers...) ?
- 5. Quelles sont les trois problèmes (enjeux) environnementaux majeurs en Tunisie ?
- 6. Quelles sont les deux grandes priorités de la politique environnementale en Tunisie après le 14 janvier 2011 ?
- 7. Que faut-il changer pour permettre aux organisations de la société civile de jouer un rôle effectif dans la protection de l'environnement et la promotion du développement durable ?

La synthèse, non commentée, des réponses des associations est présentée dans les encadrés suivants :

Edition Spéciale 2010-2011________99

Question 1:

Quelles sont les principales forces en la matière (acquis, aspects positifs...) ?

- Formation-vulgarisation
- leunesse et environnement
- Société civile et institutions
- Capacité de pouvoir exercer et travailler en réseau (partage des idées et de bonnes pratiques)
- L'enjeu de l'environnement est au cœur de processus de développement
- Les possibilités de financement, même d'ordre international, des projets locaux à vocation environnementale
- L'indépendance et la neutralité
- La proximité au citoyen objet de l'action environnementale et du DD
- Compétences reconnues dans divers domaines de l'environnement et du DD
- L'engagement citoyen libre et indépendant
- Capacité de mobilisation d'un large public
- Acquisition d'expériences en matière de gestion participative et de direction de projet.

Question 2:

Quelles sont les principales faiblesses en la matière (lacunes, insuffisances, erreurs...) ?

- Manques d'intérêt des pouvoirs publics
- Difficultés matérielles
- Inscrire l'effort dans la durée (persévérance)
- Parfois des faibles engagements réels envers la question de l'environnement
- l'environnement reste un bien de luxe et non une priorité pour les citoyens
- inexistence d'un véritable système statistique d'information sur l'état de l'environnement
- Le manque d'engagement du citoyen dans le travail associatif
- Le réflexe aux petits projets avec un impact de court terme
- Le manque de réseautage et de travail en consortium entre les ONG's
- Niveau inégal dans la compréhension des enjeux environnementaux et divergence des intérêts souvent à l'origine d'une inefficience dans l'action (non durabilité des projets)
- Absence d'une vraie politique de réseautage indispensable pour une action concertée bâtie sur les échanges d'expériences et de compétences
- Plusieurs composantes de la Société civile tendent vers des options politiques ou économiques, alors que leurs principales missions est d'établir ou de rétablir des rapports sociaux (la régulation sociale pour un développement équitable)

Question 3:

Quelles sont les principales opportunités offertes en la matière après la révolution du 14 janvier ?

- Le développement régional
- dépolitisation des associations environnementales
- plus grande marge de manœuvre
- vision plus claire du rôle de la société civile
- Démocratie et liberté d'expression
- Réforme de la réglementation relative aux ONG's
- Réforme de la politique environnementale et du DD
- Liberté d'expression et émergence d'un nouvel élan démocratique
- Rédaction d'une nouvelle constitution
- Montée en puissance (éveil ou réveil) de la société civile et reconnaissance de son rôle

Question 4:

Quelles sont les principales menaces en la matière (risques, dangers...) ?

- L'égoïsme corporatiste
- La primauté de l'immédiat sur le moyen et le long terme
- L'absence d'une vision solidaire globale : économique, sociale, culturelle
- faible engagement civique
- ne pas arriver à être un véritable contre poids contre certaines politiques afin de défendre la question de l'environnement
- nuance qui perdure quant au véritable rôle de la société civile
- Manque de volonté de l'administration pour un partenariat efficace
- Futur gouvernement géré par un parti politique ne donnant pas de priorité à l'environnement et au
- Dépendance des 'bailleurs de fonds'
- Retour des « vieux réflexes « excluant la société civile des domaines de la prise de décision et de l'évaluation
- Non accès à l'information environnementale en temps réel.
- Récupération politique et dépendance vis-à-vis de bailleurs de fonds.

Question 5:

Selon vous, quelles sont les problèmes (enjeux) environnementaux majeurs en Tunisie ?

- La pollution
- La culture environnementale
- Programmes scolaires squelettiques en la matière
- protection du littoral et des zones humides
- gestion des ressources en eau
- gestion des déchets
- Gestion non rationnelle des ressources naturelles (eau, énergie)
- Croissance de la consommation non proportionnelle à la production
- Le manque de conscience environnementale
- la gestion intégrée des ressources en eau (gestion de l'offre et de la demande, Economie d'eau amélioration de la qualité des eaux usées traitées...)
- la préservation de la biodiversité et des écosystèmes continentaux et marins
- Maîtrise de l'énergie pour une économie plus indépendante.

Question 6:

Selon vous, quelles sont les grandes priorités de la politique environnementale en Tunisie après le 14 janvier 2011 ? Citez deux priorités.

- Rétablissement du ministère de l'environnement coiffant les agences spécialisées avec des délégations régionales
- Proscrire l'énergie nucléaire et promouvoir l'énergie renouvelable
- Accroitre les aptitudes des associations d'environnement et les communes en les inscrivant dans une démarche participative de mise en place des projets de développement locaux, créateurs d'emploi, et préservateurs de l'environnement
- Généraliser la culture de l'environnement via l'école & les médias, chez la petite enfance
- Considérer l'environnement comme aspect horizontal à tenir compte dans tous les stratégies et programmes de développement
- Ouvrir la voie vers un véritable développement durable
- Intégration des notions d'environnement et du développement durable dans la future constitution
- Elaboration d'une politique environnementale structurée autour des principes de la démocratie environnementale et de la gouvernance écologique.

Question 7:

Selon vous, que faut-il changer pour permettre aux organisations de la société civile de jouer un rôle effectif dans la protection de l'environnement et la promotion du développement durable ?

- Inscrire ce rôle et cette promotion dans la constitution et leur donner corps dans des lois avec des décrets et arrêtés d'application
- Ça commence par la marge de liberté qui doit s'accroitre à ces associations afin de libérer leur potentiel et renforcer leur potentiel de financement.
- Mettre à l'échelle régionale des institutions qui diffusent l'information environnementale et aident les associations et communes à cerner les besoins locaux, leur permettant de définir des projets communs de développement durable, dont le financement à l'échelle internationale est possible.
- Fédérer les ONG's autour les questions fondamentales de l'environnement en vue renforcer leur poids (réseau ? fédération ? consortium ?)
- Assumer des rôles diversifiés selon le contexte : a) partenaire pour le développement, b) médiateur avec les populations et c) groupe de pression pour défendre l'intérêt de la société civile en matière de protection de l'environnement
- Favoriser la participation de représentants de la société civile dans toutes les instances sectorielles (nationales, régionales et locales) touchant les questions de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'emploi « vert « et du développement durable en général.